CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 26 juin 2020

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Catherine GRAVERON a donné pouvoir à M. Franck FOULON, Mme Agnès GUILLEMOT à M. Jean-Luc LEGER, Mme Marinette JOUANNETAUD à M. Guy AVIZOU, Mme Armelle MARTIN à Mme Isabelle PENICAUD, Mme Hélène PILAT à M. Guy MARSALEIX et M. Philippe BAYOL à Mme Nicole PALLIER.

Retardée, Mme Marie-France GALBRUN va arriver mais, en attendant, a donné pouvoir à M. Etienne LEJEUNE.

Je fais circuler la feuille de présence, que je vous remercie de signer.

Compte tenu des conditions sanitaires, le port du masque est recommandé. Lorsque vous prendrez la parole, vous pourrez éventuellement l'enlever. Merci à tous, car la situation est un peu compliquée : les élus sont dans cette salle, le DGS, les DGA et les directeurs de pôle au fond de la salle. Je remercie MM. SAUTY et DUMONTANT installés légèrement à l'écart ainsi que les Vice-présidents qui se trouvent derrière moi, dans le respect des mesures de distanciation. Les autres directeurs et chefs de service ainsi que M. ARCHER, Payeur départemental, sont en salle 1 afin de respecter les consignes.

Mesdames et messieurs, vous a été remis sur table un rapport d'information concernant l'exercice des délégations qui m'ont été accordées par ordonnance du 1er avril 2020. En l'occurrence, il reprend trois arrêtés récents d'attribution de subvention aux associations. Sont-ils bien à votre disposition ?... *(Acquiescement général.)*

DEPÔT DES VŒUX
ET MOTIONS D'URGENCE

Sur la nécessité de préserver les recettes des collectivités locales impactées par l'état d'urgence sanitaire

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – La motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** que le projet de loi de finances rectificative prévoit une enveloppe financière destinée au bloc communal et aux Conseil départementaux afin de compenser l'impact financier exceptionnel de leur engagement dans la crise sanitaire, notamment ses conséquences en matière de chute des recettes et de hausse des dépenses ; que 1,7 milliard d'euros seraient fléchés sur les communes et leurs groupements et 2,7 milliards d'euros seraient censés compenser la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les Départements ;

« **Considérant** que la plupart des communes sont touchées par une forte diminution de leurs recettes domaniales et que l'enveloppe précitée ne compensera que la moitié de leurs pertes ;

« **Considérant** que la dotation de soutien à l'investissement local, ou DSIL, ne sera abondée que d'un milliard d'euros ; que la mesure concernant les pertes de DMTO se traduira par une simple avance de trésorerie ;

« **Considérant** donc que ces mesures ne sauraient traduire la mise en œuvre d'une clause de sauvegarde sur les recettes fiscales et domaniales des collectivités, ni constituer un plan d'urgence et de soutien à même d'assurer le maintien des capacités d'intervention et d'investissement du bloc communal et des Conseils départementaux ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Premier ministre**, la compensation intégrale des dépenses supportées par les collectivités locales ainsi que des recettes non perçues par celles-ci en raison de l'état d'urgence sanitaire. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la première commission.)

Pour la concrétisation de projet résultant du Ségur de la santé

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,

au nom du Groupe de la Majorité

Mme BUNLON. – Le vœu se lit ainsi :

« **Considérant** que la crise sanitaire à laquelle fait face notre pays met en évidence toutes les défaillances de notre système de santé ;

« **Considérant** que le personnel soignant est continuellement sous tension et que la qualité de prise en charge des patients est altérée ;

« **Considérant** que le système hospitalier français est sous-financé, la dotation de fonctionnement pour les centres hospitaliers n'augmente pas ;

« **Considérant** que chaque année les hôpitaux publics doivent payer 840 millions d'euros d'intérêt de leur dette ;

« **Considérant** que la dette des hôpitaux est de 29,5 milliards d'euros, l'équivalent de 42 % du chiffre d'affaires de 1 000 hôpitaux publics, ce qui rend tout investissement impossible ;

« **Considérant** que le Ségur de la santé avait vocation à favoriser la concertation et que cette concertation a été très limitée ;

« **Considérant** que le Ségur de la santé doit aboutir à des accords concrets permettant une restructuration profonde de l'ensemble du système de santé français ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« Demande à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN, que découlent du Ségur de la santé de vrais engagements pour une restructuration complète et saine du système de santé français. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Pour l'octroi de la prime COVID-19 à l'ensemble des agents hospitaliers

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
Au nom du Groupe de la Majorité

Mme BUNLON. – Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que l'ensemble des agents hospitaliers ont fait preuve d'une mobilisation et d'un dévouement sans faille durant les moments les plus difficiles de la crise sanitaire qui a touché notre pays ;

« **Considérant** que le versement de la prime COVID-19 fait l'objet d'un certain nombre de modalités d'attribution et de distinctions, en fonction notamment des territoires ou des statuts administratifs des agents ;

« **Considérant** que c'est l'ensemble des agents hospitaliers qui ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent et qu'il paraît alors inconcevable que cette prime soit soumise à de telles conditions de versement visant à évincer certains agents pourtant fortement mobilisés ;

« **Considérant** que cette méthode d'attributions est injuste et inégale ;

« **Considérant** que l'octroi d'une prime aux agents hospitalier constituait un geste minimum de reconnaissance de leur mobilisation et de leurs efforts, établir des conditions de sélection revient à établir des injustices ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN**, de mettre un terme aux conditions de sélection d'octroi de la prime COVID-19 et d'accorder aux agents hospitaliers la reconnaissance qu'ils méritent. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Pour une attribution équitable de la prime « COVID-19 »

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Cette motion est ainsi rédigée :

« La crise de la COVID-19 a montré l'engagement des agents de la fonction publique hospitalière, des EHPAD et de l'aide à domicile. La Nation a une dette vis-à-vis d'eux. Cette dette impose une parfaite équité dans le versement d'une prime exceptionnelle.

« Or, les personnels hospitaliers ne perçoivent pas systématiquement cette prime et son montant diffère selon le classement de la région. S'agissant des EHPAD, le Gouvernement avait pris l'engagement de reconnaître l'investissement sans faille des personnels. Un décret assure l'attribution d'une prime d'un minimum de 1 000 € pour tous les personnels employés par un EHPAD, qu'ils soient médicaux ou non, qu'ils soient titulaires, contractuels ou apprentis. Dans un tiers des départements la prime est de 1 500 €.

« L'Assurance maladie prend en charge le versement de celle-ci pour tous les établissements et services tarifés par elle, y compris lorsqu'elle n'est pas la seule à facturer. Les services de soins infirmiers à domicile sont éligibles au même titre que les EHPAD.

« En revanche, nos services d'aide et d'accompagnement à domicile ne sont pas tarifés pas l'Assurance maladie, mais par les Conseils départementaux. En conséquence, l'Etat affirme que le versement d'une prime incombe aux Départements. Il met en avant que des Conseils départementaux versent en ce moment une prime destinée aux agents des services d'aide à domicile : 500 € pour les Conseils départementaux du Nord et de la Dordogne, 1 000 € pour ceux de la Somme et de l'Essonne et 1 500 € en Meurthe et Moselle, etc.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« Rend hommage aux soignants, agents techniques et administratifs, aux aides et accompagnants, qu'ils travaillent à l'hôpital, dans les EHPAD ou à domicile,

« **Demande à M. le Premier ministre** que la prime exceptionnelle « COVID » soit identique pour tous, sans exclusive, et prise uniformément en charge par l'Assurance maladie, afin que nos aides à domicile ne soient pas ignorés par ce témoignage de reconnaissance et de justice sociale. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la deuxième commission.)

Pour l'amélioration des conditions de travail et de la rémunération des personnels hospitaliers

Motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN, au nom du Groupe de la Gauche

Mme PENICAUD. – Depuis une vingtaine d'années, 95 hôpitaux ont été fermés et 69 000 lits supprimés. L'organisation de l'hôpital public, fondée sur le modèle des flux tendus et de la chasse aux coûts, est remise en question par la crise du coronavirus. Cette dernière a mis en exergue les difficultés de notre hôpital et la souffrance de ses agents. Il est urgent de tirer les enseignements de cette épreuve, particulièrement en matière de déroulement des carrières, d'amélioration des parcours professionnels et de renforcement de l'attractivité de la fonction publique hospitalière.

La motion se lit ainsi :

« **Considérant** que l'Etat n'a pas répondu à des attentes fortes, légitimes et précises exprimées depuis plusieurs années, notamment en termes de reconnaissance et de valorisation des personnels soignants, aides-soignants, infirmiers, aides médico-psychologiques et agents techniques ;

« **Considérant** que la France est l'un des pays européens qui rémunère le moins bien ses soignants hospitaliers ;

« **Considérant** la nécessité de déployer un plan de refonte de notre système de santé, avec pour objectif prioritaire l'amélioration des salaires, des carrières, des conditions de travail, mais aussi des modes de financement et de gestion administrative ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,

« Demande à M. le Ministre de la Santé que des mesures de revalorisation salariale des professions hospitalières soient prises sans délai, parallèlement à un renforcement tant des instances paritaires et de dialogue social que de l'offre territoriale de soins. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la deuxième commission.)

Pour la sauvegarde des missions des CMPP

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT,
au nom du Groupe de la Gauche

M. DUMONTANT. – Cette motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** la refonte des missions des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) de la Nouvelle-Aquitaine, décidée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et précisée dans un cahier des charges de novembre 2019 ;

« **Considérant** qu'il est regrettable que les professionnels travaillant dans les CMPP n'aient pas été consultés ou associés préalablement ;

« **Considérant** la demande de l'ARS de recevoir en priorité des jeunes patients dits « porteurs de troubles neuro-développementaux », ce qui risque de se faire au détriment des autres pathologies, qualifiées abusivement de « légères » par l'ARS, qui représentent pourtant la grande majorité des files d'attente dans les CMPP ;

« **Considérant** que ces enfants porteurs de troubles dits légers devront être réorientés vers des solutions loin d'être satisfaisantes : soit vers le secteur libéral, ce qui acte la disparition de la gratuité des soins pour eux ; soit vers les RASED – réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – dans les écoles, alors même que nous connaissons la situation d'affaiblissement de ces structures ; soit vers les structures sanitaires pédopsychiatriques qui sont déjà saturées ;

« **Considérant** que l'accès libre des familles au CMPP risque de disparaître : en effet, la mise en place d'un fonctionnement en « plateforme », tel que demandé dans le cahier des charges, limite la liberté des familles de choisir le lieu de soins,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,

« Demande à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé que le cahier des charges défini par l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle-Aquitaine soit retiré en l'état. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Pour la suppression de la tarification à l'activité dans les hôpitaux et des Agences régionales de santé

Motion d'urgence présentée par M. Philippe BAYOL, au nom du Groupe de la Gauche

Mme PALLIER. – En 2004, le Ministre de la Santé présentait une réforme instituant la tarification à l'acte. En 2007, le Président Sarkozy prônait l'hôpital-entreprise, la tarification à l'activité à 100 %, les économies structurelles. Le plan Hôpital 2007 a également poussé les hôpitaux à s'endetter sur les marchés financiers. Or, deux ans plus tard, ces emprunts se sont souvent révélés toxiques et insoutenables. Ainsi, en 2009, la loi HPST – Hôpital, Patients, Santé et Territoires – a renforcé la centralisation hospitalière, créé les ARS et mis l'accent sur la prise en charge ambulatoire des patients, donc la réduction du nombre de lits, et parfois la fermeture de services. Dans le cadre de la T2A, les hôpitaux ont reçu un budget en fonction du nombre d'actes réalisés et de leur cotation. Cette règle de financement a privilégié les actes techniques et quantifiables au détriment du service rendu, du soutien apporté aux territoires et des conditions de travail des professionnels de la santé.

La motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** qu'il est temps d'agir pour améliorer la situation du service public de la santé ; qu'il aura fallu une crise comme celle du Covid-19 pour que notre pays soit placé devant cette impérieuse exigence ;

« **Considérant** que le service public hospitalier doit fonctionner en synergie avec les autres structures médicales et médico-sociales du territoire ; qu'il faut se détourner d'une logique administrative et financière cloisonnée et opter pour un hôpital et des projets médicaux dont l'objectif premier redeviendrait la prévention et l'accès à des soins de qualité pour tous et sur tout le territoire, en coordination avec l'ensemble des acteurs locaux de la chaîne de la santé ;

« **Considérant** que les liens et la concertation entre l'hôpital public et les collectivités se sont distendus, en raison notamment de la transformation en 2009 des conseils d'administration en simples conseils de surveillance ;

« **Considérant** la nécessité de sortir d'une logique comptable ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Premier ministre et à M. le Ministre de la Santé**, de supprimer la tarification à l'activité et les Agences régionales de santé ; de mettre en place une gouvernance sanitaire et un financement tant des soins que des politiques de prévention adaptés à la prise en charge des malades sur tout le territoire et à même de faire face aux crises sanitaires les plus aiguës. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la deuxième commission.)

Sur le fonctionnement de la Poste
et son désengagement auprès des territoires

Vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS,
au nom du Groupe de la Majorité

M. MORANÇAIS. – Le vœu se lit ainsi :

« **Considérant** que la Poste est aujourd'hui détenue à hauteur de 34 % par l'Etat et 66 % par la Caisse des dépôts et consignations ;

« **Considérant** que la continuité du service public est un principe à valeur constitutionnelle dont le respect devrait s'imposer aussi aux organismes dont l'Etat est actionnaire ;

« **Considérant** qu'en vertu des valeurs d'égalité et de solidarité, l'Etat ne doit pas abandonner ses concitoyens sans service public et que les habitants des territoires ruraux ont les mêmes droits que les autres ;

« **Considérant** que la crise sanitaire a contribué à dégrader davantage l'organisation et le fonctionnement des services postaux sur nos territoires ;

« **Considérant** que cette dégradation du service rendu s'amplifie, avec la diminution des tournées postales, la suppression de la distribution du courrier notamment le samedi, des insuffisances notables concernant les horaires d'ouverture dans bon nombre de bureaux de poste ; des coûts supplémentaires demandés aux collectivités locales pour la prise en charge des envois, des difficultés rencontrées par plusieurs entreprises pour accéder à certains services de La Poste et un délai d'acheminement du courrier qui ne cesse d'augmenter ;

« **Considérant** que l'amélioration du fonctionnement de la Poste est absolument nécessaire afin de rendre aux divers usagers les services auxquels ils ont droit ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 26 juin 2020,**

« **Demande à Mme la Ministre chargée de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT**, d'imposer à la Poste une collaboration renforcée avec les élus locaux, afin de rétablir un service de qualité, qui participera ainsi à développer l'attractivité des territoires ruraux. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Pour la sauvegarde de l'industrie automobile française et de ses sous-traitants, notamment de l'entreprise LSI de LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence déposée par Mme Marie-France GALBRUN au nom du Groupe de la Gauche

M. LEJEUNE. – Dès la fin de l'année dernière, deux ans après la reprise de GM&S Industry, le site LSI de LA SOUTERRAINE fonctionnait à seulement 50 % de ses capacités, en raison des engagements à hauteur de 22 M€ de commandes annuelles non respectés par les principaux donneurs d'ordre. Le constat était amer pour les 120 salariés. Yann AUGRAS, représentant syndical dont nous saluons l'engagement et la mémoire, a alerté sur ce fait avec son style direct et franc : « Il va manquer 2,5 M€ de la part de Renault et 6 M€ de PSA, presque 9 M€ de chiffre d'affaires. Les constructeurs laissent crever la boîte ! » Il relevait par ailleurs que l'outil de production avait été pourtant modernisé.

La motion d'urgence se lit ainsi :

« **Considérant** qu'à compter du confinement sanitaire en mars dernier, cette usine déjà fragilisée s'est retrouvée directement impactée par l'arrêt de production des usines Renault et PSA et donc par un recul brutal des ventes – moins 30 % prévus en 2020 ; que toute la filière et ses 900 000 emplois sont placés dans une crise sans égale en raison de pertes financières abyssales ;

« **Considérant** que la pérennité de LA SOUTERRAINE Industry est menacée faute de commandes fermes et en dépit du financement du chômage partiel par l'Etat et des aides publiques d'urgence obtenues pour soutenir la trésorerie ;

« **Considérant** que la préservation de l'emploi industriel, au cœur de nos territoires ruraux, est un enjeu de premier plan, tout comme celui d'une meilleure solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Premier ministre et à M. le Ministre de l'Economie** de conditionner les aides de l'Etat, dans le cadre du plan de relance de l'industrie automobile et du projet de loi de finances rectificative, à la contrepartie d'une réimplantation des chaînes de valeur, d'une relocalisation de la production en France et d'un maintien de l'emploi, des sites et de nos savoir-faire locaux ; d'apporter un soutien actif et vigilant au Groupe GMD, particulièrement à son usine LSI déjà fragilisée par trois dépôts de bilan en une douzaine d'années et la perte de 160 emplois en 2017. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la troisième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Nous apprenons malheureusement, ce matin, qu'un autre équipementier automobile annonce, dans le département voisin, la fermeture son usine en 2022 ; 360 salariés du bassin de Tulle sont concernés. La situation de la filière automobile et de ses sous-traitants est une très forte préoccupation.

Pour la réouverture de la ligne Bordeaux – Lyon

Vœu présenté par Mme Catherine DEFEMME,
au nom du Groupe de la Majorité

Mme DEFEMME. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que la SNCF ne propose plus aucun train direct à ce jour entre BORDEAUX et LYON ;

« **Considérant** que la ligne BORDEAUX-LYON représente une stratégie d'attractivité indispensable pour les territoires ruraux, en priorité pour la Creuse ;

« **Considérant** que la coopérative Railcoop a choisi pour la ligne BORDEAUX-LYON, le barreau nord par LIMOGES, GUERET, MONTLUÇON, GANNAT et ROANNE pour tester son modèle économique, et a procédé à la déclaration d'intention de mise en service à l'Autorité de Régulation des Transports (ART) ;

« **Considérant** que les premiers trains Railcoop pourraient circuler à la fin de l'année 2022, soit dix ans après que la SNCF a mis fin à la seule desserte quotidienne de ce que l'on appelait alors un train d'équilibre du territoire soutenu par l'Etat ;

« **Considérant** que la société Systra, société réalisatrice de l'étude de marché, a confirmé la viabilité et le potentiel de ce projet ;

« **Considérant** que le rétablissement de cette ligne permettrait, en outre, de multiplier le nombre de combinaisons dans et entre des régions notoirement désertées par le train ;

« **Considérant** que le déploiement du transport ferroviaire sur l'ensemble du territoire, en priorité dans les régions mal desservies, est nécessaire afin de réduire l'impact écologique et de rendre aux usagers le service auquel ils ont le droit ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Secrétaire d'Etat chargé des transports, Jean-Baptiste DJEBBARI**, de mettre en place tous les moyens nécessaires afin de permettre à ce projet novateur de voir le jour. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose aux commissions concernées de se réunir pour examiner ces vœux et motions lors de la suspension de notre séance pour la pause déjeuner afin.

—

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, nous avions confiance en nous. Nous étions fiers et heureux en ce début de mois de mars 2020, alors que nous revenions de Paris : la toute première participation de la Creuse au Salon international de l'Agriculture avait été une vraie réussite. Fiers et en confiance, nous avions noué de nombreux contacts et nos partenaires – agriculteurs, producteurs, associations, comme celle du fameux gâteau « Le Creusois », LAINAMAC, la Cité de la Tapisserie, Creuse Tourisme ou encore Gauvain Sers et tous ceux qui avaient participé aux animations quotidiennes de notre stand – avaient accompli un travail exceptionnel de promotion de notre département. Nous pouvions être fiers de cette réussite collaboratrice, menée à l'unisson par Catherine DEFEMME, Vice-présidente pilotant les politiques d'attractivité du Département, avec, à ses côtés, nos services communication et logistique. Je veux tous les remercier publiquement pour leur fort engagement et leur investissement, parfois personnel, à faire de cet événement une réussite unanimement saluée.

Ces précieux moments nous faisaient presque oublier que, très loin de nous, depuis plusieurs semaines, des drames se déroulaient : en Chine, avec ces milliers de malades et de décès, une situation difficile à évaluer en Italie, en Espagne, etc. Pendant cette semaine au Salon de l'agriculture, apparaissaient les premiers « clusters » français et les premiers patients atteints par une maladie apparentée à un syndrome grippal dont on faisait, disait-on alors, trop de cas.

Puis, justement, le Salon ferme ses portes un jour plus tôt que prévu, suivi de l'annonce du Premier ministre que les bars et restaurants fermeront le samedi 14 mars à minuit et, alors que la campagne des municipales s'est déroulée sans précautions particulières, il faut désormais mettre en place des mesures sanitaires spécifiques pour éviter la contamination des électeurs lors du premier tour du dimanche 15 mars.

Ce premier tour des municipales se tiendra, mais dans quel climat ! Quelles responsabilités auront été celles des élus ce dimanche-là ! Quels risques leur aura-t-on fait prendre !... Ils ont accompli leur devoir républicain parce qu'ils avaient confiance. Déjà, les informations sur la situation impensable qui frappait les hôpitaux de l'est de la France, puis les hôpitaux parisiens, nous parvenaient : des dizaines et des dizaines de personnes présentant de très graves troubles respiratoires, un manque de lits, un manque de respirateurs, et bientôt de médicaments. Combien de soignants ont-ils été alors exposés sans savoir à quoi ils s'exposaient et sans avoir les moyens ni les équipements nécessaires à leur propre protection et, nous le savons maintenant, pour certains d'entre eux, les simples moyens nécessaires à leur survie ? Ils ont fait leur devoir parce qu'ils avaient confiance en notre organisation de santé.

Nous pouvons tous avoir une pensée pour ceux qui se sont battus, ont combattu et y ont laissé probablement bien plus qu'un peu de leur âme. Ayons une pensée également pour tous ceux qui sont décédés et leurs proches, souvent empêchés de leur tenir la main en ces derniers instants.

La France se réveille, le lundi 16 mars, avec l'annonce de la prise de parole du Président de la République le soir même. Dans les médias, il est question de danger pour toute la population, de décès en surnombre... et de confinement ! Enfin avouée, la surmortalité que représentait cette pandémie virale pour la population nous atteignait dans ce qu'elle avait d'irrationnel, d'incroyable, d'impensable. Nous n'étions pas et n'avons jamais réellement été préparés à une telle épreuve, à ce scénario de science-fiction, loin de « l'état de guerre » six fois répété dans l'allocution à la nation du Président de la République, à 20 heures.

De l'état de guerre au confinement, le pas est franchi. Mais comment confiner, en moins de 24 heures, un pays entier, près de 70 millions de Français, des organisations, des fonctions indispensables, des services à la population ? Comment l'Etat décrète-t-il un confinement généralisé et le rend-il opérationnel ?

Entre doute et déni parfois, peur et angoisse assurément, étions-nous alors confiants ? Sans se poser plus de questions, tous les responsables, qu'ils soient représentants des services déconcentrés de l'Etat, élus de collectivités – dont je veux saluer l'action –, acteurs du monde socio-économique ou simples citoyens, tous ont coopéré et agi. Tous ont dû se faire confiance.

Ce n'est que plus tard que nous avons réellement compris à quoi servait le confinement : non pas à éviter d'être tous contaminés, mais à protéger les plus fragiles et sensibles au COVID-19 parce que nous n'avions pas les moyens de tous les prendre en charge et de tous les sauver. C'est probablement alors que nous avons commencé à ne plus avoir confiance. Nos sociétés occidentales nous sont apparues comme des « colosses aux pieds d'argile ». Les analyses et les réactions des uns et des autres brouillaient sans cesse notre perception de la situation et l'acceptation des mesures de confinement. Les postures différaient en France ou aux Etats-Unis, en Suède ou en Allemagne. Que fallait-il faire ? Que fallait-il croire ? En qui avoir confiance alors que des élus, des conseillers ministériels, des conseils stratégiques, le professeur RAOULT à Marseille, le Premier ministre, les membres du Gouvernement et sa porte-parole, de semaine en semaine, nous délivraient de plus en plus de messages discordants ? En l'un, puis en l'autre. En qui les Français et les élus devaient-ils placer leur confiance ?

Très vite, en Creuse, alors que nous savions bénéficier de l'immense chance de disposer de plus de temps que d'autres n'en ont jamais eu, nous nous sommes préparés. Nous nous sommes fait confiance. Nous nous sommes tous mis à la tâche, chacun dans nos responsabilités. Je veux en cet instant saluer tout particulièrement les directeurs et le personnel des EHPAD qui, une semaine avant le confinement, avaient sur directive fermé les portes des établissements, même si cela fut extrêmement difficile humainement. Nous avons, en Creuse, protégé et sauvé nos personnes âgées les plus vulnérables ; seules dix-sept personnes sont décédées dans le Département en quatre mois. Oui, nos professionnels creusois des hôpitaux, des établissements médico-sociaux, des SAAD ainsi que les libéraux méritent tous reconnaissance et respect pour tout ce qu'ils ont fait, eux aussi trop souvent désarmés ! Les nombreux vœux que vous avez déposés en ce sens en témoignent.

Dès le mardi 17 mars, nombre d'entreprises mais aussi, bien sûr, les services publics confinaient leurs collaborateurs et leurs agents. J'ai pris la décision, ce jour-là, de mettre l'ensemble des agents du Département en confinement à leur domicile. Ils m'ont fait confiance. C'est une fois rassurés de les savoir protégés que nous avons pu imaginer, une à une, les

solutions qui nous ont permis d'être accessibles à nos usagers afin de poursuivre toutes nos missions.

Les maîtres-mots étaient ceux qui étaient déjà les miens depuis quatre ans : innovation, agilité et confiance.

Même si, parfois, avoir conscience que s'adapter à un environnement sans cesse changeant est sans doute angoissant, cette crise nous a conduits, et dans la plus grande urgence, à être inventifs, innovants et à trouver des solutions qui avaient parfois tout du bricolage. Marie-Christine BUNLON vous montrera j'aime à dire en plaisantant comment nous aurons sauvé des personnes grâce à du voile à salade de chez Gamm Vert. Je voudrais vraiment saluer tout cet élan formidable de solidarité qui s'est spontanément mis en œuvre dans le département, l'association des coutières et toutes celles et ceux qui ont été inventifs pour fabriquer tous ces masques et ces surblouses dont nous avions tant besoin.

Comment réussir à protéger une collectivité de plus de 1 000 agents, protéger et accompagner nos usagers, ceux que nous devions continuer à voir, ceux que nous ne voyions plus mais qui requéraient encore plus d'attentions en cette période de confinement ? Eh bien, nous nous sommes fait confiance !

Chaque jour, se tenait une réunion en visioconférence de la cellule COVID à laquelle participaient le DGS, les DGA, l'ensemble des directions et notre service de prévention et de médecine du travail, et à laquelle nous avons associé les représentants des agents, sous ma houlette ou celle du premier Vice-président, Thierry GAILLARD. Nous avons partagé les informations de façon transparente, mis en place ensemble les moyens, construit les procédures. C'est avec beaucoup de réactivité et de pragmatisme que nous avons pu inventer, pas à pas, un autre modèle de continuité de service.

Le service de communication a été chaque jour présent. Chaque jour, nous transmettions le compte rendu de cette réunion quotidienne. Il a coordonné une foire aux questions, quand les cadres avaient pour mission de maintenir un contact régulier avec tous les agents.

Chacun d'entre nous a cherché comment accompagner au mieux cet épisode inédit. Au-delà de nos propres services, le Conseil départemental de la Creuse a accompagné les personnels soignants, notre SDIS, les publics fragiles, les collégiens, leurs parents et les enseignants, les acteurs du monde agricole et la population creusoise. Le Conseil départemental de la Creuse a soutenu les acteurs du monde associatif, les acteurs du territoire, et fera encore plus demain. Vous retrouverez toutes les actions qui ont été menées dans le dossier intitulé « URGENCE COVID-19 – Solidaire, le Département se mobilise » et dans le nouveau magazine qui sera distribué la semaine prochaine aux Creusois.

Ce sont des remerciements sincères et appuyés que je veux délivrer aujourd'hui publiquement parce que je suis fière, si fière, de l'engagement sans faille de la grande maison du Conseil départemental de la Creuse. Fière d'une équipe de direction rassemblée autour de notre DGS, Pierre BOMBARDIER, de tous nos agents qui se sont montrés extrêmement volontaires pour aider, participer et s'adapter, fière de tous ceux qui ont été présents pour les Creusois. Je tenais à vous redire ici la fierté qui est la mienne. Je savais pouvoir compter sur eux, je savais pouvoir leur faire confiance.

En vérité, nous nous sommes révélés, réinventés. Se réinventer, au fond, ne serait-ce pas réaffirmer ce que nous sommes vraiment ? N'est-ce pas réaffirmer haut et fort que nous sommes la collectivité de toutes les solidarités ? Le réaffirmer et espérer se faire enfin entendre n'est-ce pas dire – parce qu'une fois de plus, nous venons de le démontrer – que l'Etat peut nous faire confiance, à nous, Départements ? N'est-ce pas affirmer que l'Etat a besoin de ses collectivités, de la géographie des départements, des Conseils départementaux, acteurs essentiels et incontournables, avant, pendant et après la crise ?

Nous percevons, nous ressentons nos territoires par un lien indéfectible qui nous unit à nos concitoyens, un lien né voilà 230 ans, après la Révolution française, un lien qui perdure. Nos concitoyens nous font confiance, autant qu'à leur maire. Ils savent qui nous sommes, ce que nous pouvons faire pour eux. Ces deux collectivités – Conseil départemental et Commune – que certains disaient dépassées et démodées se sont montrées des acteurs essentiels. Les Préfets et leurs services déconcentrés ne s'y sont pas trompés : agir, préserver, éviter le pire, cela ne s'est réalisé qu'avec les collectivités locales.

Le déconfinement nous l'a démontré de façon encore plus forte.

Qu'il s'agisse de pallier les carences de l'ARS, avec la constitution de stocks d'équipements – masques, surblouses, gel hydroalcoolique, conventions de nos laboratoires départementaux d'analyses pour participer aux campagnes de dépistage...

Qu'il s'agisse d'accompagner les établissements médico-sociaux, les associations d'aide à domicile, nos agents dans les collèges, de rendre opérants des protocoles sanitaires nationaux envoyés une veille de week-end et, parfois, inapplicables sur le terrain...

Qu'il s'agisse d'être solidaire avec le monde associatif, le monde économique, les intercommunalités et les communes afin de soutenir leurs actions, que ce soit par des aides dites « de solidarité territoriale », par des aides à l'investissement local ou par de l'ingénierie de projet...

Notre Conseil départemental a démontré qu'il est la locomotive de la Creuse.

Les politiques que nous avons continué à porter pendant cette période, comme le Plan particulier pour la Creuse, comme nos actions autour du numérique, la question des équipements, de l'accès aux services, de l'accès aux soins, la protection de la ressource en eau ou encore la transition environnementale, toutes ces stratégies que nous mettions déjà en place hier avec nos partenaires, ont été confortées par la crise que nous avons traversée ensemble.

Alors, que l'Etat nous fasse un peu plus confiance ! Quand brisera-t-il enfin le carcan de cette vision purement technico-administrative et nous autorisera-t-il à déroger à la loi NOTRe, par exemple ? N'eut-il pas été sensé de le faire plutôt que de nous envoyer des courriers de la Ministre des Territoires, puis de la Préfète de la Creuse, nous rappelant que le Conseil départemental ne pouvait intervenir en soutien du monde économique local, pourtant en grand péril, et qu'il nous fallait conserver des recettes pour 2021 afin de faire face à l'augmentation annoncée des bénéficiaires du RSA ?!

Nous faire confiance, c'est nous écouter quand nous savons qu'il nous faut agir avant que les situations ne périclitent et entendre que, oui, nous préférons aider avant que le pire n'advienne ! Nous préférons prévenir que guérir. Alors qu'après de multiples efforts, les

Départements ont quasiment tous amélioré leur situation financière, après cinq années difficiles, alors que nous avons instauré une péréquation entre nous, pourquoi nous priver de cette liberté d'agir vite et mieux pour nos territoires et pour les forces vives qui s'y battent chaque jour ? Est-ce à nous de toujours faire confiance à l'Etat ou à l'Etat de nous faire confiance ?

Monsieur le Président de la République, quand ferez-vous enfin confiance aux Conseils départementaux ?

Chers collègues, nous entrerons plus dans le détail de nos prérogatives dans quelques instants lorsque nous examinerons les rapports inscrits à l'ordre du jour de notre séance plénière, mais j'imagine que les porte-parole des groupes, l'expression plurielle, souhaitent s'exprimer à leur tour.

Si je me suis permis une expression que vous pourriez qualifier de très personnelle, comme nous le verrons ensemble au cours de cette journée, nous nous sommes redonné les moyens d'agir. J'ai en cet instant une pensée pour Gérard GAUDIN, disparu voilà un an, car notre compte administratif 2019 confirme ce que je vous annonçais en février dernier lors de la présentation du budget prévisionnel 2020, à savoir une capacité d'autofinancement et des indicateurs financiers qui nous permettent d'ancrer définitivement notre projet politique, celui de donner une grande ambition à la Creuse, celui de lui donner un nouveau destin, celui d'une Terre d'accueil, celui d'une Terre d'avenir.

Nous espérons avoir définitivement gagné la confiance des Creusois envers l'institution Conseil départemental.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, la Creuse a donc vécu un printemps sans précédent, marqué par cette crise sanitaire dramatique, qui touche particulièrement nos aînés et les personnes les plus exposées en raison, soit de leur état de santé, soit de leur profession. La pandémie n'est pas terminée ; la configuration singulière de notre salle de séance en témoigne, tout comme l'annulation du rendez-vous avec Mme la Préfète et ses services, qui se tient traditionnellement en début d'été, au mois de juillet.

Nos motions d'urgence et nos vœux, de gauche comme de droite, soulignent nos préoccupations au sujet de l'emploi, notamment à LA SOUTERRAINE, de la situation de l'hôpital public et des nécessaires mesures de soutien attendues en faveur des finances dégradées des collectivités locales. La baisse des recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire est, en effet, loin d'être totalement couverte tandis que les recettes non tarifaires ne sont pas, à ce jour, compensées. La crise provoquera pourtant des dépenses supplémentaires pour les collectivités chargées de la politique sociale, à savoir les Départements et les Communes. Vous y avez fait référence, madame la Présidente.

Je ne reviens pas sur la demande que nos assistantes à domicile creusoises ne restent pas les oubliées de la prime de reconnaissance « Covid ». Plus globalement, je salue le travail réalisé quotidiennement par les fonctionnaires de notre collectivité et de toutes les collectivités de ce département. Après la crise sociale des Gilets jaunes et la crise sanitaire du coronavirus, j'émets le vœu que l'Etat prenne concrètement conscience que nos territoires et leurs habitants sont la deuxième jambe sur laquelle doit s'appuyer notre pays pour résister et se relever, dans

l'intérêt général de la cohésion sociale et territoriale. En partenariat avec l'Etat et l'Europe, dans la lutte contre la crise et le relèvement économique collectif le rôle des collectivités locales – outre les Communes, Départements et Régions, je pense également aux EPCI – doit évoluer. Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons eu la preuve que les collectivités territoriales et l'Etat devaient travailler ensemble, plus et mieux, dans une confiance partagée.

Il faut réconcilier, en effet, l'Etat et les collectivités. A cet égard, le travail mené en commun par les maires, petits et grands, et les préfets durant les trois derniers mois pour trouver des solutions concrètes à la crise a été, malgré les tiraillements inévitables, un symbole révélateur d'un nouvel état d'esprit et de responsabilité qui, finalement, nous a permis de lutter avec succès contre la maladie dans ce département.

Nous ne pouvons donc que saluer la récente annonce d'une nouvelle phase de décentralisation ou de déconcentration administrative. Nous en saurons plus en juillet. Nous sommes, en tout cas, unis pour plaider de toutes nos forces en faveur de nouvelles compétences, d'une forte péréquation verticale et horizontale en symétrie avec la clarification des moyens et la construction concertée d'une autonomie fiscale que l'on va nous enlever. Se pose la question centrale de la capacité à solliciter l'effort fiscal et à fixer le montant de l'impôt pour investir, rendre compte directement aux électeurs, mais aussi pour renforcer l'engagement de nos concitoyens. Ne découplons pas impôt et citoyenneté ! Les collectivités sont au cœur de la relance économique et des solidarités, chacun en convient. Elles sont également au cœur de la relance du renouveau de notre République, à condition de bâtir ensemble, en confiance, une nouvelle architecture territoriale partagée et fondée, je le répète, sur la confiance et la responsabilité sans lesquelles notre pays continuera à se déliter.

Sujet immédiat de préoccupation déjà évoqué par M. LOZACH et vous-même, madame la Présidente, les collectivités vont se retrouver, et ce dès 2020, dans une situation financière délicate qui sera peut-être appelée à se dégrader considérablement en 2021 et 2022. Il sera alors bien difficile d'équilibrer les sections de fonctionnement, à cause non seulement de la chute immédiate des recettes mais également des dépenses supplémentaires. Un décalage dans le temps sournois affecte, en effet, la fiscalité économique des intercommunalités, compte tenu des deux composantes de la CET – contribution économique territoriale – que sont la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Ce décalage dépend du niveau de déclaration des entreprises, mais il est au minimum d'un an. Le risque de perte fiscale est donc important et risque d'intervenir rapidement, en particulier pour les EPCI. Quels seront, concrètement, les dispositifs exceptionnels que mettra en place la loi de finances pour 2021 afin d'accompagner et de préserver la capacité d'intervention de nos collectivités territoriales ?

Au milieu de cet océan d'incertitudes, il faut s'inquiéter du maintien de l'investissement public et, donc, de l'emploi et du chômage. Mais, bien au-delà de la question des finances locales, il convient de tirer les leçons plus générales de la crise du coronavirus.

Je ne sais pas si nous allons vers un monde nouveau mais, d'ores et déjà, nous avons tous été d'accord, ce matin, au travers de nos vœux, pour dire qu'il fallait réhabiliter l'hôpital public, trop maltraité dans notre pays depuis vingt ans, que ce soit par la gauche, la droite ou le centre. Nous ne pouvons pas, pendant les crises, applaudir tous les soirs les soignants et les abandonner ensuite à la simple logique comptable qui prévaut dans l'hôpital public depuis une vingtaine d'années.

Il s'agit également d'œuvrer pour une relocalisation de certaines productions et de renforcer les circuits courts alimentaires. Ce sont, en tout cas, les premières leçons que nous devons en tirer ; sinon, j'ai des doutes sur le fait que nous passions à un monde nouveau. Au fond, j'ai peur que l'on oublie trop vite – sauf si la crise devait perdurer – les leçons à tirer de cette crise énorme qui nous remet en question pas seulement sur un plan politique et social, mais aussi, plus largement, sur un plan sociétal. L'échelon de solidarité qu'est le Département doit déjà prévoir le risque d'une crise sociale sans précédent depuis cinquante ans.

(M. LEGER marque une pause.) Excusez-moi, madame la Présidente, si je montre un léger trouble, car je voudrais conclure sur une note personnelle.

Tout à l'heure, madame la Présidente, nous débattrons du compte administratif et des questions budgétaires. Nous le ferons, j'en suis sûr, avec nos différences, ou malgré nos différences, dans le plus grand respect, le respect qui prévaut depuis cinq ans au sein de cette Assemblée.

Malheureusement, la politique peut aussi être celle du pire, celle du caniveau. Je me permets aujourd'hui de dénoncer ici, en séance plénière du Département, la campagne de lynchage dont je suis victime à titre personnel dans la ville d'AUBUSSON. Si j'évoque ainsi, dans cette salle, les élections municipales d'AUBUSSON, c'est que les tracts infamants, calomnieux, de caniveau qui ont été distribués dans la ville d'AUBUSSON l'ont également été dans le canton de FELLETIN. Ce n'est donc pas seulement le candidat à la ville d'AUBUSSON qui est visé, c'est aussi le Conseiller départemental.

Eh bien, je ne sais, madame la Présidente, s'il faut se réinventer, mais j'aimerais qu'enfin, on réinvente la façon de faire de la politique parce que cela, ce n'est pas faire de la politique, c'est autre chose que, par politesse, je ne qualifierai pas ici !

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci à vous, monsieur LEGER. Je tenais à vous dire que je comprends ce que vous ressentez. Moi-même, n'ayant pas été élue au premier tour dans ma très grande commune de BUSSIERE-NOUVELLE avec ses quatre-vingt-dix électeurs, je me suis retrouvée, la semaine dernière, face à des candidats qui ont également distribué un tract pour lequel j'ai dû, pour la première fois de ma vie, me rendre à la gendarmerie déposer plainte pour diffamation.

Il est, en effet, indiqué dans ce tract que je suis infirmière remplaçante et que j'ai également une autre fonction, élective, celle de Présidente du Conseil départementale. Cela m'est reproché, ce qui est d'ailleurs assez curieux car, généralement, il est plutôt reproché aux élus de ne pas travailler ! Il est précisé, puisque l'on me cite en tant qu'infirmière libérale, que je m'exposais pendant la crise sanitaire avec des masques chirurgicaux subtilisés. J'ai bien vérifié dans le dictionnaire, et j'en déduis que l'on m'accuse tout simplement de vol, d'avoir volé des masques pendant la crise !

Je n'en dirai pas plus, mais sachez que partout, de la plus grande à la plus petite commune, des personnes se sont permis ces infamies, ces agressions, non plus verbales mais écrites, comme vous le disiez, sans en mesurer les conséquences. J'espère que la justice pourra

se prononcer. Quelle que soit la situation, quelle que soit l'élection, il est intolérable que de telles horreurs soient écrites, de telles accusations portées.

Ce tract m'a été remis hier soir. J'ai pu lire le tissu d'insanités qui y était proféré. Je le conteste et vous soutiens dans la dénonciation que vous venez de faire dans cette salle, publiquement.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Mesdames et messieurs, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous dire, au nom de mon groupe, combien je suis heureux de vous retrouver tous autour de cette table, en « présentiel » – puisque ce terme fait désormais partie de notre vocabulaire ! Il est vrai que vous m'avez manqué, d'autant plus que, comme vous le savez, je ne suis pas un grand *fan* de la visioconférence et des téléréunions. C'est donc avec un grand plaisir que je vous retrouve dans cette salle, en ce mois de juillet, après tout ce que nous avons traversé depuis trois mois.

Je tenais également, au nom du groupe, à féliciter les maires qui ont été élus au premier tour, à l'issue du scrutin du 15 mars, et à souhaiter bon courage à celles et ceux qui, dimanche prochain, vont se présenter au second tour.

Je suis très heureux également de voir mon collègue Eric JEANSANNETAS. Madame la Présidente l'a dit, le dernier grand moment de convivialité que nous avons connu au Salon de l'Agriculture nous semble remonter à un siècle, alors que cette manifestation ne date que de la fin du mois de février. A cette occasion, la Creuse a montré, dans ses différentes accroches, combien elle pouvait être positive. Vraiment, mon cher Eric – je me permets de vous appeler Eric, monsieur le Sénateur, parce qu'après ce grand moment que nous avons partagé ensemble, vous avez connu en contractant le Covid-19 ce que nous dénonçons ce matin. Je sais que vous êtes aujourd'hui rétabli puisque vous voici devant nous, et c'est vraiment un grand plaisir de vous retrouver, toutes et tous, dans cette enceinte.

J'espère également que nos deux collègues de SAINT-VAURY – à demi-confinés, si je puis dire, en attendant les résultats de leurs tests – puissent être parmi nous lors de la prochaine séance plénière de notre Assemblée, au mois de septembre. J'espère que tout cela va bien se passer car, sans entrer dans la polémique et le débat puisque tout a été dit dans le discours de la Présidente ainsi que par vous-même, monsieur LEGER, cet épisode n'est pas terminé.

Je tiens également à m'associer aux remerciements dédiés à l'ensemble des personnes qui ont œuvré dans nos territoires au plus près des populations dites fragiles ainsi qu'au sein des EHPAD, auprès des personnes âgées. J'adresse à toutes ces personnes des encouragements et des félicitations que je ne peux pas attribuer à l'Etat.

Il n'y avait aucune surenchère dans les discours de Mme la Présidente et de M. LEGER : tout ce qui vient d'être dénoncé est avéré ! On ne peut pas remercier l'Etat de sa gestion de cette crise du Covid-19. Son impréparation face à un événement, certes planétaire, mondial et inattendu, est apparue clairement. Aussi mon propos, ce matin, est-il d'interpeller l'Etat car, si les mots ont un sens, on peut affirmer que cette crise a été un véritable Waterloo sanitaire, une faillite de l'Etat.

En la matière, le comportement de ceux qui servent l'Etat n'est pas à remettre en cause ; ils font ce qu'ils peuvent avec les moyens dont ils disposent et en fonction des directives qu'ils reçoivent. J'interpelle surtout les représentants de l'Etat qui tiennent les manettes du pouvoir et qui ont, globalement, fait preuve de fuite en avant. Je déplore une certaine absence des représentants de l'Etat dans nos territoires ; ceux qui étaient au feu étaient les représentants des collectivités territoriales – Communes, Départements et autres.

L'Etat doit se renouveler et se réinventer pour être en mesure de gérer ces crises, car celles-ci risquent malheureusement de se reproduire. Voilà deux jours à peine, j'évoquais avec Nicolas SIMONNET le fait que la prochaine crise pourrait bien être une crise climatique. Face aux crises qui pourraient se produire demain, sanitaires comme climatiques, il nous faut évoluer si nous ne voulons pas nous retrouver à nouveau dans une situation d'attente plutôt que de prise d'initiative.

Dans vos motions et vos vœux, vous avez toutes et tous interpellé l'Etat. Au-delà de la distanciation, il règne ce matin une ambiance particulière dans cette Assemblée. Il a été question de l'ancien monde et du nouveau monde. Demain, le monde d'après ressemblera-t-il au monde d'avant ? Nul ne le sait.

Les différentes assemblées nationales d'élus, ADF et autres, ont interpellé l'Etat. J'interpelle à mon tour le Premier ministre et son représentant en Creuse, comme vous l'avez fait au travers des vœux et des motions, pour que le Gouvernement et les représentants de l'Etat se saisissent enfin du constat qui sera fait de cette faillite sanitaire.

La commission parlementaire a commencé à auditionner cette semaine les grands professeurs. L'Etat doit absolument se rendre compte qu'il n'a plus les moyens de ses ambitions, ni ceux d'assumer ses responsabilités dans le domaine de la santé. Ce matin, les trois quarts des vœux et motions portaient sur la santé, compétence régalienne. La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière cette faillite, mais celle-ci était déjà annoncée. Souvenez-vous du *numerus clausus*, des difficultés rencontrées par les collectivités pour trouver des médecins ou par un patient pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste. Bien avant la crise du Covid, sur tous les bancs de cette Assemblée, nous dénoncions, au-delà du manque de moyens, le manque de réactivité de l'Etat.

Je rappelle que, dans le cadre de la préparation budgétaire, il était demandé au Ministre de l'Action et des Comptes publics une enveloppe de 500 millions d'euros d'aide aux EHPAD et aux hôpitaux. Gerald DARMANIN avait répondu au moins de janvier que ce n'était pas possible. Je parle sous le couvert d'Eric JEANSANNETAS. Aujourd'hui, les milliards tombent de partout : six milliards d'euros seront attribués aux hôpitaux.

L'Etat doit absolument prendre en compte cette nouveauté et surtout, comme cela a été dit par Mme la Présidente, qui a parlé de confiance, et M. LEGER qui parlait, lui, de confiance et de responsabilité, les Départements ont 230 ans d'âge. Nous sommes aujourd'hui dans un Etat jacobin, centralisateur. Mais nous voyons bien qu'au XXIe siècle, la situation évolue, nous l'avons bien vu au travers de cette crise. J'interpelle donc les représentants de l'Etat et le Premier ministre : après cette crise, une simple déconcentration ne suffira pas. Il faut présenter une véritable loi de décentralisation, avec des compétences transférées, mais aussi des moyens.

Après les décisions du début d'année, le Département ne dispose malheureusement plus du levier fiscal dont il disposait jusqu'à présent. Donc, la décentralisation, oui, le transfert de compétences, oui, mais il faut les moyens qui vont avec ! C'est bien gentil de produire des directives et des fascicules de 65 pages pour expliquer comment mettre en place les ARS mais, à mon avis, l'Etat devrait surtout réformer les ARS. Je ne tiens pas à entrer dans ce débat, mais les ARS se retrouvent aujourd'hui sur le devant de la scène de manière pas très positive. Sans réforme, nous irons à la catastrophe.

Tels sont les points que je tenais à aborder ce matin. Ils rejoignent ceux évoqués au travers des vœux et motions et des discours précédents. Les Départements et les Collectivités territoriales, Communes et Intercommunalités, sont prêts à faire face aux compétences que l'Etat décidera de leur transférer demain. Elles ont, comme vous l'évoquiez, madame la Présidente, montré une agilité et une réactivité dans la difficulté, illustrant bien que c'est au plus près du terrain que l'on est le plus efficace. Je souhaitais interpeller l'Etat pour qu'il en prenne pleinement conscience. Je sais que des débats sont déjà engagés en ce sens, mais il faut veiller à éviter tout écran de fumée, rien ne serait pire. Il faut une vraie réforme, une vraie décentralisation et de vrais moyens !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Je tiens tout d'abord à dire que, moi aussi, je suis très content de vous retrouver en présentiel. Toutes ces réunions m'ont beaucoup manqué et les contacts que nous avions par téléphone ainsi que les manifestations et les messages des uns et des autres m'ont été précieux pendant cette période difficile d'une quinzaine de jours, car la forme délicate du Covid-19 est une réelle atteinte.

Sans vouloir lancer un débat général, je reviens sur les propos de M. FOULON, pour moduler quelque peu son jugement, car cette crise sanitaire nous appelle à la modestie, à l'humilité. Nous ne connaissions pas ce virus. Nous avons écouté attentivement nos plus grands professeurs, l'un affirmant le contraire de l'autre et, en cette fin de cycle, les épidémiologistes et l'ensemble de la communauté médicale ont été rappelés à une plus grande d'humilité face à cette crise.

Quant à l'Etat, on peut toujours lui jeter la pierre mais, à mon sens, il a préservé l'essentiel. La mesure-phare du chômage partiel, aucune collectivité de France ou de Navarre n'aurait eu les moyens de la mettre en place. Estimée à 24 Md€ aujourd'hui, elle a permis de préserver l'essentiel, c'est-à-dire de maintenir l'emploi, la rémunération et, donc, le pouvoir d'achat des salariés de ce pays appartenant à des filières et des secteurs d'activité extrêmement touchés tels que l'hôtellerie, le tourisme, le cinéma ou les arts. Des mesures fortes ont été engagées. De mon point de vue, l'Etat a été au rendez-vous de cet événement qui a mis l'Europe à l'arrêt économique complet. Donc, soyons modestes et soyons humbles !

Certes, on peut évoquer les effets de la décentralisation, mais sans oublier qu'il existe des Départements et des Régions bien plus riches que les autres. Le transfert de compétences ne pouvait donc pas intervenir sans compensation, tant verticale qu'horizontale. Les Départements les plus riches doivent l'entendre. Ce sont de vieux débats qui réapparaissent tous les six ou cinq ans, lors des campagnes électorales. L'Association des Départements de France, quel que soit son Président, a toujours mené le combat parce que le nombre

d'allocataires du RSA progresse plus fortement dans certains départements que dans d'autres. La Creuse se retrouve toujours un peu dans la difficulté. Cette compensation et cette régulation doivent être faites par l'Etat ou sous le regard de l'Etat. Mais l'Etat ne peut pas tout faire. La crise nous l'a enseigné.

S'agissant de la santé, je rappelle que la France est un pays hyper-endetté. La dette a explosé. En raison de cette crise, notre endettement passera de 100 % à 125 %. Le transfert des moyens est donc complexe, parce qu'il entretient la dette. Or, comme vous le savez, la dette d'aujourd'hui, ce sont nos impôts de demain. Nous n'allons pas refaire la leçon, mais soyons modestes dans la discussion qui va s'engager.

Soyons modestes, mais soyons également exigeants.

Deux commissions parlementaires ont été créées, l'une à l'Assemblée qui a débuté ses travaux, l'autre au Sénat qui les entamera en juillet. Un comité d'expertise et d'évaluation de l'action de l'Etat a été installé pendant la crise. N'oublions pas toutefois que le confinement avait pour objectif non pas d'enrayer la maladie, mais d'éviter la saturation des hôpitaux et des services de réanimation pour que nous ne soyons pas confrontés au choix terrible qui s'est posé en Italie ou en Espagne dont les hôpitaux ne pouvaient accepter en réanimation que les patients atteints du Covid de moins de 65 ans. Nous sommes parvenus à y échapper, parfois grâce à des transferts de malades de l'Est de la France vers notre Région Nouvelle-Aquitaine, comme l'ont montré des reportages parfois très spectaculaires. Il s'est passé des choses. Cet Etat n'a pas été à l'arrêt, il a travaillé. Par conséquent, soyons modestes et humbles.

Soyons également très exigeants. Mettons le doigt où cela fait mal, c'est-à-dire sur les masques et les tests. Le dispositif mis en place aujourd'hui, constitué de brigades, n'existait pas. Lorsque j'ai été testé positif, même ma compagne n'a pas été testée. J'avais pourtant indiqué à l'ARS tous mes contacts de proximité, mais nous manquions de tests. Aujourd'hui, un dispositif plus efficace est à l'œuvre. Bertrand LABAR, assis en face de moi, pourra vous dire qu'en fait, il s'agit du dispositif sanitaire vétérinaire. Aujourd'hui, il est possible de reconfiner et de fermer des territoires ; le dispositif est en place. A l'évidence, nous n'étions pas prêts. Le mensonge chinois porte aussi sa part de responsabilité. Le nombre de victimes en Chine a été minimisé. Nous connaîtrons peut-être un jour la vérité, mais rien n'est moins sûr, car il s'agit de la Chine. Nous avons cette chance de vivre dans un pays démocratique où nous pouvons discuter, débattre, mettre en accusation, dire ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.

La France a fait face. Cela montre combien ce pays est assez formidable. Il a permis de passer cette crise. La deuxième vague sera la crise sociale. Vous avez vu les perspectives de la Banque de France et de l'INSEE, qui nous prédisent 900 000 à un million de chômeurs supplémentaires entre la fin 2019 et la fin 2021. Le sujet sera très difficile à traiter.

La première phase des mesures gouvernementales et des projets de loi de finances rectificative qui ont été proposés – y compris celui qui sera présenté en juillet – sont vraiment des mesures pour pallier l'urgence. Le Plan de relance interviendra en septembre. De nombreuses insuffisances se feront sentir ; quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons à l'Assemblée nationale ou au Sénat, nous avons tous conscience que les dispositifs seront insuffisants.

Pour l'instant, nous en sommes au stade du plan d'urgence. Le rendez-vous pour le véritable Plan de relance est pris pour septembre. Donc, soyons vigilants, exigeants, mais soyons constructifs également. Mon cher Franck, si votre propos a été virulent, vous avez également ouvert des pistes de construction. Nous ne pourrons pas passer cette crise en étant Collectivités en opposition avec l'Etat. Il nous faut construire ensemble, nous réinventer – le mot a été exprimé par le Président de la République. Nous devons réinventer, mais le faire ensemble et non dans l'opposition systématique.

Des procès de fait ont été intentés à l'ARS. Vous avez eu raison, monsieur le Président, de ne pas vous engager dans cette voie. Mais il faudra évaluer le fonctionnement de l'ARS. Le plus surprenant à mon sens – et, à ce titre, le vœu de Philippe BAYOL me semble important – est que l'Etat soit apparu dépossédé de ses prérogatives par une Agence qu'il a créée. Il me paraît essentiel que la Préfète de la Creuse ait la main et ne s'entende pas répondre par la Déléguée territoriale de l'ARS qu'elle ne peut lui livrer l'information. Nous avons tous en tête cet épisode tout de même très surprenant.

Je voulais, en conclusion, rendre hommage aux personnels qui sont allés au feu. J'ai vu de près les soucis que rencontraient les infirmières. L'hôpital de GUERET était bien fourni en matériel mais, lorsque le nombre de malades et de patients a augmenté, il y a eu des restrictions. Un malade du Covid ne voyait les infirmières que deux à trois fois par jour, et c'étaient ses seules visites. Valérie SIMONET a souligné cette dimension dans son discours : la solitude du malade et, malheureusement, ceux qui ont perdu la vie étaient seuls. Cette solitude est une dimension terrible en de tels moments.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est important pour nous tous également de nous retrouver et de pouvoir exprimer ce que nous avons vécu, ressenti et perçu parce que nous devons dresser un bilan de tout cela pour apprendre comment agir demain. Même si nous disons tous que nous agirions différemment, qu'un nouveau monde est arrivé, nous conservons malgré tout des doutes quant à des postures qui auraient changé. Personnellement, je n'y crois pas trop. En revanche, des moments difficiles sont encore devant nous et, de cela, je suis persuadée.

La parole est à M. LOZACH

M. LOZACH. – J'abonderai dans le sens des interventions précédentes, tant dans leur tonalité que dans l'état d'esprit qu'elles traduisent.

J'exprimerai tout d'abord une pensée pour toutes les familles qui ont directement ou indirectement été touchées par cette pandémie et ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont permis de circonscrire les effets de la crise durant cette période particulièrement dramatique, qu'il s'agisse des professionnels, des bénévoles ou des élus. Si, aux dires des uns et des autres, notre Région a fait partie des plus épargnées, elle a malgré tout été directement concernée. D'après le communiqué de presse de l'ARS d'hier soir, nous avons tout de même eu 412 décès en hôpital, puisque les décès recensés sont ceux en hôpital, auxquels il conviendrait d'ajouter les décès en EHPAD et à domicile.

La polémique n'est pas de mise, effectivement, et polémiquer serait indécent dans le contexte actuel. Je rappelle tout d'abord que, si nous sortons de la période de confinement, jusqu'au 10 juillet prochain, nous sommes en état d'urgence sanitaire, auquel viendra s'ajouter

un état d'urgence économique et social puisque tous les effets sont en train de s'accumuler et de se combiner. En outre, d'après le professeur DELFRAISSY, Président du Conseil scientifique qui est donc au centre du dispositif mis en place par l'Etat, une nouvelle vague pourrait bien intervenir vers la fin du mois d'octobre ou au mois de novembre. Il faut bien reconnaître que de tels propos tenus par un scientifique de ce niveau sont inquiétants.

Ensuite, que je sache et comme le rappelait M. LEGER, les élections départementales ne se tiennent pas dimanche prochain. Donc, même si nous sommes dans un débat budgétaire, prenons nos responsabilités pour œuvrer dans le sens de la sérénité et de l'apaisement, même s'il est toujours possible dans un débat budgétaire de tordre les chiffres comme on l'entend et de leur faire dire ce que l'on veut, tout comme il est possible de choisir des années de référence qui arrangent.

S'agissant des collectivités locales, je souhaiterais revenir sur deux ou trois points.

Si, en cette affaire, l'Etat s'est parfois montré défaillant, il a toutefois beaucoup agi pour sauvegarder l'emploi salarié, tout au moins au début de la crise. Il a même réagi fortement. Le plan d'urgence, que ce soit au travers du fonds de solidarité, des prêts garantis par l'Etat ou du chômage partiel, représente des milliards. Aujourd'hui, tout le monde demande la prolongation de ce dispositif de droit commun et chaque secteur réclame un plan spécifique. Cela finit par faire beaucoup ! En revanche, il me semble qu'il y a eu un manque dans les relations avec les collectivités locales qui se sont retrouvées en première ligne.

Les élus locaux et les personnels communaux étaient en première ligne. Les services publics locaux ont été directement concernés et impliqués. Durant cette période de crise, le Gouvernement a beaucoup compté sur les collectivités, les a beaucoup sollicitées mais, finalement, en a peu parlé. Il a fallu attendre le Conseil des ministres du 10 juin pour qu'enfin, l'Etat en parle – du 5 mars au 10 juin, je vous laisse en juger !

Or les collectivités vont souffrir. Elles souffriront en 2020 et souffriront encore en 2021, subissant tout à la fois une augmentation des dépenses et une baisse des recettes. Nous savons pertinemment que, l'an prochain notamment, les « impôts économiques » – qu'il s'agisse de la CFE, de la CVAE ou des droits de mutation sur lesquels nous reviendrons sans doute – généreront moins de recettes aux collectivités. J'ai appris que l'Association des maires de France demandait la nationalisation des pertes et que cette requête faisait l'unanimité, droite et gauche confondues, dans l'espoir que la totalité des pertes soient prises en charge par l'Etat. C'est le point de départ de la discussion, mais je doute que ce soit le point de sortie.

Donc, qu'on le veuille ou non, cette crise se traduira par des charges supplémentaires pour les collectivités locales. Les chiffres annoncés à ce jour en termes de compensations ne sont pas à la hauteur des attentes. Si nous n'allons pas au-delà, les collectivités n'auront plus les moyens de maintenir les services à la population qu'elles assument actuellement et ne pourront pas faire face aux capacités d'investissement qui sont attendues pour répondre aux programmes qui ont été présentés à nos concitoyens. Dans un système centralisé à bout de souffle, nous avons assisté à une réhabilitation de la proximité. Nous l'avons bien vu s'agissant des chaînes de décision, durant cette pandémie, l'échelon départemental prend tout son intérêt et sa signification. Cela signifie qu'il faut passer à une nouvelle étape de la décentralisation, sans faire n'importe quoi ! La loi pour la décentralisation, la différenciation et la déconcentration, dite 3D, nous était annoncée. J'espère qu'elle sera confirmée.

Enfin, madame la Présidente, je terminerai sur un point positif car, en toutes circonstances, il faut essayer de positiver : on n'a jamais autant parlé de ruralité que ces derniers mois. Jamais !

Mme LA PRESIDENTE. – Sur ce point, vous avez raison, et surtout de la Creuse !

M. LOZACH. – Notamment de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Surtout de la Creuse !

M. LOZACH. – Si vous voulez. On n'en a jamais autant parlé, ni aussi positivement, en en vantant les qualités, les vertus, les mérites...

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons fait ce qu'il fallait pour cela.

M. LOZACH. – On ne cesse de dire que ses territoires ruraux sont une chance pour la France sans en tirer, malheureusement, les conséquences. Mais face au Covid, ces territoires ruraux ont également été une chance pour « limiter la casse » sanitaire, sociale et humaine. Les titres dans la presse étaient dithyrambiques. J'en cite quelques-uns : « *Vivre à la campagne : le dernier chic français », « Le boulot sans le métro », « une aubaine pour les petites villes »*, *« L'appel de la campagne »*, etc.

Nous avons tout de même assisté à un phénomène dans ce pays entre le 15 et le 17 mars : presque un million de personnes ont quitté la Région Ile-de-France ! D'aucuns ont même parlé d'exode urbain. Il serait sans doute intéressant de mener une enquête pour savoir quelles étaient les relations à la ruralité de toutes ces personnes qui ont quitté la Région Ile-de-France : est-ce seulement pour aller chez les parents ou les grands-parents ? La campagne était-elle une de leurs destinations touristiques habituelles ? S'ils n'avaient aucun lien auparavant avec les campagnes, qu'en disent-ils un, deux ou trois mois après ? Je pense, quant à moi, que de nombreux Français ont pris conscience de ce que la ruralité peut apporter comme équilibre de vie à notre société.

Vous me répondrez : « Et maintenant ?... » Maintenant, cela peut être l'occasion de redonner de la confiance à ces millions de Français qui vivent dans ces territoires que l'on appelle parfois « les territoires oubliés de la République », en venant accompagner leur développement. Cela peut être l'occasion de créer de l'activité, grâce au télétravail, par exemple. En tout cas, de nombreux citadins s'interrogent et sans aller jusqu'à dire que le monde de demain sera radicalement différent du monde d'avant, je pense qu'il ne sera pas exactement celui d'avant.

Cela dit, combien de Français changeront réellement leur manière de voir, leur manière de faire et leur mode de consommation ? C'est la grande interrogation. Toutefois, il est

vrai que les citadins s'interrogent. Nombre d'entre eux ont découvert notre qualité de vie. Nous devrions donc réfléchir à une politique d'accueil.

Le Limousin avait mis en place un service d'accueil des nouveaux arrivants. Il était composé de deux personnes, pas plus. Nous assistons à un frémissement ; des maires et des agents immobiliers nous expliquent que, ces dernières semaines, ils ont été contactés par des personnes totalement extérieures à la Creuse. C'est le cas partout dans le Département, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest. Ces personnes qui, éventuellement, viendraient s'installer en Creuse ne sont pas seulement motivées par un projet immobilier, un projet professionnel, familial ou lié à tel ou tel loisir, mais par un projet de vie. Ce projet de vie, nous devons essayer d'en créer les conditions, car ce ne sont pas les agences immobilières qui vont assumer tout cela. Il faudrait donc réfléchir – à titre expérimental, pourquoi pas – à un service dédié à l'accueil, pour mettre en relation avec notre territoire ces départs potentiels, sous la forme d'un fichier unique en lien avec la Région et les Intercommunalités.

Mon intervention a été longue, madame la Présidente. J'en suis désolé mais, au vu du contexte actuel, tout ce qui est susceptible de favoriser l'accueil d'actifs et d'activités dans notre département doit être mis en œuvre.

Mme LA PRESIDENTE. – M. LEGER est à vos côtés. Sachez que, l'an dernier, nous avons répondu ensemble, EPCI et Conseil départemental, à un appel à projets intitulé « Accueillir en Massif central ». Nous sommes accompagnés par la Région dans le cadre du contrat de plan interrégional Massif central, que nous vous avions présenté. Dans le cadre de cet appel à projets, nous avons notre chargé de mission Accueil qui, avec ses collègues chargés de mission des Intercommunalités, coordonne ce projet qui repose sur quatre piliers fondamentaux que sont le logement, l'emploi, les services, et les aménités culturelles et autres. Nous travaillons sur tout cela.

J'évoquais également en introduction le Plan particulier pour la Creuse. Mme la Préfète a fait confiance au Conseil départemental. Nous avons ainsi récupéré des financements qui nous permettent d'aller plus loin, en poursuivant la démarche engagée par Creuse Tourisme ces dernières années en termes de marketing et de développement de la nouvelle image que nous devons donner à la Creuse. Nicolas SIMONNET vous en parlerait bien plus et mieux que moi !

La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Je souhaitais, pour ma part, revenir sur cette crise du Covid vue par les soignants.

Mon cher Eric JEANSANNETAS, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vos propos car, pour moi, l'Etat n'a pas été à la hauteur, même si les soignants l'ont été. Peut-être faudrait-il un soignant à la tête de l'Etat ?...

Mais je tenais surtout à dire combien ces soignants ont eu peur également. Cette crise a commencé le 17 mars et, le 18 mars, par le biais d'une grande réunion audio du GHT – Groupement hospitalier de territoire – du Limousin, nous entendions le professeur du CHU de Limoges nous expliquer que nous allions devoir classer les patients, comme vous le disiez tout

à l'heure. Nous aussi, nous étions prêts : nous allions devoir les classer avec une étiquette rouge, une étiquette orange ou une étiquette verte ! Je puis vous assurer que tous les directeurs et cadres de santé qui assistaient à cette réunion s'en souviendront longtemps. Reposaient entre nos mains non seulement la vie des patients, mais aussi celle des agents de tous les hôpitaux puisque, comme le savez, des unités Covid étaient créées, et nous savions que ces agents allaient se retrouver dans l'obligation de pratiquer des injections, de poser des pompes à morphine et à perfusion en fonction des choix qui seraient opérés.

Je puis vous assurer que l'Etat n'était pas là, que l'ARS n'était pas là et que ces moments difficiles... *(Mme BUNLON, émue, s'interrompt.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, nous avons tous vécu personnellement des situations extrêmement dures auxquelles nous n'étions absolument pas préparés. Dans notre conscience, jamais nos générations n'auraient pu imaginer ce que l'on nous demanderait de faire, car on a trié des patients – et pas seulement dans l'Est ou en Région parisienne.

J'espère que l'expression des soignants pourra se faire d'une façon ou d'une autre. Aujourd'hui, s'expriment les revendications, la colère et une demande de reconnaissance. Mais il est bien d'autres choses qui restent à exprimer. Ceux qui ont vécu ces situations de près ou de loin, quels qu'aient été leurs engagements, sont marqués à jamais.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Si vous le permettez, pour revenir sur le rôle de chacun, je tiens à remercier haut et fort le Département, les Communes et les EPCI, tous ceux qui ont apporté leur soutien en fournissant des masques et des surblouses. Là aussi, vous n'imaginez pas : un masque pour douze heures sachant qu'il ne dure que quatre heures ! Merci à tous ceux qui nous ont offert ces masques, parce qu'ils nous ont sauvé la vie !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je partage totalement l'ensemble des interventions que nous avons entendues ce matin. Je voulais, à mon tour, apporter en complément un témoignage très bref de ce que j'ai vécu, comme bon nombre d'entre vous qui êtes élus municipaux, et saluer les maires et les élus municipaux, anciens et nouveaux, qui, face à cette crise, ont été le maillon indispensable puisque nous étions présents sur le terrain, au début pour distribuer les attestations de déplacement, puis pour venir en aide à des personnes isolées dont les familles ne pouvaient plus intervenir. Nous avons également pallié la recherche de masques des aides à domicile. Bref, nous avons été là, présents. Dans ce nouveau monde, cela m'a porté à croire encore en l'ancien monde, celui des collectivités plus anciennes – communes et Conseil général d'hier, départemental aujourd'hui – qui ont fait face et qui sont bien repérées par nos administrés. Etant également élu d'une communauté de communes, j'ai pu constater que bien plus que des communautés de communes ou de la Région, nous avons entendu parler des communes et du Département.

Pour en revenir au Département et à ce qui est le cœur de nos métiers et des politiques sociales que nous portons, nous dresserons avec Mme BUNLON, en complément du

rapport d'activité 2019, un rapide bilan de ce qui s'est produit durant la crise du Covid. Nous avons été présents à tous les moments et dans tous les domaines, auprès de l'enfance, des personnes âgées, des associations d'aide à domicile, de la MDPH ou encore de l'insertion. Sous l'autorité de Mme QUERIAUD, dont je veux saluer l'engagement ainsi que celui de toutes les directrices et directeurs, les personnels ont réalisé un travail considérable, échangeant de nombreux mails pour la validation des différentes actions à mettre en œuvre.

Nous y reviendrons par la suite, mais je tenais à saluer dès à présent tout le travail accompli par les services parce qu'au travers de leurs interventions, nous avons directement conduit des actions et porté des services au plus près de nos administrés et des plus fragiles. Croyez-moi, rien n'est jamais parfait, mais nous n'avons pas failli à nos missions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je souscris aux déclarations de l'ensemble de mes collègues. Toutefois, sans vouloir polémiquer, monsieur LOZACH – et cela me gêne car je n'avais aucune envie de le faire ainsi, de bon matin –, franchement, on peut se demander si vous n'avez pas été confiné dans une grotte ces derniers mois, voire ces dernières années, car je suis très surpris de vous entendre dire qu'il faut travailler sur l'attractivité et que vous vous rendiez compte aujourd'hui qu'il faut porter, ensemble, des politiques d'attractivité et d'aménagement du territoire pour rendre le département plus attractif, communiquer et changer son image. Vous parlez du tourisme, vous dites qu'il faudrait communiquer davantage. Vous constatez qu'il a été beaucoup question des territoires ruraux, mais vous n'osez pas dire que l'on parle de la Creuse, sans doute parce que cela aurait signifié que la majorité départementale et Creuse Tourisme y étaient pour quelque chose !

Vous savez pourtant très bien ce qui se passe dans le Département, les EPCI et les communes. Vous n'êtes pas totalement déconnecté du territoire. Vous savez, je pense, que nous avons créé une commission, la troisième commission, intitulée « Attractivité du territoire », dans laquelle siègent des élus qui travaillent sur l'attractivité, réfléchissant à la question de savoir comment limiter la baisse démographique, comment regagner en population et comment faire venir de nouvelles familles dans ce département. Vous savez sans doute également qu'a été créée l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse au sein de laquelle les communes, les EPCI, des conseillers départementaux, les partenaires consulaires, les antennes de Creuse Tourisme, CPIE, CAUE et bien d'autres travaillent sur les politiques d'aménagement.

Ces entités existent, monsieur LOZACH. Je ne dis pas que c'est suffisant mais, si aujourd'hui, à la suite du déconfinement, la Creuse est citée en exemple comme étant un territoire dynamique et attractif, c'est que nous sommes prêts à accueillir les touristes et les nouveaux arrivants auxquels nous proposons un cadre et une qualité de vie, avec du travail, des loisirs, des services, des écoles, des collèges, des lycées pour accueillir leurs enfants, des crèches et tous les services de la petite enfance, sans oublier l'offre culturelle et sportive. Voilà ce qu'est un territoire qui vit ! Nous sommes unanimes pour dire qu'un travail est engagé depuis des années et que nous travaillons ardemment pour relever ce pari sur l'avenir.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER, qui souhaite intervenir à nouveau.

M. LEGER. – J'avais demandé la parole à la suite du débat entre vous, madame la Présidente, et M. LOZACH à propos de l'accueil. Je souligne toutefois que nous sommes tous d'accord aujourd'hui, et c'est très bien. Je note ce matin la plus grande unité, comme cela l'a été au plus fort de la crise. Il me semble qu'en tant qu'élus, quels que soient nos bords politiques, nous sommes à la hauteur lorsque, face à une crise majeure, nous savons nous mettre d'accord et faire fi de nos *chikayas* habituelles.

Pour revenir au sujet de l'accueil, j'ai une petite crainte à exprimer, tout en espérant me tromper : si la Creuse ne devient qu'un refuge sanitaire pour des urbains ayant un peu d'argent pour s'acheter une résidence secondaire, certes, ce sera déjà des résidences secondaires achetées qui viendront alimenter l'économie résidentielle, mais cela restera insuffisant. Notre *challenge* est d'inciter des personnes à véritablement travailler et vivre dans notre département.

Enfin, je rejoins Patrice MORANÇAIS. A chaque tempête, on redécouvre les vertus des communes et des maires. Quand la tempête renverse les arbres sur les routes, on est bien content de se tourner vers les petites communes qui restent, malgré tout, l'échelon de proximité. Si cette crise permet de redécouvrir les vertus de la commune et d'éviter que l'on nous embête avec nos 36 000 communes qui seraient trop petites, coûteraient trop cher et présenteraient je ne sais quels autres défauts, si le nouveau monde peut nous exonérer de ce débat aussi vieux que les dinosaures, nous aurons gagné un peu de temps et de calme.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire. – Pour répondre à M. LEGER, j'aimerais préciser que les contacts que nous avons eus de personnes qui s'intéressent à la Creuse et prennent des renseignements, que ce soit au Salon de l'agriculture ou en d'autres occasions, ne sont pas seulement ceux de touristes ou de vacanciers. De jeunes couples avec des enfants ou de jeunes cadres expriment également une réelle envie de travailler et de vivre ailleurs et différemment. C'est la raison pour laquelle avec l'installation numérique, notre Département présenterait tous les atouts.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous le savons tous, le déploiement de la fibre et du très haut débit est le chaînon manquant pour permettre un développement économique différent dans ce département. Certes, ce n'est pas le seul mais nous avons pu constater, quand des montées en très haut débit s'étaient faites, qu'avec le télétravail, certains ont quitté les grandes cités urbaines tout en continuant travailler pendant les deux mois où ils ont pu s'installer dans des petites communes, pleurant lorsque, le 11 mai, ils ont dû repartir en région parisienne ou dans les grandes villes.

Chers collègues, les mesures sanitaires voudraient que nous fassions une pause toutes les deux heures environ afin d'aérer la salle. Je vous propose de la faire maintenant, d'une dizaine de minutes, avant d'aborder notre ordre du jour.

La séance est suspendue.

(Suspendue à dix heures vingt-cinq, la séance est reprise à dix heures trente-cinq.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Chers collègues, nous abordons l'examen des rapports, dont le premier concerne la présentation du compte de gestion de l'exercice 2019.

Nous pouvons faire entrer M. ARCHER, qui se trouve dans la salle voisine. *(M. ARCHER est introduit dans la salle de plénière.)*

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT N° CD2020-06/1/1

Mme LA PRESIDENTE. – M. ARCHER nous a fait parvenir le compte de gestion définitif du budget principal ainsi que des budgets annexes. Peut-être, monsieur ARCHER, pouvez-vous préciser que la tenue de ce compte de gestion ne fait l'objet d'aucune observation ni d'aucune réserve ?

M. ARCHER, payeur départemental. – Sans reprendre de manière exhaustive l'intégralité des résultats, je préciserai, comme l'indiquait Mme la Présidente, que les résultats du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes sont en conformité avec le compte administratif.

Je signale également à l'Assemblée que le compte du budget annexe du Parc départemental, supprimé cette année, sera intégré au budget principal. En conséquence, les résultats de ce budget annexe seront, eux aussi, intégrés.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est bien ce qui avait été présenté lors du budget en février.

Personne ne demande la parole ?...

Je propose d'approuver le compte de gestion dressé par le Payeur départemental, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au compte de recettes et de dépenses de 2019, soit le compte administratif 2019.

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT N° CD2020-06/1/2

Mme LA PRESIDENTE. – En quelques mots, qui ont tous leur importance, comme vous le comprenez aisément, je précise que ce compte administratif permet de dégager un excédent de clôture de 23 M€. Vous avez pu remarquer que l'investissement a été maintenu et soutenu, puisqu'il est à hauteur de plus de 30 M€. Naturellement, ces chiffres sont arrondis. L'endettement est en baisse, atteignant le chiffre important de 5,3 années en 2019, contre 12,5 en 2014. Le taux de dépenses de fonctionnement est maîtrisé puisqu'il est de – 1,86 %, avec une qualité de service public et des conditions de travail préservées.

Vous l'aurez compris, avoir de l'excédent n'est pas un gros mot, c'est simplement disposer de la capacité d'autofinancement qui nous permet de faire face à des dépenses nouvelles, comme celles que nous avons longuement évoquées ce matin. Cela nous permet également d'agir très rapidement puisque, vous vous en souvenez, nous avons inscrit des lignes pour dépenses imprévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, que nous mobiliserons d'ailleurs dans le cadre de la Décision Modificative n° 1 que nous vous proposons aujourd'hui.

Par un transfert de section à section, cet autofinancement élevé alimentera, pour l'essentiel, notre section d'investissement afin de maîtriser demain, voire d'abaisser notre besoin de recours à l'emprunt tout en continuant à proposer des programmes d'investissement soutenus. Tel était l'objectif que nous recherchions.

Vous comprendrez aisément que si les Départements n'avaient pas été solidaires entre eux, si ce fonds de soutien interdépartemental qui se monte quasiment à 6 M€ n'avait pas été bénéfique à la Creuse, les résultats seraient différents. Vous citiez la ruralité, mais le travail réalisé l'an dernier par les Départements ruraux, toutes tendances politiques confondues – droite, gauche ou non-inscrits, centre et indépendants –, a permis de faire valoir, de mettre en avant leurs besoins d'investissement pour construire l'avenir dont nous avons parlé ce matin, cet avenir qui nous permettra d'accueillir de nouvelles populations grâce à des infrastructures qui se déploient et des mobilités qui s'accroissent. Je pense, bien sûr, à la fibre, mais également aux axes routiers structurants.

Le résultat du compte administratif reprend tout d'abord le résultat de gestion. À ce titre, nous dégageons un excédent entre les dépenses réalisées et les recettes perçues de 89 823,16 €. Le résultat de clôture reporté de l'année 2018 se montait à 1 550 421,03 €, ce qui nous amène à un excédent de clôture sur la section d'investissement pour 2019 de 1 640 244,19 €.

Quant à la section de fonctionnement, vous disposez des chiffres : le delta entre les dépenses et les recettes est naturellement positif, à hauteur de 11 353 048,49 €. Si nous ajoutons le résultat reporté de 2018, qui était de 10 056 426,48 €, l'excédent de clôture en section de fonctionnement s'élève à 21 409 474,97 €.

Le résultat de gestion s'établit donc à 1 442 871,65 €. Avec les excédents que je vous rappelais à hauteur de 11 006 847,51 €, ajoutés au résultat reporté de 2018, nous arrivons à un excédent de clôture pour 2019 de 23 049 719,16 €.

Vous sont donnés dans le rapport les éléments sur lesquels nous nous penchons habituellement. Le pourcentage d'exécution des sections en dépenses et recettes, investissement et fonctionnement, est correct et, comme le rappelait à l'instant M. ARCHER, la suppression du budget annexe du Parc départemental au 31 décembre 2019 nous autorise, après intégration des résultats du Parc, à cumuler les excédents de clôture. Finalement, l'excédent globalisé sur le compte administratif 2019 s'élève à 24 954 849,82 €.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout d'abord, je reviens sur une erreur de vocabulaire : ce n'est pas la dette qui a baissé, mais la capacité de désendettement qui s'est améliorée car, avec ses 99 M€ l'an dernier, l'encours de la dette est plus élevé que celui de 92 M€ que, de mémoire, nous connaissions en 2015. Nous parlons donc bien de la capacité de désendettement.

Mis à part ce point de vocabulaire, la lecture de ce compte administratif confirme que nous avions raison, l'an dernier, de pointer l'écart entre l'affichage et la consommation réelle des crédits d'investissement. Le décalage est, en effet, important. Je l'avais chiffré très précisément puisqu'en 2018, les crédits d'investissements non consommés s'élevaient à 4,2 M€. En 2019, ils ont été à hauteur de 9 M€. En comparant la période 2015-2020 aux quatre ou cinq années précédentes, ce sont 36 M€ de moins en investissement que la collectivité n'a pas consommé réellement.

Pour ce qui est de l'année 2019, j'illustrerai mon propos de deux exemples afin de montrer que nous ne sommes pas dans une polémique particulière, mais dans la simple lecture de chiffres. S'agissant des équipements départementaux, l'affichage était de 16,6 M€ ; la réalisation est de 13,6 M€, soit 3 M€ de crédits non consommés. Quant aux équipements non départementaux, pour un affichage de 8,1 M€, la réalisation est de 4,9 M€, soit seulement 60 % de réalisation. Nous pointons donc à nouveau cette différence entre l'affichage et la réelle consommation de crédits. *(M. FOULON s'exclame.)*

Je souhaiterais aussi tordre le cou à l'idée que le Département aurait mal géré à une certaine époque. J'en veux pour preuve un classement établi par un organisme que nous connaissons bien et qui ne me semble pas être dirigé par d'affreux bolcheviques, au couteau entre les dents, puisqu'il s'agit de BFM Business. En 2015, la Creuse était placée au 34ème rang des Conseils généraux les mieux gérés. Donc, cessons de faire toujours référence à ce qui s'est passé avant ces dernières quatre années.

Ce qui pourra nous unir, nous l'avons évoqué dans nos propos liminaires, c'est cette nécessité d'une meilleure péréquation horizontale – mais il n'est pas facile de faire payer les plus riches – et d'une péréquation verticale – mais il n'est pas toujours facile de faire en sorte que l'Etat, qui connaîtra demain de plus en plus de dépenses, soit solidaire de ses Départements. Au risque de vous ennuyer, j'en arrive toujours à la même conclusion : il n'était pas utile de conserver les Conseils départementaux si c'était pour les placer chaque année en position de mendicité vis-à-vis de l'Etat. Il est temps de sortir de ce schéma, il faut construire un pacte de confiance, un pacte de responsabilité. L'Etat doit mieux traiter les Départements, surtout s'il souhaite que nous fassions face à la crise sociale qui s'annonce – et je vous rappelle la circulaire GOURAULT du 5 mai à laquelle vous faisiez référence, madame la Présidente.

L'Etat doit mieux compenser les compétences qu'il nous a attribuées. Si la compensation était à la hauteur du reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité, nous aurions déjà franchi un grand pas vers l'autonomie, qui fait la maturité. Les Départements ne doivent plus être maintenus sous tutelle, sous asphyxie financière. Cela n'a que trop duré !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons, en effet, constater une sous-consommation avérée, mesurée en pourcentage, des crédits dédiés aux équipements non départementaux. Il me semble difficile d'en accuser le Conseil départemental puisque, par définition, il s'agit de dotations que nous apportons à d'autres, collectivités ou partenaires, pour leurs propres projets. Comme le soulignait Thierry GAILLARD, s'agissant des programmes « eau et assainissement », des structures et syndicats qui, pour certains, se trouvent plus qu'en grande difficulté aujourd'hui, avaient proposé à nos services des dossiers en face desquels nous avions inscrit des financements qui, finalement, n'ont jamais été consommés pour diverses raisons, dont nous avons une meilleure connaissance aujourd'hui. C'est un phénomène que nous ne maîtrisons pas. Mais nous budgétons, il est vrai, les moyens financiers pour que nos partenaires et les collectivités puissent réaliser des investissements dans le cadre de leurs programmes et de leurs politiques.

Le diagramme me semble éloquent : en 2015, le résultat de gestion de la section de fonctionnement affichait un déficit de 31 000 €. Je ne regarde pas les années précédentes, je me limite à ce qui s'est passé en 2015 et dont nous avons débattu à maintes reprises puisque, cette année-là, nous n'avons pas pu régler le 12ème mois de RSA. En 2016, nous avons réglé les douze mois. Puis, en 2017, le faible résultat s'explique parce que nous avons payé treize mois, sachant qu'un mois de RSA représentait 1,3 M€.

Vous dites que nous n'avons pas réalisé suffisamment d'investissements. Vous avez raison, on n'en fait jamais assez, et l'on fait probablement toujours trop de dépenses de fonctionnement. Je me souviens également vous avoir entendu dire que nous faisions trop d'emprunts. Il est vrai que nous avons forcé l'emprunt au cours des premières années de notre mandat, car nous n'avions pas d'autre choix, sinon renoncer. Toutefois, comme le montrent les indicateurs actuels, les organismes bancaires qui nous ont accordé ces emprunts ont eu raison de nous faire confiance.

Vous avez, à juste titre, relevé la coquille qui s'est glissée dans le diagramme que j'évoquais précédemment : effectivement, il ne s'agit pas de l'endettement, mais bien de la capacité de désendettement, qui s'exprime en nombre d'années. Les organismes bancaires ne s'attachent pas à savoir qui est le président ou qui sont les élus ; ils s'appuient sur des comptes factuels, certifiés par la paierie départementale. C'est en fonction de ces éléments qu'ils nous octroient ou non des crédits à des taux intéressants. Depuis trois ans, nous n'avons plus besoin de faire appel à des lignes de trésorerie, ce qui est essentiel en termes de fonds de roulement. Cela signifie que nous réduisons l'impact des dépenses bancaires purement financières, ce qui nous permet d'obtenir, grâce également à une vigilance accrue sur différents points, les résultats que nous vous présentons pour 2019.

Plus d'investissements, c'était réduire plus encore les dépenses de fonctionnement. Nous en avons tous convenu, la tâche était compliquée parce que nous manquions de recettes et que les dépenses remontaient. Nous avons évoqué ce que l'Etat nous devrait sur les trois allocations individuelles de solidarité – APA, PCH et RSA. Au CA 2015, le reste à charge pour

le Conseil départemental était de 18,5 M€ ; au CA 2019, il s'établit à 22 M€. Nous vous présentons des politiques sociales auxquelles nous n'avons pas donné un tour de vis – au contraire ! Cela correspond à une volonté affirmée des deux Vice-présidents. Les dépenses APA et PCH sont restées à la hauteur des attentes et des besoins des Creusois.

Les dépenses sociales ont augmenté, parce que nous sommes la collectivité des solidarités – ce dont nous n'avons pas à rougir, bien au contraire – et qu'un grand nombre de personnes du département sont dans le besoin. Nous assumons ces dépenses supplémentaires et ces restes à charge ; pour autant, la barre et les objectifs ont été maintenus, repris par notre nouveau Directeur général des services dès son arrivée, car la commande politique avait été très claire : nous voulions investir davantage dans le département et, depuis un an, notre position était également d'accompagner les autres collectivités dans leurs projets, notamment pour le déploiement du très haut débit qui mobilisera des moyens conséquents au sein des EPCI. Nous sommes donc présents à leurs côtés, à vos côtés, si vous en avez besoin.

Nicolas SIMONNET vous présentera également la proposition que nous avons faite aux trois intercommunalités issues de la défusion de Monts et Vallées Ouest Creuse. Nous ne les abandonnons pas et nous inscrivons des moyens supplémentaires de quasiment 500 000 € à cette fin. Puis, il y a cet avenant et toutes les autres politiques que nous mettons en place ; avec Boost'comm'une, nous aiderons les communes dans leurs projets d'investissement. Nous espérons qu'elles auront, elles aussi, les moyens de porter ces projets. Vous avez eu raison de souligner cet aspect.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Monsieur LEGER, je vous félicite : vous avez enfin bien étudié la partie financière du dossier ! Je rappellerai simplement, comme vous le savez pertinemment pour avoir été maire de SAINT-MARC-A-LOUBAUD, que l'enveloppe de crédits de la section investissement n'est jamais consommée dans son intégralité. Vous aspirez demain à être maire du chef-lieu d'arrondissement et, si tel est le cas, les masses financières seront différentes et vous serez, je pense, confronté à la réalité des chiffres. Mais nous savons tous pertinemment comment se constitue un budget dans sa partie investissement !

Vous devriez plutôt vous réjouir de ces 23 M€ d'excédents budgétaires qui nous permettront, comme cela a été relevé dans les tribunes de cette Assemblée, de faire face aux dépenses sociales qui, de fait, continueront de croître allant au-delà des 22 M€ de reste à charge de 2019. Fort heureusement, nous disposons de quelques fonds pour faire face. Je ne citerai qu'un chiffre : alors que nous ne sommes pas encore sortis du Covid, les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire atteignent déjà les 3,8 M€, sachant que nous enregistrons une baisse de 400 000 € de DMTO au titre des recettes. Ne soyons donc pas éblouis par ces quelques millions dont nous disposons car, demain, il nous faudra faire face à de lourdes dépenses.

De grâce, monsieur LEGER, prenez de la hauteur lorsque vous examinez le budget, étudiez les grandes masses et, sur un budget général de 200 M€, mettez de côté les quelques centaines de milliers d'euros de la section investissement !

Mme LA PRESIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous poursuivons en vous présentant de façon synthétique les indicateurs que l'on peut mesurer.

La hausse des recettes s'explique pour partie par la mise en place du Fonds de soutien interdépartemental des Départements, le FSID, à l'égard duquel nous pouvons cependant nourrir quelques inquiétudes. De nombreux Départements s'en inquiètent d'ailleurs aujourd'hui. La baisse des DMTO représente déjà, sur moins de deux mois et demi seulement, près de 500 000 €. Il en est de même dans tous les Départements. La progression des DMTO avait été fulgurante dans les départements parisiens, ceux de la côte atlantique et, bien évidemment, ceux de la côte méditerranéenne, et il avait fallu batailler pour qu'ils acceptent d'en reverser une partie à leurs petits copains moins favorisés. Mais cela s'était fait et avait été conforté, acté par les parlementaires dans le projet de loi de finances pour 2020. Mais les discussions reprennent. C'est un risque que je mesure parfaitement et, si je compte bien que les quelque 6 M du FSID soient au rendez-vous pour l'année 2020, des incertitudes pèsent pour l'année 2021. Nous en reparlerons.

Nous sommes également allés rechercher de nombreux cofinancements. J'ai évoqué le Plan particulier pour la Creuse, mais je pourrais également citer les aides pour la politique d'accueil du Conseil départemental dans le cadre du Fonds Massif central, et bien d'autres. Nous nous efforçons d'être en phase avec des programmes lancés à l'échelle nationale et régionale et de répondre aux appels à projets afin d'ancrer nos politiques de développement local au regard de ces appels à projets qui nous apportent des recettes subséquentes.

Les indicateurs financiers repassent au vert, à commencer par l'évolution de l'épargne brute. Après une chute importante en 2017 et 2018, cette dernière atteint un montant jamais égalé depuis le début de notre mandature, d'un peu plus de 178 M€.

J'ai souhaité qu'apparaisse aussi l'évolution du taux d'épargne, avec des couleurs *ad hoc*, afin de bien montrer où se situent le seuil limite et le seuil d'alerte. Le seuil limite se situe bien au-delà de 7 %. Il est à noter qu'en 2019, cet indicateur qui passe à 10,6 % est devenu favorable. Pour le dire communément, nous sommes sortis de la zone rouge. La capacité de désendettement est désormais bien en deçà du seuil d'alerte : le nombre d'années de désendettement est passé à 5,3 années, ce qui n'a pas été atteint depuis longtemps.

Il est intéressant également d'étudier la progression du fonds de roulement. Là aussi, lorsque nous nous tournons vers les banques, il est plus facile de négocier avec un fonds de roulement de 52 jours que lorsqu'il est de moins de trois jours. La crédibilité de la collectivité se traduit par ces indicateurs mesurables : sa capacité à rembourser la dette et à faire face à ses dépenses courantes.

Je rappellerai enfin, à propos la dette, que la Creuse n'est pas dans le bas du peloton. Si nos voisins de l'Indre connaissent une dette par habitant de zéro euro et un taux de fiscalité très bas, d'autres sont bien plus endettés que nous. C'est le cas de la Corrèze, Département le plus endetté de France, qui produit de gros efforts depuis quelques années pour réduire son endettement. C'est également le cas du Cantal qui, avec un nombre d'habitants et un territoire en kilomètres carrés comparables aux nôtres, est endetté à hauteur de 1 200 € par habitant, contre 810 € pour la Creuse. Cela laisse quelque marge. Saluons nos collègues du Conseil départemental de la Lozère dont la dette est très faible, Département extrêmement bien géré malgré son faible nombre d'habitants de 78 000 habitants.

Nous pouvons également comparer notre taux d'imposition à celui d'autres Départements. Je n'oublie pas que nous avons augmenté la fiscalité de près de 4 M€ en 2016. Sans reprendre le débat sur la baisse de la DGF dont le montant équivalait à 6,5 M€, je relèverai simplement que le taux d'impôt de la Creuse est de 22,93 %. C'est celui que nous connaîtrons pour la dernière année, à moins qu'à la suite du Parlement, le Président de la République et le Gouvernement décident de sursoir à cette mesure décidée de manière très arbitraire, sans entendre tous les arguments des collectivités ou des Conseils départementaux sur la suppression du foncier bâti. Mais notre taux n'est pas le plus élevé dans la strate des Départements comparables au nôtre.

Pour conclure ce diaporama, quelques photos viennent illustrer certaines des principales réalisations et des enjeux auxquels nous avons répondu en 2019, que ce soit dans le cadre du chantier démonstrateur ou de la démarche que nous engageons et que nous présenterons à l'automne relative au contrat de transition environnementale et écologique, dont l'installation de panneaux photovoltaïques à l'Etang des Landes pour lequel nous avons créé un budget annexe, ou encore dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissement des collèges et de la sécurisation imposée, qui a représenté des travaux complexes puisqu'il a fallu préparer tous ces chantiers, chaque établissement étant différent dans son organisation et sa construction. Cela a nécessité une mobilisation des équipes pendant plus de deux ans.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Effectivement, les investissements dans les collèges ont été importants, soutenus à hauteur de 30 % par l'Etat. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux seront équipés en termes de sécurisation ; des clôtures ont été installées dans l'ensemble des bâtiments ainsi que des interphones. La sécurité et la sûreté avant tout ! Ce plan a été bien mené, en l'occurrence, grâce également à l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous nous souvenons tous des problèmes de fuites d'eau rencontrés au collège Martin Naudaud l'année dernière. Nous en avions évidemment fait part aux Conseillers départementaux. Nous avions traité cette affaire en toute urgence. Elle avait nécessité la fermeture de l'établissement pendant plusieurs jours, sachant que nous avons engagé un travail de réflexion dans ce collège, mis en sourdine par le confinement, portant sur la reconstruction et le réaménagement des fameuses salles d'apprentissage de sciences et techniques.

Au collège de FELLETIN, nous avons connu de petits soucis s'agissant des délais, mais le remplacement de la totalité des menuiseries est enfin effectué ainsi que des travaux d'amélioration du confort, de sécurité et, bien évidemment, de performance énergétique, puisque nous soutenons également un grand programme énergétique sur les bâtiments départementaux.

Parmi des faits marquants, je citerai également l'aire de covoiturage de VERNEIGES et surtout l'achèvement du rond-point de « La Seiglière » dont se réjouissent les élus du sud du département. Les usagers sont visiblement satisfaits de l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité. Bien dessiné par nos services, que je salue, ce rond-point est agréable. Il ne reste plus qu'à trouver l'aménagement du grand terrain central qui, là encore, a été mis en *stand-by* par la situation sanitaire actuelle.

Les travaux routiers, ce sont aussi l'amélioration et la sécurisation des ouvrages d'art. Ces derniers sont nombreux et, après l'accident qui s'est produit en Italie l'an dernier, de grandes interrogations se sont posées sur ces ouvrages d'art.

Enfin, je rappellerai que neuf centraux de fibre optique ont été installés l'année dernière grâce à DORSAL et Axione, nous permettant d'assister aux premières montées en débit. Comme vous l'avez constaté, le déploiement de la fibre s'est poursuivi après quelques interruptions et retards de ces chantiers.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des infrastructures et du numérique. – La fibre a été ouverte à FLEURAT en fin d'année dernière mais, bien évidemment, le Covid a perturbé les travaux puisque les équipes se sont arrêtées pendant quelques semaines.

Les prochaines ouvertures auront lieu la troisième semaine de juillet à CROCQ et la quatrième semaine de juillet à NAILLAT. La montée en charge se poursuivra jusqu'en 2021 pour ce qui est du Jalon 1 puisque les travaux ont pris du retard – et pas uniquement en raison du Covid. Mais comparativement au territoire français, nous ne sommes pas si en retard et je vous assure que nos montées en débit étaient une bonne solution d'attente, comme nous avons pu le constater ces derniers mois.

Mme LA PRESIDENTE. – Sans reprendre tous les documents qui vous ont été transmis, je souligne qu'en ce qui concerne la fonction 1 – Services généraux, auxquels M. LEGER a fait trait, les grandes masses en dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 13 631 615 € pour ce qui est des équipements départementaux, qui sont détaillés par fonction dans le rapport.

A ce titre, je me bornerai à souligner que 790 401 € ont été dépensés en informatique et téléphonie.

Pour ce qui est de la fonction 2 – Enseignement, précisons que les dépenses d'investissement pour nos collèges sont de l'ordre de 1 640 000 €. Elles concernent pour plus de 1 M€ des travaux réalisés dans les collèges, mais il est également à noter l'acquisition, pour près de 110 000 €, de tablettes informatiques et de tableaux blancs interactifs dans le cadre du déploiement numérique au collège.

J'ai pu observer tout l'intérêt de ces outils lors d'une visite réalisée au collège de PARSAC dans ce que l'on appelle « les classes inversées », réunissant quelques enfants en présentiel pendant que d'autres suivent chez eux, *via* l'utilisation du numérique, le cours dispensé par un enseignant qui a, lui aussi, dû s'adapter. À cet égard, je tiens à souligner l'engagement dont ont fait preuve les enseignants pendant la période de confinement, dont nous partageons l'inquiétude de ne pas avoir vu revenir vers les écoles et les collèges ceux que l'on a communément appelés les « enfants décrocheurs ». Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Nous continuons à moderniser le parc informatique des collèges en achetant de nouvelles unités centrales.

S'agissant de la fonction 5 – Réseaux et Infrastructures, les dépenses d'investissement ont été de l'ordre de 10 M€ en 2019 : 9 570 000 € pour la voirie, la principale

opération du programme routier d'intérêt départemental, le PRIR, étant constituée de la dernière phase de l'aménagement du carrefour de « La Seiglière », à hauteur de plus de 3 M€, auxquels s'ajoutent 5,7 M€ au titre notamment des grosses réparations, des ouvrages d'art et de l'amélioration de la sécurité.

Pour ce qui est de la fonction 6 – Aménagement et environnement, plus de 400 000 €, dont près de 220 000 € d'investissements, ont été consacrés à l'Etang des Landes. Par ailleurs, le programme test SOLUNENERGIE nous a mobilisés à hauteur d'un peu plus de 65 000 €.

S'agissant des équipements non départementaux, M. LEGER y faisait référence, ils s'élèvent à 4 907 689 € en dépenses, dont une dotation d'investissement au SDIS de 725 000 €, comme nous l'avons vu avec M. LABAR. *(M. LABAR approuve.)*

S'agissant de la fonction 2 – Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et loisirs, nous avons consacré un peu plus de 314 297 € qui se décomposent en interventions réalisées au titre du patrimoine et des médiathèques, dont 221 000 € pour les musées, consacrés notamment au Pôle de conservation de la Cité de la Tapisserie et à la constitution d'un fonds de tapisseries contemporaines.

La fonction 3 – Action sociale s'est traduite par un montant de 475 586 € en investissement. La DSP domotique représente 150 000 €, l'aide PALULOS PLAI consacrée au logement social s'établit à près de 200 000 €. Quant à nos PIG, Programmes d'intérêt général, ils sont financés à hauteur de 118 336 €.

S'agissant de la fonction 4 – Réseaux et Infrastructures, sur les 2 679 927 €, constitués principalement par les investissements pour DORSAL, 1,75 M€ sont consacrés au Jalon 1. Nous sommes entrés au capital de la SPL Nouvelle-Aquitaine Très haut débit, pour 187 000 €. Nous avons également soldé les financements du SDAN Pilot et validé le fonds de concours auprès de DORSAL – que nous retrouverons en investissement, intérêts et capital.

Les aides à l'assainissement et à l'adduction d'eau potable, AEP, sont moindres que l'an dernier, à hauteur de 457 000 €. Pour raisons diverses, des partenaires n'ont pu faire aboutir leurs dossiers. Nous en avons déjà longuement parlé et nous en rediscuterons lors de la présentation du schéma sans lequel, nous le savions, les subventions étaient plus difficilement mobilisables, tout du moins celles des Agences de bassin.

En ce qui concerne la fonction 6 – Développement, nous y avions inscrit l'an dernier un montant global de 582 177 €, dont 393 426 € de dépenses consacrées aux politiques territoriales.

Quant aux opérations financières, d'un montant de 11 340 000 €, il s'agit pour l'essentiel du remboursement du capital de la dette : avances remboursables, du fonds d'avance habitat et autres, sans oublier la fameuse dépense imprévue à hauteur de 2 465 000 € que nous n'avons pas consommée.

Nous en venons aux dépenses de fonctionnement.

S'agissant de la fonction 2 – Sécurité, il est à noter la dotation de 6 M€ au SDIS.

Pour la fonction 3 – Enseignement, nous avons consacré un peu plus de 7 M€. Les aides aux écoles primaires ne relèvent pas d'une compétence obligatoire mais ont été fortement souhaitées, à raison, par M. MORANÇAIS dans le cadre des politiques de l'enfance qu'il pilote. Ces aides concernent, entre autres actions, les cantines de moins de trente rationnaires ou les classes de découverte, et représentent quasiment 85 000 € pour l'année. La dotation de fonctionnement des collèges représente 1 541 000 €, à laquelle il convient d'ajouter un montant de 4 572 000 € pour les postes ATTEE.

Je rappelle que nous soutenons les universités, ou plus exactement la présence de l'enseignement universitaire dans notre Département, par une aide à hauteur de 139 000 € à l'IUP d'AHUN, les DUT Carrières sociales et le pôle universitaire de GUERET.

Nous soutenons également les associations périscolaires qui nous accompagnent dans nos choix : l'Atelier Canopé 23, UFOLIM et tout ce qui concerne le collège au musée, cinéma ou théâtre, pour un peu plus de 20 000 €.

S'agissant de la fonction 4 – Culture et vie sociale, Jeunesse, Sports et loisirs, ce sont près de 6,6 M€ qui ont été dépensés en 2019, dont 5 659 000 € dans le domaine de la culture : 2,8 M€ pour l'art et la culture, 365 000 € pour les monuments, 930 000 € pour les bibliothèques, 736 000 € pour les musées, près de 800 000 € pour notre service des archives, et 780 000 € ont été consacrés aux politiques Sport. Vous me pardonnerez d'arrondir les chiffres.

Pour ce qui est la fonction 5 – Prévention médico-sociale, les dépenses couvrent essentiellement les politiques que nous développons avec le service de protection maternelle et infantile, PMI, face aux besoins accrus par l'absence de pédiatre et d'accès à des spécialistes dans le département. Fort heureusement, la PMI est très présente au sein des UTAS et des autres services d'accueil de notre PMI ! Cette prévention médico-sociale représente des dépenses de l'ordre de 1,3 M€. Mais cette fonction couvre également les aides accordées aux haltes-garderies, crèches et relais d'assistantes maternelles dans le cadre de la politique l'attractivité, pour un peu plus de 175 000 €.

La fonction 6 – Action sociale, hors APA et RSA, représente 51,85 M€. C'est bien normal puisque les politiques de solidarité et le social relèvent de la compétence quasi-exclusive des Conseils départementaux.

Une enveloppe de 18,35 M€ a été attribuée aux politiques de l'enfance et de la famille. Ces politiques suscitent une grande vigilance de notre part car, nous le savons, c'est le segment de l'action sociale qui croît le plus. M. MORANÇAIS, Mme QUERIAUD et tous nos partenaires institutionnels travaillent actuellement sur le nouveau Schéma de protection de l'enfance. Ils pourront vous apporter des précisions sur cette feuille de route qui n'existait pas au sein de la collectivité et sur laquelle nous nous penchons en profondeur, dans une démarche participative puisque nous avons sollicité tous les intervenants, mais également les jeunes qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance, dans une démarche qui nous permettra de vous présenter ce schéma lors de la séance plénière de décembre. Nous souhaitons être plus efficaces et éviter d'avoir des dépenses qui augmentent sans que nous sachions pourquoi – encore faut-il se requestionner sur l'efficience de ces dépenses.

Vous disposez également des chiffres concernant les rémunérations des assistants familiaux – 5,4 M€ –, les frais en famille d'accueil, la dotation au Centre départemental de l'enfance et de la famille, les frais pour les maisons d'enfants et les lieux de vie, pour l'aide

éducative en milieu ouvert, AMO, le transport des enfants en situation de handicap, l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

Le soutien aux personnes en situation de handicap se traduit par des dépenses de fonctionnement à hauteur de 21,713 M€, comprenant la PCH pour près de 3,9 M€ et les frais de séjour en établissement pour quelque 16 M€, sans oublier les séjours en famille d'accueil.

De la même façon, les séjours des personnes âgées en famille d'accueil se sont développés ces dernières années. Ils représentent une solution autre que l'EHPAD quand elles ne peuvent plus rester chez elles. Ce mode d'accueil représente 1,7 M€.

Je passe rapidement sur les bourses de collège, le fonds social pour les cantines et les secours d'urgence pour arriver, dans le cadre de la fonction 7 – Personnes dépendantes, aux dépenses liées à l'APA, qui s'élèvent à un peu plus de 30 M€, dont 19 M€ pour l'APA à domicile et près de 11 M€ pour l'APA en établissement. Je ne reviens pas sur les restes à charge que j'ai déjà évoqués.

La fonction 8 – RSA représente 19 M€, dont 15,5 M€ d'allocations.

Pour la fonction 9 – Réseaux et Infrastructures, les dépenses de fonctionnement reprennent les intérêts de garantie d'emprunt à DORSAL ainsi que 5,223 M€ de travaux d'entretien courant, l'entretien de la voirie, le plan d'intervention végétation qu'Hélène FAIVRE vous présentera en fin de séance, la campagne d'élagage, le plan des ouvrages d'art et le DOVH – dossier d'organisation de la viabilité hivernale –, dont les dépenses ont été réduites à 882 000 € grâce aux hivers moins rigoureux de ces dernières années.

La fonction 10 – Aménagement et Environnement – s'établit à 855 587 €, dont 419 000 € fléchés sur les milieux naturels, un peu plus de 90 000 € sur le développement durable. Entrent dans cette fonction, les subventions au PNR de Millevaches, à l'établissement public de bassin, au CPIE, au Conservatoire des espaces naturels, etc.

S'agissant de la fonction 11 – Transports, comme vous le savez, nous n'organisons plus de transports hormis celui des enfants en situation de handicap, mais nous reversons à la Région Nouvelle-Aquitaine une compensation qui a été négociée dans le cadre d'une convention au moment du transfert de cette compétence, de 3 967 821 €, ainsi qu'une somme similaire, dont je n'ai plus le montant exact en tête, correspondant aux 25 % de CVEA, désormais affectée directement à la Région.

Pour ce qui est de la fonction 12 – Développement, plus de 2,5 M€ sont consacrés à l'animation des politiques que nous soutenons : l'aérodrome de LEPAUD, le Groupement d'intérêt public « Traces de Pas ». Je rappelais à M. LEJEUNE que nous nous retrouverions prochainement en tête-à-tête au sein de ce GIP dont il va falloir élire le président, M. LEJEUNE ou moi-même : le suspense est à son comble ! En tout cas, monsieur LEJEUNE, si le travail sur lequel nous avions mis l'accent avec M. MUGUET, votre prédécesseur, sous mon impulsion, vous a semblé polémique, je ne puis que constater que la commune de LA SOUTERRAINE et le Conseil départemental sont aujourd'hui propriétaires de ces bâtiments. Selon les termes conclus, nous n'aurons plus à payer un loyer *ad vitam aeternam* mais, au contraire, les investissements que nous y ferons pour y installer notre Maison du Département de LA SOUTERRAINE seront « durables », si je puis dire, puisqu'ils bénéficieront à nos propres bâtiments.

Nous avons totalisé pour l'agriculture quelque 660 000 €, dont plus de 412 000 € orientés spécifiquement sur le volet agricole. La subvention d'équilibre pour le Laboratoire départemental d'analyses a été diminuée ces dernières années, à hauteur de 209 000 €. M. SIMONNET continue de travailler en étroite collaboration avec le GDSCC, que nous avons accompagné à hauteur de 245 000 €. Nous accompagnons également Creuse Remplacement, la convention avec la Chambre d'agriculture, etc.

En matière de tourisme, le Conseil départemental a maintenu ses efforts et les a même accrus puisque plus de 1 200 000 €, dont 950 000 € pour Creuse Tourisme dont je rappellerai que les crédits n'ont pas été augmentés au long de ces années bien que la politique marketing ait largement été améliorée tout en maintenant les moyens alloués par Département. Bravo donc pour ces actions et ces résultats qui peuvent être salués sans que cela ne nous ait rien coûté en plus !

Nous soutenons également par notre participation les développements programmés autour du Lac de Vassivière, avec 265 000 €.

Les services communs non ventilés, correspondant à des impôts et taxes et des opérations financières s'établissent à 12 995 000 €. Je rappelle qu'entrent dans cette rubrique, le remboursement des intérêts de la dette, pour 1 655 291 € – capital plus intérêts, nous remboursons quasiment 13 M€ –, la dotation pour le fonctionnement des groupes d'élus, pour environ 92 000 €, et les amortissements. Ces dépenses imprévues que nous avions programmées au budget 2019, à hauteur de 2,871 M€, nous permettent de procéder à un virement à la section d'investissement de 8,202 M€.

Je tenais à rappeler également en dépenses de fonctionnement, car nous nous inquiétons de la pérennité du fonds de solidarité, le prélèvement de 523 938 € sur ce fonds de solidarité et celui de 152 263 € relatif au FSID. Nous restons toutefois excédentaires par rapport aux recettes.

Avant d'aborder les recettes, avez-vous des questions sur les dépenses ?...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – S'agissant de la PMI, il semblerait que quasiment 50 % des dépenses de fonctionnement n'aient pas été consommées, puisque les dépenses étaient prévues à hauteur de 1,6 M€ et que seulement 950 000 € ont été consommés. Je ne parviens à m'expliquer la raison de cet écart. Ce budget est généralement bien maîtrisé. Un projet aurait-il été annulé ? Si vous ne disposez pas de la réponse dans l'immédiat, vous me la communiquerez en cours de la séance. C'est plus de la curiosité intellectuelle qu'autre chose.

Mme LA PRESIDENTE. – Votre interrogation concerne la ligne 41 « PMI et planification familiale ». Nous demanderons à Mme QUERIAUD, mais peut-être a-t-elle déjà une réponse ?

Mme LOUIS, Directrice des finances et du budget. – Sont intégrées les dépenses de personnel.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela s'expliquerait donc par des difficultés que nous rencontrons sur un certain nombre de postes au sein de la collectivité, médecin de PMI, sage-femme, infirmière puéricultrice, mais nous vérifierons plus en détail pour vous apporter la réponse exacte.

Mme QUERIAUD, Directrice générale adjointe en charge du pôle Cohésion sociale. – En ce qui concerne la PMI, outre l'explication apportée par Mme LOUIS s'agissant des dépenses de personnel, nous avons connu des décalages pour le paiement des structures de la petite enfance en raison de la régularisation.

Par ailleurs, la PMI est également en souffrance de ressources médicales puisque les médecins font défaut depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons les recettes.

Il est à noter que les recettes fiscales se sont élevées à 90 435 348 €, soit près de 45 % des recettes de la collectivité. En 2015, elles étaient de 60 898 000 €. Ce sont 30 M€ cumulés sur cinq ans, soit 5,5 M€ par an, dont 4 M€ supplémentaires provenant de la fiscalité locale. Nous pouvons en déduire que cette augmentation s'est faite grâce à l'effort des Creusois, au produit des DMTO et de la taxe spéciale sur les contrats et conventions d'assurances qui a fortement augmenté.

Les contributions directes représentent un peu plus de 27 M€, en progression : le bâti s'améliore, le nombre de maisons augmente. C'est l'évolution des bases. Cela représente, à taux constant, plus de 670 000 € de recettes supplémentaires de fiscalité locale entre 2018 et 2019, l'équivalent de trois points. Sans augmenter la fiscalité, la dynamique des contributions de la fiscalité locale a permis une augmentation de trois points. Voilà pourquoi nous ne souhaitions pas faire évoluer ce taux à la hausse.

La moyenne de progression de cette fiscalité est de 475 000 € par an depuis 2016.

La suppression de la fiscalité locale devrait être compensée par une fraction de la TVA. Or nous savons ce qu'il en est des compensations alors même que les taux restent inchangés. Nous avons perçu quelque 27 M€ en 2019 et un peu plus en 2020. En 2021, si nous restons optimistes, l'Etat devrait nous garantir une part de TVA de l'ordre de 27 M€. Mais le chiffre de progression m'inquiète : 475 000 € par an depuis 2016 ! J'espère qu'à l'avenir, l'Etat nous garantira un taux de progression identique au titre de la compensation qu'il compte nous reverser sous forme de TVA. Sinon, nous perdrons près de 0,5 M€ chaque année sur la recette liée à cet impôt. Croyez que je suis en alerte et que je demeurerai vigilante !

Si les DMTO en Creuse n'ont pas progressé comme en Charente-Maritime, dans les Alpes-Maritimes, dans les Hauts-de-Seine ou à Paris, nous observons malgré tout une progression de plus de 365 000 € entre 2018 et 2019. Depuis 2014, la moyenne de progression des recettes de DMTO est de 440 000 € supplémentaires chaque année.

Il en va de même pour la TSCA, marquée par une progression de 621 000 € entre 2018 et 2019, et une progression moyenne de 591 000 € depuis 2015.

Nous obtenons donc 475 000 € de fiscalité supplémentaire sans modifier le taux, 440 000 € de progression des DMTO, près de 600 000 € de progression de la TSCA, auxquels s'ajoutent 4 M€ de fiscalité. Vous voyez bien que nous n'y parvenons pas grâce aux dotations accordées par l'Etat pour compenser la baisse de la DGF, mais bien grâce aux impôts prélevés auprès des contribuables, qu'ils soient en Creuse ou ailleurs en France.

Je resterai donc vigilante à la progression de la compensation de la TVA en 2021 par rapport au foncier bâti. Dans le contexte de crise liée au Covid, je resterai également vigilante à l'évolution des DMTO. Même si ces recettes ont été bien plus faibles en Creuse qu'ailleurs, elles ont été importantes et nous ont aidés à mener et soutenir nos politiques départementales. M. FOULON l'a dit, cela représente d'ores et déjà une perte de l'ordre de 0,5 M€. Enfin, il s'agit de savoir ce qu'il adviendra de la TSCA, dont la visibilité reste très limitée.

Les fonds de péréquation représentent un peu plus de 13,7 M€. Le fonds de péréquation des DMTO nous a été très favorable, s'élevant à 5 671 000 € l'an dernier ; pour mémoire, il n'était que 2 246 000 € en 2015. Le fonds de péréquation de la CVAE s'élève à près de 300 000 €, le fonds de financement des AIS à 7,7 M€, et le fameux fonds de solidarité interdépartemental sur les recettes contribue à hauteur de 6 150 000 €, auxquels il convient de soustraire un prélèvement en dépenses de 150 000 €, soit 6 M€.

Les emprunts se sont élevés à 13,5 M€ en 2019, soit 6,72 % de nos recettes. C'est un taux acceptable. Ils étaient de 12,4 M€ en 2014, et ont donc augmenté, mais notre capacité d'emprunt supérieure a également été rendue possible grâce à l'amélioration de nos indicateurs financiers. C'est ainsi que nous avons pu emprunter 13, 5 M€ et disposer de 1,1 M€ de recettes d'investissement supplémentaires d'une année sur l'autre.

Les dotations de l'Etat dont nous avons si longuement et souvent débattues se sont élevées à 67,139 M€ en 2019. La DGF stagne à 43,536 M€, soit, en valeur absolue, une baisse de 5, M€ par rapport à 2014 et de 6 M€ par rapport à 2013. La DGD n'évolue pas. Nous avons gagné, si je puis dire, à la transformation de la DGE en DSID, une part forfaitaire, ex-DGE, de 2,4 M€ et une part « projets » qui, je n'ai pas peur de le dire, nous avantage, et qui est de l'ordre de 600 000 €. Les services ont été très réactifs puisque, dès que l'annonce a été faite, je me souviens avoir rencontré, fin avril, la Préfète de Région, nouvellement arrivée à Bordeaux, pour lui présenter un projet d'envergure qui nous a permis de flécher, alors que ce n'était pas possible auparavant, des fonds d'Etat sur le carrefour de « La Seiglière », ce nouvel équipement, ce magnifique aménagement routier que nous allons enfin pouvoir inaugurer.

Concernant les variables d'ajustement, plus nous investissons, plus le retour du FCTVA est important. L'an dernier, avec une part d'investissement à 1 917 000 €, le FCTVA a généré des recettes de fonctionnement à hauteur de 229 574 €. En effet, depuis la loi de finances de 2016, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie comptabilisées en section de fonctionnement ouvrent droit à récupération de la TVA via le fonds.

La DDEC, la dotation départementale d'équipement des collèges, n'évolue pas depuis sa mise en place, à 729 274 €, sachant que les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour les collèges s'élèvent à 7 827 000 €. La DDEC représente donc à

peine 10 % des dépenses globales que nous engageons pour nos collèges – et surtout pour nos collégiens !

Le produit des amendes radars est une recette classique.

Le fonds de soutien des AIS a progressé de 1,5 M€. C'est un débat que nous avions eu. Je souligne qu'il s'agit d'une prise de risque, en raison du décalage dans le temps. Mais il convient de mettre cela en regard de l'augmentation des dépenses d'AIS que nous avons souhaitée, particulièrement dans le cadre de la mise en place de la loi ASV puisque nous avons été le premier Département français à mettre en œuvre cette loi. Nous partagions tous, notamment les Vice-présidents, l'intérêt à soutenir et apporter plus d'aide à nos aînés qui souhaitent rester à domicile. Ce fonds de soutien augmente donc un peu. Néanmoins, si le reste à charge sur les dépenses APA s'est stabilisé, celles-ci demeurent élevées.

Les recouvrements d'aides sociales représentent un peu plus de 3,2 M€, à la fois sur les bénéficiaires, liés aux conventions conclues avec la CPAM, et sur les diverses recettes du Fonds social européen pour la mise en œuvre des politiques.

Les indus d'insertion font l'objet d'un rapport que nous examinerons par la suite. Ils représentent près de 90 000 €.

Les indus APA, grâce au plan d'accompagnement, à la mise en place de l'organisation avec les UTAS, les cliniques, les associations à domicile et nos partenaires, sont quasiment négligeables, de l'ordre de 5 000 €.

Nous bénéficions d'un remboursement de 608 000 € pour les salaires des agents mis à disposition d'agents de la MDPH, et de 129 000 € pour la prise en charge des mineurs non accompagnés. Je pense que vous avez été destinataires d'un courrier à ce sujet. Nous ne spécifions pas les dépenses de la prise en charge de ces jeunes mineurs en raison d'une vision dérogatoire ou discriminatoire mais parce que l'Etat nous le demande pour évaluer la compensation qu'il nous doit : donc, 129 000 € de recettes d'Etat l'an dernier pour des dépenses inscrites au Compte administratif d'un montant légèrement supérieur à 2,25 M€.

Les dotations versées par la CNSA sont élevées : 18,785 M€ pour l'APA. Le taux de couverture de l'APA s'établit à 58,95 % en 2019 ; il était de 55,26 %. On peut donc considérer qu'en la matière, même si plus de 40 % demeurent à la charge du Département, la situation est moins mauvaise que pour les deux autres AIS.

Les recettes perçues dans le cadre de la Conférence des financeurs représentent près de 400 000 €. Cet outil nouveau qui demande beaucoup d'investissements améliore également la relation avec les différentes structures. Nombreuses sont les associations qui œuvrent ou accompagnent les personnes âgées dans différents domaines et, en particulier, au sein des EHPAD. Nous pouvons les saluer et en être fiers.

Les recettes de la PCH représentent 1,188 M€, pour des dépenses de près de 3,9 M€ ; le taux de couverture n'est donc que de 28 %. Nous sommes loin d'une réelle compensation par l'Etat.

Quant aux autres recettes, elles s'élèvent à un peu plus de 7 ,7 M€, dont des recettes d'Etat. Ainsi, comme le rappelait Laurent DAULNY, le solde des opérations du Plan « Sécurité

renforcée – risque attentat » dans les collèges a été de 18 000 €. Les primes « énergie » sur les bâtiments et les travaux réalisés par le Conseil départemental se sont élevées à plus de 145 000 €. Celles pour nos collèges ont représenté 460 000 €. Le solde de l'action « mobilités » et des travaux d'agrandissement et de rénovation du foyer d'ARFEUILLE-CHATAIN dans le cadre des TEPCV s'est monté à 300 000 € – cette recette sera une opération *one shot*, puisque ce programme s'achève l'an prochain. Nous enregistrons des recettes dans le cadre de la convention partenariale avec l'Etat pour la Vallée des peintres, à hauteur de 28 000 €, ainsi que pour le contrat départemental de lecture publique, l'appel à projets Premières pages, le fonctionnement de la réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, l'animation Natura 2000, etc.

Je précise – puisque nous ne nous réunirons pas la semaine prochaine, la plénière sur le rapport d'activité de l'Etat étant reportée au mois de septembre – que dans le cadre de l'étude de préfiguration de l'accompagnement de la transformation numérique, nous avons perçu en 2019 la somme de 50 000 € du FNADT – Fonds national d'aménagement et de développement du territoire – au titre du Plan particulier pour la Creuse et un peu plus de 13 000 €, toujours du FNADT, pour mettre en place notre chantier démonstrateur.

Pour l'appel à projets « Accueillir en Massif Central », nous avons bénéficié de fonds Massif, à hauteur de 21 800 €. De même, pour le Pass numérique, action que nous vous présenterons et dont nous discuterons en Commission permanente, visant à élargir l'accès à un public mobilisable dans le département, nous avons perçu près de 280 000 € de recettes.

La Région nous a également accompagnés sur l'opération de « La Seiglière ». Dans le cadre de la convention PRIR, elle nous a versé en 2019 un peu plus de 1,2 M€.

Viennent ensuite divers produits domaniaux et 4,68 M€ correspondant au remboursement de salaires d'agents mis à disposition du Conservatoire et de la Cité, au remboursement d'assurances, de prêts-avances du fonds Habitat, etc.

Les recettes réelles se montent à 200 958 214 €, sans toutefois retrouver le niveau de 2014, puisqu'elles se traduisent encore et toujours par une baisse de 2 M€. Nous fonctionnons bien. Notre objectif est de fonctionner encore mieux. Grâce aux efforts de tous et de chacun, notre capacité d'autofinancement s'accroît, nous permettant de réaliser plus d'investissements sans solliciter l'emprunt outre mesure. Nous le faisons malgré ces 2 M€ de recette en moins.

Telles sont donc les recettes de la collectivité que je voulais présenter en essayant d'être le plus synthétique possible. Avez-vous des questions ?...

Je vais donc m'absenter un instant et laisser M. le premier Vice-président procéder au vote sur ce compte administratif.

Auparavant, je vous signale que M. Etienne LEJEUNE a quitté l'Assemblée et donné pouvoir à M. Jean-Baptiste DUMONTANT, M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER et M. Jean-Jacques LOZACH à Mme Marie-France GALBRUN.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Je mets aux voix le compte administratif 2019. *(Adopté à la majorité – abstention du groupe de l'opposition – Mme la Présidente ne prend pas part au vote.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT No CD2020-06/1/3

Mme LA PRESIDENTE. – Le compte administratif de l'exercice 2019 étant adopté, il s'agit de procéder à l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire d'investissement, à hauteur de 1 640 244,19 €, ainsi que le résultat excédentaire de fonctionnement, de 21 409 474,97 €, au financement du Budget primitif de l'exercice 2020. *(Adopté à la majorité – abstention du groupe de la gauche.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DU PARC DEPARTEMENTAL

RAPPORT N° CD2020-06/1/4

Mme LA PRESIDENTE. – Les résultats de gestion en investissement et fonctionnement, auxquels sont ajoutés les résultats 2018 reportés nous amènent à un excédent global de clôture de 1 905 129,66 €.

Les informations ayant trait aux dépenses réalisées en investissement comme en fonctionnement ainsi qu'aux recettes figurent dans le rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il des précisions à ce sujet ?...

Comme précédemment, je vais m'absenter un instant et laisser M. le premier Vice-président procéder au vote sur ce compte administratif.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Je mets aux voix le compte administratif 2019 du Parc départemental. *(Adopté à la majorité – abstention du groupe de la gauche – Mme la Présidente ne prend pas part au vote.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

PARC DEPARTEMENTAL
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT N° CD2020-06/1/5

Mme LA PRESIDENTE. – Le compte administratif de l'exercice 2019 du Parc départemental ayant été adopté, il convient d'en affecter les résultats.

Je vous propose donc d'affecter le solde excédentaire d'investissement, d'un montant de 550 303,68 €, sur le budget d'investissement de la collectivité et le solde excédentaire de fonctionnement, d'un montant de 1 354 825,98 €, à la section de fonctionnement du Budget principal 2020 de la collectivité.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adopté à la majorité – abstention du groupe de la gauche.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N° CD2020-06/1/6

Mme LA PRESIDENTE. – De la même façon, vous sont présentées les dépenses et les recettes en investissement et en fonctionnement, sur lesquelles sont reportés les résultats 2018, pour aboutir à un excédent de clôture de 104 432,95 € en investissement. Tous les éléments sont repris dans le rapport.

Nous vous rappelons qu'à la clôture de l'exercice 2019, nous avons dû flécher une dotation de service public d'un montant de 209 496 €.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je me retire donc.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Je mets aux voix le compte administratif 2019 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses. *(Adopté à la majorité – abstention du groupe de la gauche – Mme la Présidente ne prend pas part au vote.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2019

RAPPORT N° CD2020-06/1/7

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'affectation du résultat excédentaire d'investissement du Laboratoire départemental d'analyses.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 104 432,95 € au financement du budget primitif 2020 du Laboratoire départemental d'analyses. Je rappelle que ce résultat avait fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote en budget primitif le 7 février 2020. *(Adopté à la majorité – abstention du groupe de la gauche.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE
« ENERGIES RENOUVELABLES »

RAPPORT N° CD2020-06/1/8

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons créé, je le rappelle, ce budget annexe l'an dernier. Puisqu'il s'agit d'un premier budget, il n'y a donc pas d'excédent de clôture de l'année précédente, mais un excédent de gestion de 18 572,33 € en investissement et de 18 907,78 € en fonctionnement.

Comme pour les autres budgets, le rapport détaille les dépenses et les recettes réalisées en 2019.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Comme précédemment, je mets aux voix le compte administratif 2019 du budget annexe « Energies renouvelables ». *(Adopté à l'unanimité – Mme la Présidente ne prend pas part au vote.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

« ENERGIES RENOUVELABLES »
AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2019

RAPPORT N° CD2020-06/1/9

Mme LA PRESIDENTE. – Ces résultats ayant été approuvés, nous allons les affecter.

Je vous propose d'affecter le résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 18 572,33 € et celui de fonctionnement d'un montant de 18 907,78 € au financement du budget primitif 2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE
A LA TAXE DE SEJOUR

RAPPORT N° CD2020-06/1/10

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que vous avez vu comme moi, apposé sur la première page du rapport, le nouveau sigle « *mesure COVID-19* » qui vous permettra de dire qu'en tant que membres du Conseil départemental de la Creuse, vous aurez accompagné plusieurs mesures qui représentent des dépenses nouvelles liées au Covid.

Que nous est-il proposé, monsieur GAILLARD ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Cette taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour a été créée par suite d'une délibération du 27 mai 2016. Elle est recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour locale à laquelle elle vient s'ajouter. Elle équivaut à 10 % de la taxe de séjour communale ou intercommunale, et n'intervient qu'après le calcul et en complément du montant de cette dernière.

Pour son reversement, des conventions ont été conclues avec les collectivités et des encaissements en ont résulté sur les exercices 2017, 2018 et 2019. En 2019, le montant de cette taxe s'est élevé à 11 981,18 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'année 2020, il vous est proposé de surseoir à la perception de cette taxe. Je n'ai pas eu le temps d'en discuter avec M. SIMONNET, mais je pense que nous sommes d'accord puisque nous ne l'ôtons pas de la dotation de Creuse Tourisme qui reste de 950 000 €.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je vous remercie, madame la Présidente, de rassurer les élus de l'association Creuse Tourisme.

Cette démarche est une bonne mesure. Elle est de l'ordre du symbolique, car les montants ne sont pas très élevés, mais revêtent une importance symbolique en termes de soutien des hébergeurs et des hôteliers de la Creuse. Elle va au-delà ; elle est en corrélation avec les politiques menées par les EPCI, puisque bon nombre d'entre eux nous ont emboîté le pas s'agissant de cette suspension de la taxe de séjour de l'année 2020. L'effet levier est important. Il ne s'agit que de 11 000 € de la part du Département. Peut-être un peu plus pour 2020, bien qu'avec le confinement dû au Covid-19 que nous venons de vivre pendant deux mois, il est difficile de se prononcer. Même si le taux de réservation auprès des gîtes est reparti à la hausse, ce qui est encourageant pour la période estivale qui s'annonce, je pense que la taxe de séjour qui était collectée par les EPCI et la taxe additionnelle qui s'ajoute représenteront plusieurs centaines de milliers d'euros qui seront conservées par les hébergeurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprime sur le rapport ?...

Je propose, parmi les mesures Covid-19 prises dans le contexte de crise sanitaire actuel, que nous ne prélevions pas cette taxe additionnelle pour l'année 2020 *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE MENEES PAR LA COLLECTIVITE

RAPPORT N° CD2020-06/1/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Conformément à l'article L3221-10-1 du CGCT et par délibération du 2 avril 2015, l'Assemblée départementale a habilité la Présidente, pour la durée de son mandat, à intenter, en toute matière, droit public et privé, des actions en justice au nom du Département ou pour le défendre contre les actions intentées contre lui. Elle l'a également dispensée, en cas d'appel ou de cassation, de revenir devant elle ou la Commission Permanente pour poursuivre les actions engagées.

Cette délégation est assortie de l'obligation de rendre compte, qui apparaît dans le tableau annexé.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons connu avec Mme GALBRUN des inquiétudes concernant des dossiers de fraude au RSA – trois dossiers représentant 40 000 €, trois dossiers clos 31 000 €, et six dossiers 71 000 €. Il ne s'agit pas de faire de la stigmatisation mais, là encore, M. MORANÇAIS tient à l'équité, à cette justice sociale qui se construit sur des droits et des devoirs. Nous ne cherchons pas à sanctionner à tout va, mais à rappeler que nous aidons ceux qui en ont besoin et que, même si la fraude représente peu proportionnellement, ces sommes ne sont pas négligeables.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je formulerai une observation à propos de ces contentieux. Il est question de « fraudeurs » ; je pense qu'il s'agit plutôt de personnes négligentes. Pour avoir vu les documents qu'ils ont à remplir de façon régulière pour bénéficier du RSA ou d'autres prestations, les dossiers reposent sur du déclaratif. A mon avis, il conviendrait renforcer l'information sur les conséquences de mauvaises déclarations, de fausses déclarations ou d'erreurs, car je ne suis pas certaine que nous soyons en présence de fraudeurs ayant eu l'intention de frauder ; je pencherai plutôt pour un manque d'information. Le fait que ce soit déclaratif n'est pas suffisamment mis en avant pour que ces personnes réalisent les conséquences qu'une erreur et un trop-perçu peuvent entraîner. Peut-être un travail d'information mériterait-il d'être réalisé sur le type de documents que les éventuels bénéficiaires ont à remplir. C'est l'observation que je voudrais faire au regard de ces contentieux. « Fraudeurs », je n'en suis pas certaine.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est le terme de la loi.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame GALBRUN, il y a une différence à établir entre les indus et la fraude. La fraude existe, elle est avérée. Il y a des procédures, la fraude est constatée. Ensuite, des dossiers en contentieux sont en cours.

Pour revenir sur notre dernière plénière et la création des deux postes de contrôleur, quelle que soit leur appellation, le besoin en ce domaine est réel. Il faut rappeler les devoirs, et le répète, si la grande majorité des personnes respectent ses devoirs et l'obligation du contrat d'engagement réciproque, d'autres personnes nous « baladent » – excusez-moi l'expression – en commission de suivi des publics, de mois en mois. Je le constate, et je sais que Mmes VIALLE, CHAMBEREAU et MARTIN ne me contrediraient pas. Je vous rejoins sur l'exigence quant à la complétude des dossiers pour éviter des indus. Mais la réalité est également que certains abusent du système, même s'ils sont minoritaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à prendre acte du compte-rendu ci-joint des actions en justice traitées depuis le 13 décembre 2019. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose d'examiner dès à présent le rapport concernant l'exercice des délégations qui m'ont été accordées par l'ordonnance du 1er avril 2020, qui vous a été remis sur table.

EXERCICE PAR LA PRESIDENTE DES DELEGATIONS MISES EN PLACE PAR L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1ER AVRIL 2020

RAPPORT N° CD2020-06/1/35

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – L'ordonnance du 1er avril dernier a instauré durant la période d'urgence sanitaire de mesures dérogatoires à notre fonctionnement habituel, et permet aux Présidents de Conseils départementaux de disposer de délégations étendues dans certains domaines. L'ordonnance est reprise dans le rapport.

Vous avez été destinataires des décisions prises en application de ces mesures exceptionnelles depuis leur entrée en vigueur, dont il a été rendu compte en Commission Permanence les 15 et 12 juin.

Depuis, trois nouveaux arrêtés ont été transmis au contrôle de légalité. Le premier vient modifier l'arrêté n° 2020-115 du 2 juin ; il concerne une modification mineure relative aux subventions attribuées au titre de la dotation cantonale du canton de GUERET 2. Les deux autres concernent de nouvelles attributions au titre de différentes fonctions budgétaires. Ils figurent dans le rapport. Je reste à votre disposition si vous avez des remarques ou des questions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je profite de l'occasion pour souligner l'attribution de la subvention de 9 000 € à la Fédération des œuvres laïques de la Creuse, sur le très beau projet des « Vacances apprenantes », mis en place par le Conseil départemental en un temps record – n'est-ce pas, madame QUERIAUD ? – pour répondre à l'appel à projets de l'Etat et pour, après cette période de confinement, faire profiter nos enfants creusois, mais aussi les enfants de l'aide sociale à l'enfance et les jeunes en situation de handicap de cette opération très intéressante, conduite en partenariat avec l'Etat et la FOL tout au long de cet été.

Il s'agit d'un très beau projet, un projet empli d'humanité, un retour exceptionnel vers nos jeunes. Je remercie l'implication de tous dans ce beau projet et la validation de cette subvention à la FOL à laquelle nous avions accordé une dotation de 6 100 € et qui avait besoin de 3 000 € supplémentaires pour les frais de transport. Nous voulons répondre favorablement à leur demande pour la réussite de ce projet.

Mme LA PRESIDENTE. – Les plannings sont remplis. Le nombre de places qui nous a été réservé a permis d'accueillir nos jeunes de l'ASE. Il était temps devant le succès rencontré par ce projet porté par la FOL !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je tiens également à souligner que l'accueil des jeunes en situation de handicap a été rendu possible.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, on se fait confiance !

Merci à ceux qui se sont engagés dans ce projet, car le délai effectivement est extrêmement court.

J'espère que vous me faites confiance également, nous avions déjà fait trait en Commission Permanente de cette possibilité qui m'a été offerte dans le cadre de l'urgence sanitaire de prendre des décisions par ordonnance.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Monsieur MORANÇAIS, au sujet de ce dispositif « Vacances apprenantes », n'ayant pas suivi de près la proposition de la FOL, je souhaiterais avoir quelques exemples des actions concrètes qui seront proposées à nos enfants et disposer de plus amples informations permettant, si nécessaire, d'orienter des enfants du territoire vers ces actions qui peuvent se révéler salutaires pour des enfants qui ont été confinés, éloignés du lien social, tant d'un point de vue scolaire que de sociabilisation.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – L'organisation des séjours est prévue sur trois sites – SAINT-PALAIS-SUR-MER, SUPER-BESSE en Auvergne et au lycée agricole d'AHUN – et sur une dizaine de jours, constitués, pour partie, de vacances, et, pour partie, grâce à l'implication de l'Education nationale, de cours de rattrapage, sous une forme ou une autre, de ce qui a été manqué pendant la période de confinement.

Le dispositif est ouvert à tous les petits Creusois et Creusoises. Les remontées se font par les centres sociaux et par les UTAS. Nous avons ciblé nos publics de l'aide sociale à l'enfance. Dans la mesure du possible, nous avons ouvert le dispositif au champ du handicap, ou tout au moins pris en compte l'accompagnement des parents.

Les sites concernés sont ceux que je vous ai indiqués, mais nous pourrons vous apporter des renseignements plus détaillés sur l'organisation puisque nous avons rencontré les responsables de la FOL. Laurent DAULNY pourra compléter ma réponse puisque nous les avons rencontrés ensemble. Il pourrait être possible d'augmenter l'offre d'une autre sortie fin août face à l'importance de la demande.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Nous avons effectivement reçu M. PALLEAUX, le directeur de la FOL. Les Départements apprenants ont réalisé en lien avec la FOL un travail intense et remarquable pour l'organisation de ces séjours.

Seraient prévus des séjours de quatorze jours pour trente enfants, âgés de six à quatorze ans, à SUPER-BESSE et à SAINT-PALAIS-SUR-MER, en juillet et en août. Si ces séjours rencontraient un vif succès, d'autres pourraient être proposés.

Comme l'a indiqué Patrice MORANÇAIS, le matin sera plutôt éducatif sur des thèmes en rapport avec les régions, selon qu'ils se situent en Auvergne ou au bord de la mer. Un personnel de l'Education nationale sera présent pour coordonner ce temps. L'après-midi sera consacré au char à voile ou à des promenades sur le Lac Pavin.

Il en ira de même à AHUN où la matinée sera consacrée à la partie plus intellectuelle, et l'après-midi à la partie promenade.

La FOL a réalisé un excellent travail. Nous l'avons souligné auprès de M. PALLEAUX et de ses services, d'autant que ce projet est en totale complémentarité avec l'action que nous menons au Conseil départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Ma question porte sur le public ciblé. Le dispositif repose sur la base du volontariat, tout comme le montage financier : quels que soient les revenus des parents, les enfants peuvent accéder gratuitement à ces « Vacances apprenantes ». Comment est réalisée cette opération ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Dans le cadre de l'appel à projet, il y a des financements de l'Etat. De mémoire, il me semble que le reste à charge pour les familles est au maximum de 10 €.

Mme QUERIAUD, directrice générale adjointe en charge du pôle Cohésion sociale. – Depuis mardi, nous sommes officiellement labellisés par les services de l'Etat pour ce projet et donc, après le financement de l'Etat, il restera à la charge des familles, quels que soient leurs revenus, 10 € pour 10 jours de séjour.

Pour les familles qui auraient des difficultés à constituer le trousseau, la CAF a confirmé son intervention au titre des aides individuelles et, si nécessaire, en dernier recours, le Département apportera également le financement nécessaire au titre de son avenant Plan Pauvreté.

Mme PENICAUD. – Si la demande est supérieure à l'offre, je suppose qu'il y aura un public prioritaire.

Mme QUERIAUD, Directrice générale adjointe en charge du pôle Cohésion sociale. – Les enfants cibles sont ceux de l'aide sociale à l'enfance, les enfants en situation de handicap et ceux issus des quartiers prioritaires de la ville pour lesquels la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la DDCSPP, a déjà effectué le travail de repérage. Une liste a été fléchée. Pour ce qui nous concerne puisque nous sommes en charge des enfants de l'ASE, la priorité a été accordée à ceux accueillis par des assistants familiaux afin de permettre à nos professionnels et aux enfants de souffler un temps. Comme vous le savez, pendant la période de confinement, nous avons également travaillé étroitement avec les

MDPH et les associations du secteur du handicap ; une vingtaine d'enfants en situation de handicap seront également concernés, pour lesquels nous avons préalablement recueilli l'accord des parents.

Le premier séjour débute le 6 juillet.

Mme PENICAUD. – Si je puis me permettre une dernière remarque, je regrette le terme de « Vacances apprenantes », mais nous n'en sommes pas responsables. Je trouve l'appellation de ce dispositif très mal choisie, car il me semble que parler à un enfant en difficulté de « Vacances apprenantes » risque de l'effrayer et de lui donner l'impression d'un retour à l'école pendant ses vacances, alors que ce n'est pas du tout ce dont il s'agit. Il faudrait changer le terme ou insister vraiment sur le contenu.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Nous ne sommes pas les auteurs de la dénomination.

M. DUMONTANT. – Mais on sait d'où cela vient !

Mme LA PRESIDENTE. – M. JEANSANNETAS disait qu'il nous fallait rester humbles. Il faut veiller à ne pas s'enfermer dans des visions figées. Parmi ceux que l'on appelle les « enfants décrocheurs », beaucoup auraient voulu retourner à l'école. Je comprends tout à fait l'inquiétude d'Isabelle PENICAUD, mais je pense qu'une partie des enfants sauteront peut-être sur l'occasion pour imaginer qu'ils vont apprendre. Nous le savons, dans les quartiers, comme le quartier Albatros, par exemple, les enfants ont été en contact avec d'autres ; ils ne sont pas restés confinés vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Bien souvent, plus que le relationnel, ce qui leur a manqué, c'est le lien et le cadre de l'école. Certains en témoignent aujourd'hui : « Cela nous a manqué de ne pas être allés à l'école. » Ce qui leur a manqué, c'est de ne pas apprendre.

Certes, « Vacances apprenantes » nous aurait sûrement fait peur si nous avions leur âge mais, pour certains, cela signifie qu'il ne s'agit pas seulement d'un séjour de vacances pour s'amuser parce que, finalement, certains se sont « amusés » pendant quatre mois. Je ne dis pas cela de manière péjorative. Ils ont passé leur temps devant la TV, devant des ordinateurs et des jeux mais le sentiment qu'un grand nombre d'entre eux expriment très bien est qu'ils ont envie d'apprendre. C'est assez paradoxal.

Mme PENICAUD. – Tous ces jours passés en colonie de vacances ne sont pas seulement des jours de vacances. Ils sont également une ouverture d'esprit, ils apprennent à vivre ensemble, à respecter les autres. L'école ne se borne pas à apprendre et transmettre des savoirs, son rôle va bien au-delà. J'en suis convaincue.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai pu constater en rencontrant des enseignants des écoles primaires qu'ils étaient inquiets. Nous ne sommes pas enseignants, seulement parents, et jouer le rôle d'enseignant a été très difficile. Les enseignants sont inquiets des apprentissages

fondamentaux, notamment de celui de la lecture pour les élèves de CP. Nous n'allons pas ouvrir le débat ici et maintenant mais si, demain, cet automne ou cet hiver, de nouveaux confinements devaient intervenir, je ne sais pas comment nous ferions. J'espère du fond du cœur que ce ne sera pas le cas, car c'est une véritable préoccupation pour nos politiques de l'enfance et de la famille.

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Ce dossier appelle un commentaire.

Tout d'abord, je félicite les services du Conseil départemental de s'être lancés dans cet appel à projets qui illustre parfaitement ce que nous disions en début de séance. Il s'agit d'un appel à projets émanant de l'Etat, du ministère de l'Education nationale en l'occurrence, mais pour qu'il fonctionne, il faut des opérateurs sur le terrain. Or, sur le terrain, le Conseil départemental est un partenaire incontournable, tout comme l'opérateur associatif qui, dans ce cas, est la FOL.

Nous avons la chance dans notre Département de bénéficier encore de cette association, vivante et force de propositions. Nous avons su préserver cette association qui fédère les amicales laïques de nos bourgs, de nos communes, et qui vit autour de l'école publique. L'éducation populaire, c'est bien plus que simplement apprendre, c'est véritablement là que se forment les citoyens. J'y suis particulièrement sensible pour y avoir beaucoup travaillé. La FOL est une école de la vie indispensable. En ces temps de confinement, de décrochage de la société et de la vie sociale, les outils de l'éducation populaire, ses associations d'éducation populaire et leurs bénévoles – qui sont des enseignants, des éducateurs ou encore ces jeunes gens qui, une fois obtenu le fameux BAFA, ce brevet d'animateur que l'on passait à dix-sept ans, entrent dans la vie active par le biais d'un premier emploi –, rétablissent un lien social qui s'enclenche.

A l'occasion de cette crise, on redécouvre les politiques publiques. On redécouvre notamment la nécessité de repenser les politiques de l'hôpital public et de la santé, mais également on redécouvre l'éducation populaire et le fait que la formation des jeunes ne passe pas seulement par le temps de l'école, mais repose sur tout un environnement social parce que, pour faire société, il est besoin de vivre-ensemble. L'éducation populaire, qui a été maltraitée sous des gouvernements tant de droite que de gauche, trouve dans cette crise l'occasion d'une résurgence. Si l'on arrive à en tirer une conclusion positive, tant mieux, car nous avons malheureusement vu disparaître de grandes associations d'éducation populaire et Léo Lagrange et la Ligue de l'enseignement dont sont issues les FOL départementales rencontrent les plus grandes difficultés.

Ces grandes associations de l'éducation populaire ont été quasiment coupées du Ministère de l'Education nationale. Mais au moment de la crise, à l'image des maires dont nous disions que l'on était bien content de les appeler quand des arbres tombent sur les routes, dans ce moment éducatif si délicat et cette rupture de vie sociale, nous avons été très heureux de les retrouver pour faire vivre ces « Vacances apprenantes » dont l'appellation, j'en suis d'accord avec vous, madame PENICAUD, relève d'un langage de technocrates s'adressant plus aux parents qu'aux enfants.

Vous connaissez tous ces mouvements : l'Union sportive de l'enseignement du premier degré, l'USEP ; l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique, l'UFOLEP ; les chapiteaux de l'Union française des œuvres laïques d'éducation artistique, l'UFOLEA qui, il y a bien longtemps, proposait des spectacles dans tous nos bourgs durant l'été. Je pourrais en citer bien d'autres. Si l'on pouvait tirer de ce temps que nous venons de vivre la conclusion qu'il faut permettre à ces grandes associations de vivre et de développer leurs actions sur le terrain, que ce soit pour le théâtre populaire, le sport ou toute autre activité, nous retrouverions cette dynamique associative et cette vie qui existait auparavant dans nos territoires. Après trois mois d'absence de vie, nous retrouvons ces acteurs importants. De cette crise, réformons et repensons notre partenariat naturel que sont ces associations d'éducation populaire !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Lorsque j'ai évoqué notre rencontre avec la FOL, j'ai omis d'associer Eric CARRIOU, qui y a également participé. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de vous le présenter. Nombre d'entre vous le connaissent puisqu'il travaillait auparavant à Canopé. Il est aujourd'hui le Directeur du pôle Education du Conseil départemental. Il connaît parfaitement le monde de l'Education nationale. Nous avons pu constater combien ses liens, tant avec les Principaux de collège qu'avec les associations comme la FOL, peuvent faciliter la relation avec les élus que nous sommes.

Aujourd'hui, avec Mme la Présidente, il est associé à l'Association des Départements de France pour étudier le collège de demain. Il est pleinement investi dans sa fonction. Je souhaitais lui souhaiter la bienvenue et le remercier pour son intense travail avec les Principaux de collège durant ce confinement, pour mettre en place la difficile tâche de l'accueil des soignants, en lien avec les communes, le Département et l'Education nationale.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait. C'est un pilier solide sur lequel nous appuyer, qui connaît bien mieux que nous toutes les dimensions citées par M. JEANSANNETAS.

M. CARRIOU participe à un groupe de travail composé de neuf Départements qui se réunissent en visioconférence. Bien que l'enseignement ne soit pas mon domaine de prédilection, j'ai été sollicitée à deux reprises pour participer à une réunion avec M. le Ministre BLANQUER. C'était très intéressant, passionnant. Une fois revenus sur les protocoles qui ne conviennent pas et dont on ne sait que faire, j'ai pu saisir au travers de cette rencontre combien il a à cœur de remettre sur le devant de la scène tout ce qui se passe à l'école, tout ce qui pourrait s'y passer et ne s'y passe plus. L'école, c'est l'école de la République, ce sont aussi les bâtiments, l'ouverture du lundi au vendredi, etc. Nous savons combien la tâche sera difficile, mais je puis attester que le Ministre a l'intention de capitaliser sur ce qui s'est passé, ou mal passé pendant cette période de confinement et dont il a pleinement conscience.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Avant de passer le relais à M. GAILLARD pour le vote sur le second point de ce dossier, je vous propose de me donner acte des informations qui viennent de vous être communiquées. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Il vous est proposé de maintenir sans modification les délégations accordées à la Présidente du Conseil Départemental par l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 (article 1er – III), et ce jusqu'à la fin de la période sanitaire. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de poursuivre jusqu'à la pause déjeuner, annoncée à treize heures quinze. *(Acquiescement général.)*

Nous abordons les rapports relatifs aux ressources humaines.

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT No CD2020-06/1/12

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce rapport sur l'adaptation des emplois reprend les suppressions et les créations de poste.

Je précise que les suppressions concernent des postes gelés depuis plus de trois ans, qui n'auront d'incidence ni sur les conditions de travail des agents ni sur la qualité du service rendu à la population. La ventilation des suppressions est détaillée dans le rapport. Elles représentent un total 28,5 ETP. Les créations de postes, également détaillées dans le rapport, représentent un total de 21 ETP, dont les deux créations de poste de contrôleurs RSA et d'un chargé de mission Inspection d'ouvrages d'art, validées lors des séances précédentes.

Gardons en tête que le solde de 7,5 emplois permettra, sans déséquilibrer les finances de la collectivité, de financer un dispositif sur lequel nous nous étions engagés concernant le régime indemnitaire, que nous examinerons dans un prochain rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Vous nous demandez d'entériner des situations qui étaient temporaires, en supprimant vingt emplois dans les centres d'exploitation. Qu'en pensent les agents de ces services ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Comme je l'ai dit en préambule, ces postes ne sont pas pourvus depuis plus de trois ans. A l'évidence, les centres d'exploitation fonctionnent ; sinon, nous en aurions déjà été informés.

Si nous conservons ces postes sans les pourvoir au tableau des emplois, vous le savez comme moi, nous sommes obligés de les budgéter en début d'année. Cela nous paraît

insincère dans le cadre de la préparation d'un budget et de sa présentation ; nous préférons jouer franc-jeu et proposer ces postes à la suppression. Ces suppressions ont fait l'objet de nombreuses discussions avec les représentants du personnel, les différents chefs de service et les directeurs et, si des besoins émergeaient, la possibilité resterait ouverte de créer de nouveaux emplois.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je souhaiterais une précision. Je pense qu'un Comité technique a dû aborder le sujet. Comment se sont positionnés les représentants syndicaux ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le dossier a en effet été examiné en Comité technique. Je ne rapporterai pas ici les positions de chaque syndicat. Par principe, vous le savez, certaines organisations syndicales se positionnent d'emblée contre les suppressions de postes. Cela peut s'entendre. Mais sachez que toutes ne se sont pas opposées au projet. Celui-ci a été validé ; il n'y a pas eu de vote favorable, mais des abstentions. Syndicalement parlant, cela peut s'entendre.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Vous nous indiquez que ces emplois gelés, puis supprimés, n'ont aucun impact ni sur le service rendu ni sur la qualité du travail. Personnellement, je m'interroge : comment peut-on geler et supprimer des emplois sans impacter et la qualité du travail des agents et le service rendu ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Tenir le raisonnement selon lequel il n'est pas possible de faire autant avec moins peut être une réalité, mais cela ne l'est pas toujours, car des modes de fonctionnement, des organisations, des pratiques, des outils mis à disposition permettent aussi de fonctionner différemment.

Depuis trois ans, nous constatons que nous fonctionnons sans opérationnalité de ces postes, ce qui nous a conduits à proposer de les supprimer. Ensuite, je le redis, en ayant toujours à l'esprit nos échanges réguliers avec les représentants du personnel : si des besoins apparaissent, si nous sommes en sous-effectif, nous sommes prêts à créer des emplois. Nous le faisons dans d'autres domaines.

Mais il ne nous semble pas pertinent de conserver des postes gelés pendant des années. Cela nous paraît insincère.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ajouterai que le nombre de postes et, donc, le nombre d'agents dans les centres d'exploitation avaient été redimensionnés après le transfert intervenu entre

l'Etat et le Conseil général. Des postes supplémentaires avaient alors été créés. Le format de chaque centre d'exploitation avait été redessiné en fonction du besoin en personnes au moment de la viabilité hivernale.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons décidé d'observer pendant trois ans la situation pour savoir si le travail d'entretien courant exécuté par nos agents des routes était, hors cette période VH, satisfaisant. D'après les informations remontées par les encadrants, chefs de centre et chefs d'UTT, aux directions, il n'y aurait pas de mauvaises pratiques ou de retards pris sur l'entretien des routes qui auraient pu s'expliquer par le manque de personnels et d'agents.

Toutefois, il est vrai que se pose aussi la question des espaces, des matériels et des engins. Avec Hélène FAIVRE, nous avons demandé lors du transfert du Parc à avoir un regard sur les nouveaux outils et moyens mis en place. Une demande identique, comme le sait Bertrand LABAR, a également été faite auprès du SDIS. Sans cette information, la remise à niveau est complexe parce que, généralement, avant un transfert, l'Etat ne fait plus de travaux d'entretien et ne change pas les véhicules. Un retard avait donc été pris depuis plusieurs années, que nous essayons de rattraper peu à peu. Mais il faut également prendre en compte l'évolution des véhicules, car les nouveaux camions, tracteurs et outils permettent également de réduire la pénibilité de nos agents.

Dans d'autres départements, je sais que tout cela est mesuré. Si des outils avaient été mis en place pour mesurer l'efficience de l'activité, au lieu d'observer simplement la situation durant trois ans, notre décision aurait sans doute pu être plus argumentée.

Je rappellerai également que la décision du gel de ces postes dans les centres d'exploitation avait été prise en concertation avec les représentants des organisations syndicales qui avaient estimé, eux aussi, que le travail pouvait se faire avec un agent de moins à condition que nous pérennisions les postes. En effet, le recours aux contractuels était trop important. Or, en tant que contractuel, votre implication dans vos fonctions n'est pas aussi complète qu'en tant que titulaire. C'est humainement très compréhensible.

Compte tenu de ces paramètres, nous avions envisagé de supprimer ces emplois à terme, au terme des trois ans. Toutefois, comme l'indiquait Thierry GAILLARD, si un poste peut se supprimer, il peut également se créer. Vous le voyez bien aujourd'hui, puisque des postes ont été créés pour répondre aux besoins dans le domaine de l'enfance. Lorsque nous avons appris, en tant qu'élus, que des besoins étaient impérieux, nous avons su créer les postes correspondants. Nous savons donc le faire. La vie d'une collectivité n'est pas figée, elle doit s'adapter aux besoins réels et également à nos objectifs. Or, nous ne le cachons pas, nous voulons poursuivre nos investissements sur les routes. Nos agents savent parfaitement que certains travaux sont retardés par manque de financements, et préféreraient refaire les routes que faire du rebouchage.

Tous ces paramètres ont conduit nos services et le directeur général adjoint à nous proposer cette nouvelle organisation.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Au sujet de la Direction Enfance, Famille, Jeunesse, j'aimerais revenir sur les problèmes et la charge de travail qui pèsent sur l'aide sociale à l'enfance. Nous en discutons

depuis des mois, pour ne pas dire depuis bientôt deux ans. Nous concrétisons les choses puisque le renfort temporaire que nous avions accordé est pérennisé au travers de la création de trois postes : le référent administratif et les deux postes d'assistants socio-éducatifs Enfance-Famille. C'est une réalité et une satisfaction pour faire face aux besoins de ce service toujours très tendu. A cela s'ajoute la création de deux postes de cadre : l'adjoint au chef de service de l'ASE, M. VISTE, arrivé depuis quelques semaines ; et un responsable référent dédié aux assistants familiaux pour répondre à l'une de leurs demandes émanant des rencontres annuelles que nous tenons avec eux.

Nous répondons aux besoins, et j'en suis personnellement très satisfait.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à l'adaptation de postes, suppressions et créations, au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Ces propositions modifient notamment le tableau des emplois, le tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité. *(Adopté à la majorité – abstention du groupe de la gauche.)*

REGIME INDEMNITAIRE

RAPPORT NO CD2020-06/1/13

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pour faire le lien avec le rapport précédent, dans le cadre du dialogue avec les représentants du personnel, au travers de ce régime indemnitaire, il s'agit de prouver notre reconnaissance aux agents qui accomplissent leur mission au quotidien, tout en conservant à l'esprit la nécessité de maintenir nos équilibres financiers. Je rappelle que ce régime indemnitaire n'avait pas été revalorisé depuis des années, même s'il est aujourd'hui refondé dans un dispositif différent de celui qui existait auparavant.

En effet, comme le soulignait Jean-Luc LEGER en début de séance, si les résultats sont meilleurs qu'ils ne l'ont été, en 2021 et 2022, les collectivités se trouveront dans une situation financière très délicate. Aussi, dès les premières discussions sur ce régime indemnitaire, à l'automne, notre préoccupation a été de pouvoir le financer et d'inscrire une recette face à toute dépense supplémentaire. Il n'était pas question en effet de créer un *open bar* et de déséquilibrer le budget. Nous n'avons pas caché aux représentants du personnel que pour permettre l'augmentation conséquente du régime indemnitaire, nous envisagions de supprimer les postes vacants depuis trois ans inscrits encore au tableau des emplois.

Le RIFSEEP, qui se compose, comme vous le savez, de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, l'IFSE, et du complément indemnitaire annuel, le CIA, avait été mis en place lors de la séance du 15 décembre 2017. La liste des bénéficiaires a été complétée au fur et à mesure de la parution des décrets. Le RIFSEEP étant exclusif de toutes autres primes et

indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, il convient de prévoir à destination des agents occupant les emplois relevant des services qui ouvraient droit au bénéfice de l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres, une valorisation indemnitaire annuelle au titre de l'IFSE pour les services suivants :

- DGS – Laboratoire départemental d'analyses de la Creuse : 816 €
- PAT – DE – Service des politiques de l'eau : 420 €
- PRM – DISC – Atelier de reprographie : 204 €.

Cette valorisation indemnitaire évoluera dans les mêmes conditions que le traitement de base et fera l'objet d'un versement mensuel. Chaque absence pour arrêt maladie sera déduite à raison d'un trentième par journée.

Telles sont donc les dispositions qui existent déjà, depuis la mise en place du régime indemnitaire.

Le CIA, quant à lui, est une prime visant à reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Lors de la première délibération que nous avions prise, à l'instar de nombreuses collectivités, il avait été fixé à zéro, mais le contrôle de légalité a émis une alerte : une part de CIA doit être prévue. Nous profitons donc de cette augmentation du régime indemnitaire pour nous mettre en conformité avec la réglementation. Ce CIA s'inscrit dans un cadre réglementaire précis : il vise à reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Il repose sur l'entretien professionnel, dont le support évoluera afin de moduler des attributions individuelles.

Il avait été proposé initialement de lui consacrer un montant de 340 000 €, le montant moyen annuel étant fixé pour l'ensemble des agents, qu'ils soient de catégorie A, B ou C, à 8 % d'IFSE. Lors des premières discussions, les représentants syndicaux nous ont fait part de leur réticence à ce sujet. En conséquence, l'administration a décidé de porter l'enveloppe à 420 000 €, soit 80 000 € supplémentaires, avec une création d'emplois revue à la hausse. Nous avons également revu les pourcentages attribués aux différentes catégories : pour les catégories A et B, le pourcentage a été fixé à 8 % ; en revanche, pour la catégorie C, aux salaires les moins élevés, il a été porté à 12 %.

Le CIA sera versé en deux fractions égales, en juin et novembre de chaque année. Son montant sera modulé dans les mêmes conditions que le traitement de base. Concernant les agents en congé de longue maladie ou de longue durée, les dispositifs actuels continueront de s'appliquer.

Ce régime réglementaire a été mis en place dans l'idée de manifester une forme de reconnaissance à nos agents pour leur implication au quotidien depuis plusieurs années, dans des périodes qui ont été difficiles. Elles le sont un peu moins actuellement, mais nous n'allons pas lancer de cocorico parce qu'à l'horizon 2021 ou 2022, les perspectives ne sont pas aussi réjouissantes. Il nous faut donc rester prudents, tout en essayant de penser à nos agents et d'avoir ce niveau de reconnaissance.

M. LABAR. – Quels sont les critères d'évaluation ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Les critères d'évaluation font l'objet de nombreuses discussions avec les organisations syndicales. Nous parlons bien de la manière de servir de l'agent, qui repose sur différents items repris lors des entretiens d'évaluation annuels. La discussion sur ces critères est permanente, de sorte qu'ils soient les plus objectifs possible et ne soient pas sujets à des difficultés d'appréciation.

Mme LA PRESIDENTE. –La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Une simple remarque : en page 80, il est écrit : « Pour l'année 2020, il est proposé le versement en juillet et en novembre 2020 du montant moyen du CIA à l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité ». Il aurait fallu ajouter « selon les critères ». Sinon, on comprend que tous les agents sont concernés, ou est-ce moi qui ne comprends pas ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le CIA est bien ouvert à tous les agents de la collectivité.

Mme GALBRUN. – Il existe cependant des critères ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Tout à fait, mais nous sommes en parfaite conformité avec la définition du CIA et de l'IFSE. Un cadre est défini.

Ayez en tête que l'enveloppe globale représente 420 000 €.

M. FOULON. – Et ensuite, on discute des critères !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Monsieur GAILLARD, vous parliez du contrôle de légalité. Je m'interroge sur la réelle obligation de mettre en place le CIA.

Par ailleurs, comme suite aux négociations avec les organisations syndicales, vous avez légèrement modulé le CIA en fonction de la catégorie d'agent. Pour autant, même avec 12 % pour les catégories C et 8 % pour les catégories A et B, les écarts en fin de mois sont considérables. Je ne me permettrais pas de m'exprimer au nom des syndicats – chacun sa place – mais je me pose la question de savoir si, pour une meilleure équité en faveur des catégories C, il ne serait pas possible d'aller plus loin que ces 12 %, car les montants restent modestes pour ceux dont les salaires et, donc, le pouvoir d'achat sont les plus faibles.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce régime indemnitaire comporte deux parts : l'IFSE et le CIA. Le CIA est un complément indemnitaire qui vient abonder l'IFSE. Nous avons tous reçu le courrier : les collectivités qui n'auraient pas instauré un montant plafond de l'IFSE sont soumises à l'obligation de déterminer des plafonds applicables à chacune des deux parts du RIFSEEP dès l'instant où elles l'instaurent. Nous avions instauré l'IFSE lors d'une précédente plénière, sans la part CIA ; aujourd'hui, nous sommes tenus de le faire.

Quant à votre seconde remarque, il est toujours possible de dire que ce n'est pas suffisant. Il est plus rare d'entendre dire que c'est trop, c'est normal. Initialement, nous comptions instaurer 8 % pour les trois catégories. C'est après discussion avec les organisations syndicales qu'il a été décidé de passer à 12 % pour les catégories C, dont les revenus sont les plus faibles. Il aurait été possible de décider de n'accorder que 6 % ou 4 % aux catégories A et B, mais les propositions résultent des discussions. L'avis du Comité technique a été rendu ; il y a eu des votes favorables et des abstentions, des avis défavorables également. Ces propositions me semblent avoir été très bien accueillies de manière générale par les agents puisqu'il s'agit tout de même d'une revalorisation.

Pour autant, dans le CIA, est bien prévue une part « discriminante » – si je puis dire, au risque d'en choquer certains – car c'est aussi une manière de reconnaître...

M. FOULON. – Le mérite.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je n'aime pas beaucoup ce terme, disons que c'est reconnaissance de l'implication des agents, qui peut varier, comme nous le savons, dans tous les domaines. L'inverse, qui consisterait à valoriser des agents dont l'implication serait moindre que celle d'autres agents, serait également choquant.

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être serait-il intéressant pour les élus de connaître les montants de ce CIA pour un élu de catégorie C ? J'avais cru comprendre qu'elle était de l'ordre de 450 à 500 € par an brut, pour un agent de catégorie C au premier échelon.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Un peu moins, de l'ordre de 400 €.

M. LABAR. – Excusez-moi, mais le plus important sera l'établissement de ces critères. Vous pouvez vous battre sur 40, 30 ou 50%, s'ils sont inaccessibles, la difficulté reste la même. C'est tout le combat, les discussions que je vais également mener au SDIS, seront de cet ordre.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – L'idée n'est pas de rendre cette prime inaccessible. Au contraire, il nous faut être vigilants à instaurer ces critères car, dès lors que nous prévoyons de

mobiliser des fonds, il est bien que ces derniers soient effectivement attribués. L'idée est de reconnaître l'implication de nos agents.

M. FOULON. – C'est une prime au mérite.

M. LEGER. – Avec tout le danger de la prime au mérite.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Le « mérite » n'est pas un gros mot !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Non, il y a le salaire et le régime indemnitaire, qui vient en complément du salaire et se compose de deux parts. Il faut tout de même remettre les choses à leur place ; il ne s'agit que d'une petite partie de la rémunération. Sans comparaison avec le privé, cette part du salaire qui peut, en effet, être mobile ne constitue pas un élément essentiel du salaire. C'est un complément tout à fait appréciable – qui l'est certainement plus pour des bas salaires que pour les autres, je vous l'accorde –, mais cela reste un complément. Ce n'est pas l'élément central du salaire. C'est toutefois une revalorisation qui, comme je l'indiquais en préambule, n'avait jamais été versée.

Mme LA PRESIDENTE. – Quoi qu'il en soit, nous nous y étions engagés et, malgré les menaces qui pourraient peser à court, moyen ou long termes sur les finances de la collectivité, c'est une parole donnée.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées concernant :

- l'actualisation des bénéficiaires du RIFSEEP ;
- la valorisation indemnitaire au titre de l'IFSE, destinée aux agents occupant les emplois qui ouvraient droit au bénéfice de l'indemnité pour travaux dangereux ou insalubres ;
- la mise en œuvre du complément indemnitaire, tel que présenté. *(Adopté à la majorité – abstention du groupe de la Gauche.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Madame la Présidente, je me permets de préciser concernant le régime indemnitaire, pour le CIA, la première année, tout le monde percevra le montant moyen.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

Nous abordons à présent plusieurs rapports relatifs à des propositions que nous souhaitions vous présenter. Je vous l'ai dit, nous sommes engagés dans des politiques et des appels à projets. La Collectivité s'est donc saisie du nouveau contrat qu'il est possible d'établir entre une collectivité publique locale et un certain nombre d'agents. Les rapports qui suivent s'inscrivent dans ce cadre.

OUVERTURE AU CONTRAT DE PROJET

RAPPORT N° CD2020-06/1/14

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Nous allons en effet examiner quatre rapports concernant le contrat de projet.

Pour rappel, dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, a été créé ce contrat de projet. La parution du décret en fixe les modalités de mise en œuvre et permet désormais aux collectivités de recruter des agents pour mener à bien des projets dont des opérations clairement identifiées par le biais de contrats à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Ces contrats, conclus pour une durée initiale comprise entre un et six ans, peuvent être renouvelés dans la limite totale de six ans.

L'Assemblée départementale est amenée à délibérer pour la création de chaque emploi non permanent relatif au contrat de projet. Seront portés à la connaissance des membres de l'Assemblée : la durée du contrat initial ; le niveau de diplôme requis pour accéder à l'emploi non permanent créé ; la rémunération du candidat retenue par référence à un cadre d'emploi ou un grade, fixée en fonction de son parcours et de son expérience professionnelle.

L'objet de ce rapport est de proposer l'ouverture au contrat de projet, dont nous verrons la déclinaison dans les trois prochains rapports.

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose que nous votions en fin d'examen des quatre rapports afin de mieux expliciter notre intention.

CONTRAT DE PROJET EN CHARGE DU PLAN SANTÉ

RAPPORT N° CD2020-06/1/15

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Afin de mener à bien les actions prévues dans le Plan Santé du Conseil départemental « Dites...23 ! », la collectivité a besoin de recruter un agent disposant de compétences spécifiques dans le cadre d'un contrat de projet.

Il convient de créer un emploi de chargé de projet plan santé, relevant de la catégorie A, à temps complet, pour une durée prévisible de trois ans et placé sous l'autorité hiérarchique de la Directrice générale adjointe du pôle Cohésion sociale.

Ses principales missions seraient les suivantes :

- promouvoir le plan santé en participant à différentes manifestations, telles que les salons d'étudiants en médecine, des forums et autres, et en assurant la visibilité de la communication ;
- assurer le déploiement opérationnel des fiches actions du plan santé, avec un accompagnement aux étudiants et une aide aux démarches pour l'installation des futurs professionnels de santé ;
- faciliter les échanges d'information et la concertation entre les divers pôles de santé du territoire départemental.

La personne recrutée travaillera en étroite relation avec la chargée de mission Accueil de la collectivité et les EPCI car, en la matière, le travail partenarial est plus que nécessaire.

Le recrutement serait ouvert aux candidats justifiant d'un diplôme d'un niveau au moins équivalent à bac+3 dans une formation de cadre de santé. La rémunération serait fixée sur la base du parcours et de l'expérience professionnelle du candidat retenu, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux, augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Si le projet n'est pas mené à son terme à la fin du contrat de trois ans, ce contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse, toujours dans la limite des six années qui sont le cadre légal des contrats de projet.

La rupture anticipée du contrat pourra intervenir, après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial, si le projet est réalisé avant le terme du contrat ou si le projet ne peut pas être réalisé.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au rapport suivant.

CONTRAT DE PROJET CHARGÉ DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

RAPPORT N° CD2020-06/1/16

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Afin de mener à bien le projet de transformation numérique du territoire, inscrit dans le Plan particulier pour la Creuse, il est besoin de recruter un agent disposant de compétences spécifiques.

A cet effet, il convient de créer un emploi non permanent de chargé de projet d'accompagnement de la transformation numérique du territoire, relevant de la catégorie A, à

temps complet, pour une durée prévisible de trois ans et placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'animation territoriale, et dont les missions principales seraient les suivantes :

- structurer une stratégie de la transformation numérique du territoire ;
- identifier les modalités de faisabilité d'une structure d'ingénierie numérique ;
- accompagner les entreprises dans l'usage des technologies numériques ;
- accompagner les collectivités dans la transformation vers l'e-administration.

Le reste demeure inchangé, il me semble inutile de me répéter.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au dernier rapport relatif à ces contrats de projet.

CONTRAT DE PROJET CHARGE DU DÉPLOIEMENT NUMÉRIQUE

RAPPORT N° CD2020-06/1/17

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Afin de mener à bien le déploiement de la fibre sur le département de la Creuse, en lien avec le Syndicat mixte DORSAL et tel que prévu dans le PPC, la collectivité a besoin de recruter un agent.

A cet effet, il convient de créer un emploi non permanent de chargé de projet déploiement numérique, relevant de la catégorie A, à temps complet, pour une durée prévisible de cinq ans, placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du territoire, et dont les principales missions seraient :

- développer une expertise technique en matière de numérique, fibre optique et téléphonie mobile ;
- établir un plan de suivi des déploiements fibre optique et téléphonie mobile ;
- assurer les échanges avec DORSAL pour le déploiement de la fibre optique.

Le recrutement serait ouvert aux candidats justifiant d'un diplôme d'un niveau au moins équivalent à bac+3, la suite du rapport étant identique aux précédents recrutements.

Mme LA PRESIDENTE. –Vous connaissez déjà ces personnes qui sont présentes au sein de la collectivité pour nous avoir rejoints ces derniers mois.

Avez-vous des questions d'ordre général sur l'un des trois projets ou plus spécifiques concernant l'un des trois postes ?...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je n'ai pas de question spécifique sur les postes. Personnellement, je voterai en leur faveur. Mais nous devons être conscients que cela participe à ce grand mouvement qui fait

que, demain, la proportion de personnels non titulaires sera de plus en plus forte dans la fonction publique territoriale.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous nous inscrivons en effet dans cette nouvelle perspective, qui offre surtout de la souplesse, car les choses changent tellement vite : une fois la fibre posée, peut-être aurons-nous quelques difficultés à employer un chargé de mission sur le déploiement de la fibre dont les compétences sont très spécifiques. Lorsqu'une mission a pris fin au sein de la collectivité, il a toujours été difficile de proposer un autre poste à la personne chargée de cette mission. Mme LALANDE ne me contredira pas.

L'idée consiste à évaluer ces nouvelles équipes d'ingénierie de projet, de petite taille, qui démontrent que le Département est au service des collectivités, qu'il s'agisse de communes, intercommunalités ou, en l'occurrence, de professionnels de santé. Nous sommes présents, incitatifs, non seulement pour décréter un projet, un plan santé, mais pour le porter et y consacrer le travail nécessaire pour le mener à bien.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Au-delà de la proposition et de la souplesse dans le recrutement, et surtout au-delà de la possibilité, une fois la mission achevée, de retrouver un poste à l'agent, quand on étudie les finances du Conseil départemental, les perspectives pour 2021 et 2022 apparaissent assez compliquées. Vous le savez bien, monsieur LEGER. Ce matin déjà, en détaillant les grands agrégats financiers qui constituent le budget, nous avons constaté que cela présageait de grandes difficultés. Il ne faudrait pas ajouter à ces difficultés des charges de personnel qui nous incomberaient et sur lesquelles nous n'aurions pas moyen d'agir.

Je comprends bien, monsieur LEGER, qu'il soit dans votre ADN de pérenniser les emplois – emplois qui, soit dit en passant, sont des CDD. Mais, comme je l'ai dit ce matin, le monde du XXIe siècle n'est plus celui du XXe.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas parce que l'avenir s'annonce compliqué que le Conseil départemental de la Creuse opère un mouvement de repli sur soi. Bien au contraire. Cela rejoint le débat lancé par M. LOZACH repris par M. SIMMONET : il faut comprendre que ces chargés de mission sont des agents accueillants du Conseil départemental et que c'est dès à présent qu'il nous faut attirer les personnes susceptibles de s'installer de manière intelligente. Le propos n'est pas tant d'offrir une bourse à un étudiant en médecine pour qu'il vienne s'installer que de construire ensemble son projet. Si nous présentons ces chargés de mission, ces référents de projet présents au sein du pôle des Stratégies territoriales piloté par Eric MATHE, c'est qu'ils constituent une petite équipe qui travaille en interaction avec les agents de développement de vos intercommunalités. Il faut donc que nous travaillions en équipe, que nous nous fassions confiance, comme nous l'avons fait pour l'habitat. Il faut aller plus loin car seule une vision partagée nous permettra de gagner. Jusqu'à présent, en Creuse, de façon générale, cloisonner et rester chacun chez soi ne s'est pas révélé si fructueux.

J'ai malgré tout le sentiment que nous possédons de nombreux petits atouts pour aller vers un avenir meilleur. Il ne s'agit pas de renoncer. Au contraire, c'est maintenant qu'il faut engager le plus de projets possible et y mettre les moyens. Si nous continuons de perdre de

la population, on nous reprochera peut-être d'en avoir trop fait mais, pour ma part, je ne me reprocherai pas de n'en avoir pas suffisamment fait.

M. FOULON. – Tout à fait !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je ne savais pas que M. FOULON était un adepte de ce nouveau monde, quelque chose a dû m'échapper. *(Sourires.)*

M. FOULON. – Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LEGER. – Plus sérieusement, d'emblée, j'ai pris la précaution de dire que j'allais voter favorablement ce rapport, tout en soulignant un point de vigilance car il ne fait pas de doute que la fonction publique territoriale de demain ne sera absolument plus la même que celle d'hier en termes de titulaires. Sinon, qui pourrait être contre le déploiement du numérique ou d'un plan santé ? Nous sommes tous d'accord sur ces enjeux et nous avons dû voter les rapports sur ces sujets à l'unanimité depuis de nombreuses années.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Nous allons donc procéder aux votes sur les quatre rapports.

Je vous propose tout d'abord de prendre acte des informations présentées concernant la mise en œuvre des contrats de projet au sein de la collectivité. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je mets aux voix l'ensemble des propositions présentées, relatives à la création d'un emploi non permanent de chargé de projet plan santé, et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la création d'un emploi non permanent de chargé de projet d'accompagnement de la transformation numérique du territoire, et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je mets aux voix l'ensemble des propositions présentées, relatives à la création d'un emploi non permanent de chargé de projet d'accompagnement de la transformation numérique du territoire, et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL :
NOUVELLE ORGANISATION DES COLLÈGES

RAPPORT N° CD2020-06/1/18

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce rapport concerne la question du statut des ATTEE – adjoint technique territorial des établissements d'enseignement. La collectivité a choisi de lier son examen à celui de la nouvelle organisation des collèges.

Plusieurs constats plaident pour cette évolution : l'intégration dans la filière technique permet une revalorisation salariale et des avancements non négligeables ; le sentiment des agents de ne pas appartenir totalement à la collectivité et de rencontrer des difficultés inhérentes à la double hiérarchie qui crée un véritable inconfort au quotidien.

Un groupe de travail constitué d'agents de différents collèges a dressé un bilan de la situation et évoqué l'intégration des agents au sein de la filière technique : ainsi, les personnels de cuisine seraient placés sous l'autorité du chef cuisinier, lui-même rattaché hiérarchiquement au responsable de la coordination des collèges, et les personnels de maintenance des bâtiments et d'entretien seraient placés sous l'autorité des responsables d'UTT.

Cette nouvelle structuration permettra au Département d'assumer son rôle de responsable hiérarchique, en totale conformité avec les textes puisque les entretiens annuels, par exemple, seront réalisés par le hiérarchique direct. Cela clarifiera le rôle de chacun et rendra l'organisation plus lisible. Sera mis en place un système de cogestion dans lequel les chefs d'établissements conserveront leur rôle de responsable fonctionnel. Il faut que cela soit bien compris car le changement peut engendrer des réactions. Sera également mise en place une gestion coordonnée entre les UTT et la DRH pour les personnels d'entretien. Les gestionnaires qui sont au quotidien auprès des agents joueront donc un rôle déterminant dans l'organisation en assurant le rôle de hiérarchie fonctionnelle. Les chefs de cuisine jouent déjà ce rôle d'encadrement de proximité. Il conviendra de les conforter dans leur positionnement ; ils bénéficieront d'une possibilité d'accès au grade d'agent de maîtrise, et de mettre en place le pendant dans les équipes d'entretien et de maintenance et de créer, dans les collèges les plus importants, des postes de chefs d'équipe qui pourront également accéder au grade d'agent de maîtrise. Cette nouvelle organisation présente le mérite de conforter également le rôle des chefs d'UTT qui verront évoluer leurs missions techniques dans les territoires.

Cette nouvelle organisation s'entend à moyens RH constants. C'est la raison pour laquelle, dans les plus gros collèges, à la faveur d'un départ en retraite, l'emploi vacant sera transformé en emploi d'encadrant.

Le calendrier de mise en œuvre sera le suivant :

- mise en place de la nouvelle organisation à la rentrée de septembre 2020 conformément aux organigrammes joints en annexes 3 et 4 ;
- évolution du statut au 1er janvier 2021 avec un droit d'option pour les agents, c'est-à-dire que ceux qui ne souhaiteraient pas intégrer cette filière pourront le

faire mais, au vu des avantages que cela procure, la majorité d'entre eux le feront sans doute.

Cette réorganisation ne s'est pas faite sans réflexion. Cette semaine encore, une rencontre a été organisée avec les directeurs d'UTT afin de bien en assurer la mise en place. La DRH et M. CARRIOU ont rencontré chaque chef d'établissement pour expliquer le projet, car nous souhaitons le maximum de concertation à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Pour compléter les propos de Thierry GAILLARD, cela ne s'est pas fait dans l'improvisation. Depuis janvier, le groupe de travail était mobilisé pour faire des propositions sur l'évolution de ces statuts.

Chronologiquement, le projet a tout d'abord été présenté aux instances paritaires. Le Comité technique et surtout les agents y étaient favorables, ainsi que les syndicats. Ensuite, depuis juin, un groupe de projet a été créé pour suivre la mise en œuvre. Enfin, M. CARRIOU fait le tour des collèges pour présenter cette nouvelle réorganisation.

Le positionnement fonctionnel des principaux et des gestionnaires ne sera pas modifié. En revanche, il sera plus clair pour nos agents d'être noté par la hiérarchie qui les concernera, en l'occurrence celle du Conseil départemental. Cela me semble aller dans le bon sens.

Je précise également que cette réorganisation n'induira pas de mobilité non désirée : aucun agent d'exploitation ne se retrouvera à la plonge dans un collège le vendredi, par exemple. En revanche– et c'est un avantage –, les UTT qui disposent de véhicules de transport pour des déchets ou autres pourront agir en lien avec les collèges. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, puisque les collèges passaient par des communes pour disposer de véhicules. Cet exemple illustre que le fonctionnement avec les UTT n'était pas opérationnel. Cette nouvelle organisation sera donc un plus. Je tiens à souligner la volonté générale des agents de clarifier cet aspect.

Cette réorganisation sera un véritable changement pour les principaux et les gestionnaires des collèges. Il faudra apporter des explications. Je sais que cela suscite des questions au sein des conseils d'administration, c'est bien normal. C'est la raison pour l'équipe Education fait le tour des collèges pour bien expliquer les tenants et les aboutissants de cette petite restructuration. Nous tenons à rassurer les principaux et les explications fournies ont clarifié la situation pour nos agents.

Voilà ce que je pouvais ajouter, mais peut-être avez-vous d'autres versions...

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je suis bien consciente de l'aspect positif pour les agents qui sont rassurés sur leurs perspectives de carrière et leurs rémunérations. Néanmoins, comme M. DAULNY l'a

rappelé, des inquiétudes persistent relatives à l'organisation dans les collèges, quant au rôle des gestionnaires et des principaux notamment.

Un point me semble essentiel : celui de la fonction éducative de ces agents. La communauté éducative est un tout ; elle ne se borne pas à la vie scolaire, à l'administration ou aux enseignants, mais est constituée de tous ceux qui sont présents au collège. À ce titre, les agents qui y travaillent ont une part dans cette fonction éducative. J'aimerais que cet aspect soit pris en compte. Je pense que les inquiétudes des gestionnaires et des principaux de collège vont dans ce sens ; ils souhaitent que soit prise en compte cette dimension éducative.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Je suis entièrement d'accord.

M. FOULON. – Je ne comprends pas votre remarque. Pourriez-vous développer ?

Mme PENICAUD. – Vous ne comprenez pas ma remarque. Un collège, une école, un lycée n'est pas seulement constitué d'enseignants, de surveillants, de personnels d'éducation et d'une administration ; les agents ont aussi un rôle à jouer. Cette fonction éducative est importante et la non-polyvalence de nos agents les empêche de prendre leur part dans cette fonction éducative. Lorsque des agents ont une tâche attribuée, la polyvalence se perd et ils ne sont plus identifiés que comme des agents du Conseil départemental. La fonction éducative est importante et la non-polyvalence de nos agents pourrait nuire à cette fonction ; dès lors que ces agents ont une tâche attribuée, la polyvalence n'existe plus.

Ai-je répondu à votre question ?

M. FOULON. – En partie, mais nous n'allons pas entrer dans ce débat. Derrière cette question, il y a aussi une vérité dont parlait Thierry GAILLARD : des agents du Conseil départemental n'étaient pas évalués hiérarchiquement. Ils étaient évalués par une personne de même grade que le leur. La nouvelle proposition me semble plus raisonnable. Mais M. GAILLARD est sans doute plus à même que moi de vous répondre.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je précise tout d'abord que je partage votre vision selon laquelle la communauté éducative est un tout au sein d'un établissement scolaire. J'en suis intimement convaincu.

Ce changement ne vise pas à créer des dissensions qui pourraient altérer ce fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous avons constitué ce groupe de travail dont la réflexion doit se poursuivre dans le dialogue avec les principaux et les gestionnaires de collège, l'objectif étant que tout fonctionne au mieux. L'organisation préexistante était insatisfaisante pour les agents ; toutefois, pour trouver la fluidité et la réactivité nécessaires car, au sein d'un établissement, il faut fonctionner en temps et en heure. L'idée est donc de continuer sur la lancée et d'associer au maximum les principaux de collège.

A l'heure actuelle, ce changement peut susciter quelques tensions. Le constat est valable dans n'importe quel domaine dès lors qu'intervient un changement. On imagine toujours ce qui ne va pas fonctionner et ce n'est qu'au fil du temps que l'on s'aperçoit que cela se passe bien. Nous devons donc faire preuve de pédagogie et poursuivre les discussions avec les principaux et les gestionnaires de collège. A titre d'exemple, l'entretien annuel qui était auparavant réalisé par le gestionnaire, sera désormais assuré par le hiérarchique direct. Certains gestionnaires nous ont demandé s'ils pourraient y assister. Cela ne pose aucun problème, c'est même souhaitable. Si nous voulons avancer dans le bon sens, tout le monde doit être associé.

Mme PENICAUD. – Ce n'était qu'une remarque concernant la communauté éducative en tant que telle, mais M. FOULON n'a pas l'air de se rendre compte que, pour que cela fonctionne, tout le monde doit aller dans le même sens, comme dans n'importe quel service.

M. LEGER. – Nous ne sommes plus au XXe !

M. FOULON. – Je vous remercie, monsieur LEGER, de me rappeler que nous sommes au XXIe siècle depuis vingt ans !

Madame PENICAUD, je vous écoute avec attention parce que vous êtes de ce côté de la barrière. J'ignore comment cela se passera avec les principaux. Lundi prochain, j'assisterai au conseil d'administration du collège de mon canton où le sujet sera, je pense, abordé. Pour l'instant, d'après les premiers retours que j'ai à BOUSSAC, les personnels sont ravis. Les personnels des UTT pourront aussi partir en collège. Je respecte ce que vous dites parce que je n'ai pas votre expertise concernant le collège, mais le retour du terrain est positif.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Thierry GAILLARD vient de répondre à la question que j'avais posée en commission. Je comprends tout à fait le sens de cette réforme, que je voterai. Toutefois, sa mise en place demandera une réelle concertation, pas seulement aujourd'hui mais également à l'avenir. Il conviendra de maintenir le dialogue entre les différents partenaires de la vie du collège et les responsables d'UTT. Si ce dialogue ne se nouait pas, des difficultés pourraient apparaître.

Sinon, sur le principe, je partage une bonne part, voire la totalité de ce qui a été dit.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Nous appelions de nos vœux une nouvelle étape de la décentralisation. Nous avons précisément sous les yeux l'état des lieux d'une décentralisation qui n'est pas allée à son terme : pourquoi le gestionnaire n'a-t-il pas été transféré en même temps que l'ensemble des personnels ?

La difficulté de la gestion de ce personnel tenait à ce que l'autorité opérationnelle était le gestionnaire et l'autorité de tutelle le Département. Avec cette proposition, nous normalisons une situation. J'espère qu'au cours de la prochaine étape de décentralisation, les équipes de gestionnaires seront transférées.

Cela ne s'inscrit pas en contradiction avec la constitution de l'équipe éducative. Un collège, un lycée, une école forme, en effet, un ensemble. Sur certains enfants, l'impact d'une remarque ou d'un accompagnement par un personnel départemental, de la mairie ou de la région peut aussi, parfois, être le déclencheur d'un bon fonctionnement. C'est un tout, c'est une collectivité qui vit sur elle-même, où chacun a son rôle et chacun son importance.

Mais s'agissant de l'autorité fonctionnelle et hiérarchique, le dysfonctionnement était réel. Nous franchissons un pas qui, à mon sens, améliore la situation et permet surtout aux agents de clarifier le déroulement de leur carrière.

Pour ce qui est de l'évaluation, je suis partagé. Il faut bien lA faire avec l'autorité fonctionnelle. Sinon, que va-t-on évaluer ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je précise que le Directeur général des services reçoit les principaux lundi matin en présence de M. FICHET, Directeur académique des services de l'éducation nationale, DASEN, que nous avons tenu informé.

L'intention est bien de travailler avec eux sur les modes de fonctionnement. J'ajouterai que la coordination en interne est également renforcée : Eric CARRIOU qui a rencontré les gestionnaires et les principaux va au front pour annoncer les intentions et recueillir les premières craintes ; Mme GALLINARO, chef de projet à la Direction des Ressources humaines, sera en charge des questions des agents des collèges relatives aux RH et à l'avancement du projet – bourse interne, calendrier, *etc.* ; enfin, Frédéric RANCIER, Directeur des routes et responsable des UTT, sera l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives à l'articulation du lien hiérarchique entre agents des collèges et responsables d'UTT.

Quant à l'évaluation, nous procédons de la sorte au sein de la collectivité depuis longtemps ; nous ne prenons donc pas une décision brutale. Nous comprenons que tout changement suscite des craintes et requiert obligatoirement une évaluation. Il me semble que, dans les projets de loi, cela s'appelle « le droit à l'erreur des collectivités ». C'est aller au-delà du sujet que nous évoquons mais, à mes yeux, il s'agit bien de cela : nous mettons en place une nouvelle organisation, il faut l'évaluer afin de déterminer si elle est meilleure ou pire que la précédente. Grâce à l'évaluation, il est possible d'apporter des systèmes correctifs, voire d'abandonner le projet et de revenir à une autre stratégie. C'est cette souplesse que nous recherchons parce qu'étant en Creuse, nous sommes peu nombreux et ne comptons que seize collèges.

Cette nouvelle procédure sera donc évaluée. Nous souhaitons que cette évaluation se fasse à deux. Notre service RH ne convoquera pas un agent qui travaille dans les collèges tel jour pour savoir s'il a bien ou mal travaillé. La dimension de l'intérêt des orientations éducatives mises en place dans le projet éducatif des collèges est, à nos yeux, très importante. Catherine DEFEMME me le soufflait, la question de la restauration l'est également. Nous savons bien que nous ne nous limitons pas à servir des repas dans les collèges. La restauration ouvre d'autres

dimensions, comme celle de l'éducation à la santé par l'alimentation. Pour nous, il est évident que les agents du Département ne sont pas uniquement des agents techniques qui effectuent des tâches ; ils font partie de la communauté éducative. C'est à partir de leurs souhaits et des échanges que nous avons eus avec eux que nous vous proposons cette évolution.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je serai bref, car tout le monde attend la pause méridienne. Comme chacun d'entre vous, nous faisons partie avec Nicole PALLIER du conseil d'administration de collèges. Les inquiétudes qui ont été évoquées nous sont aussi remontées. Il est vrai que ce dossier nécessitera de faire preuve de pédagogie.

Je prends surtout la parole en tant que témoin de cette situation puisque j'exerce dans une cité scolaire impliquant à la fois l'Education nationale, la Région et le Département. La gymnastique est parfois complexe. Il faut à l'évidence s'interroger et avancer dans ce dossier, mais cela n'empêche pas d'expliquer clairement les choix, car l'inquiétude des principaux et des gestionnaires est réelle. Il importe d'entendre cette inquiétude et de faire au mieux pour que cette mesure soit profitable aux enfants – ainsi qu'aux agents, bien évidemment.

Mme LA PRESIDENTE. – A la décharge de notre structure, il est possible, pour ne pas dire certain, que la période de confinement ait joué. Nous avons, en effet, poursuivi le travail en interne avec les agents et leurs représentants, mais les relations avec les collèges se sont tellement inscrites dans l'urgence – entre le plan de retour à l'activité, les protocoles à mettre en place, savoir quel jour ouvrait le collège, avec combien d'enfants, avec des repas chauds ou pas, etc. – que ce sentiment d'inquiétude est très compréhensible. Pendant longtemps, notre relation a été bâtie sur un échange pratico-pratique très complexe. Je peux comprendre que les principaux et les gestionnaires de collège aient pu avoir le sentiment que nous mettions quelque chose en place sans les consulter car il est vrai que, de notre côté, nous avons continué à y réfléchir en interne pendant la crise.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Pendant le confinement et la crise, les gestionnaires ont été sur le pont nuit et jour, en présentiel, dans bon nombre de collèges et de lycées de la Creuse. Nous avons à juste titre rendu hommage aux personnels du Département, nous pouvons le faire tout autant pour les personnels des collèges et de l'Education nationale qui ont aussi répondu présents et ont été très sollicités.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, ils ont été nombreux à s'engager, en inventant des solutions pour que les enfants puissent avoir accès à des cours et aux enseignements.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Souhaitez-vous un vote séparé ?... *(M. LEGER acquiesce.)*

Je mets aux voix la proposition d'intégration des ATTEE dans la filière technique. *(Adopté à la majorité – six abstentions.)*

Je mets aux voix la nouvelle organisation hiérarchique, sachant que ces propositions entraîneront la modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs ainsi que de l'organigramme de la collectivité. *(Adopté à la majorité – six abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons maintenant un sujet RH et budgétaire important, concernant les enfants qui nous ont été confiés durant ce confinement et du soutien à apporter aux assistants familiaux du Département.

PRIME COVID-19
À DESTINATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX
ET ASSISTANTES FAMILIALES

RAPPORT N° CD2020-06/1/19

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle aux personnels de la fonction publique territoriale ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Les assistants familiaux ont beaucoup donné, accueillant pendant tout le confinement des enfants vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

Dans le cadre du dialogue avec les organisations syndicales et les représentants du personnel, nous avons proposé d'accorder une prime de 400 € majorée de 50 € par enfant à charge aux assistants familiaux qui ont été fortement mobilisés pendant cette période.

Le versement de cette prime interviendrait sur le salaire de juillet 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons ajouter que nous avons été particulièrement vigilants à être toujours en contact avec nos assistants familiaux. Dans le cadre de l'accueil familial, vous comprenez bien que, généralement, les enfants ne sont pas confiés en permanence. La présence d'autres intervenants et les visites à l'extérieur sont courantes, et ils vont à l'école. Durant la période de crise sanitaire, ils ont été confinés avec les assistants familiaux avec leurs histoires de vie et leurs problématiques.

Outre la volonté de travailler sur la question du droit au repos de nos assistants familiaux, dès qu'un décret a permis de le faire, nous avons tenu à gratifier leur travail, car, comme le souligne M. DUSSOPT, il est incontestable qu'il s'agit d'un surcroît de travail.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je ne puis que saluer cette initiative. Ce matin, nous avons beaucoup remercié les personnels mobilisés au premier rang lors de cette crise sanitaire. Cependant, au-delà de paroles agréables, ce sont les actes que l'on retient. En l'occurrence, ces actes me paraissent importants, car ces personnes ont été mobilisées vingt-quatre heures sur vingt-quatre face à des publics que l'on peut dire « à fleur de peau ». Croyez-moi, cela n'a pas été facile, et cette prime est une juste récompense.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je vais dans le même sens que M. DUMONTANT et suis tout à fait favorable à cette gratification. Outre la tension des enfants, les assistants familiaux ont également été soumis aux tensions de leurs parents qui ne comprenaient pas pourquoi ils ne pouvaient pas exercer leur droit d'accueil pendant les week-ends. Il leur était très difficile de comprendre les consignes strictes du Département en la matière. Les assistants familiaux se sont donc retrouvés aussi en première ligne face aux parents, aux tensions engendrées par la nouvelle organisation de vie qui a été mise en place durant ces quelques mois, mais également face aux tensions qu'ils devaient gérer lorsque les parents appelaient les enfants.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Les personnels du service de l'aide à l'enfance étaient en contact régulier pour répondre aux interrogations et aux pressions que subissaient nos assistants familiaux, qui accueillaient ces jeunes en permanence avec tout ce qui peut en découler. Comme le disait M. DUMONTANT, les actes valent toujours mieux que des paroles. Cette reconnaissance est un acte dont nous pouvons être satisfaits.

Globalement, le Pôle social a été très présent. Dès le début, les échanges ont été renforcés avec les assistants familiaux, le Centre départemental de l'enfance et de la famille, le CDEF, les lieux de vie comme la MECS, la maison d'enfants à caractère social de PIONNAT où nous avons dû tout réorganiser à la suite d'un petit souci. Le travail d'accompagnement a été permanent, mais les assistants familiaux sont nos salariés et cette reconnaissance est bien méritée.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous invite à adopter cette proposition relative au versement de la prime Covid-19 à destination des assistants familiaux et assistantes familiales. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Cela nous montre combien il est important de disposer de subsides financiers pour, en cas de crise, répondre aux besoins.

Je vous rappelle, avant d'aller déjeuner, que les mesures sanitaires sont toujours en vigueur ; nous avons donc prévu un repas de type particulier, sans couverts.

Les commissions se réuniront pour examiner les vœux avant la reprise.

Suspendue à treize heures trente-cinq, la séance est reprise à 14 heures trente.

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Nous en venons à l'examen des rapports de la commission de l'action sociale.

La parole est à Marie-Christine BUNLON pour nous présenter l'unique dossier qui porte sur le Plan Santé.

PLAN SANTE : ADOPTION ET INTEGRATION DU DISPOSITIF OPERATIONNEL AU SEIN DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES AIDES

RAPPORT N° CD2020-06/2/20

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – En séance plénière du 7 février 2020, l'Assemblée départementale a adopté le rapport relatif à la mise en place d'un Plan de soutien à l'accompagnement et à l'incitation à l'exercice des professionnels de santé en Creuse : « Dites…23 ! ».

Ce plan s'appuyait sur différentes actions, dont les fiches opérationnelles annexées au rapport reprennent les différents éléments : objet, bénéficiaire, conditions d'éligibilité, aides et montants pour les collectivités et les personnels de santé, investissement en matériel pour les dentistes et tout ce qui concerne l'e-santé, les projets de télémédecine, sans oublier les bourses départementales.

Ces actions sont cumulables, c'est-à-dire qu'il est possible de cumuler les bourses avec les aides aux stages, les aides aux déplacements ou encore à l'hébergement.

Avez-vous des questions au sujet de ces fiches techniques ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont les premiers éléments. Nous y reviendrons en Commission permanente la semaine prochaine. Nous avons déjà reçu une demande émanant d'un étudiant en médecine en première année d'internat, de deux infirmières libérales qui terminent leur formation au diplôme universitaire de télémédecine, d'une autre infirmière libérale pour la formation d'infirmière en pratique avancée, IPA, d'un étudiant en kinésithérapie qui souhaite bénéficier d'une bourse d'installation et, enfin, dans le cadre de la fiche Participation à l'achat de matériel, d'un dentiste qui s'installe à LA SOUTERRAINE.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver les fiches d'aides annexées et de les intégrer au règlement départemental des aides ;
- de prendre acte des documents nécessaires au dépôt et à l'examen d'une demande d'aide ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour les modifications et l'exécution dudit plan. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons décidé de vous présenter le rapport d'activité de l'année 2019 – que je vous ferai voter en fin de séance – commission par commission, afin que ce soit plus simple et plus vivant. Je vous propose donc d'aborder la présentation du rapport d'activité de la deuxième commission – Action sociale.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX ANNEE 2019

ACTION SOCIALE

RAPPORT N° CD2020-06/3/34

Mme VIALLE, présidente de la deuxième commission, commission de l'Action sociale. – Je commencerai par vous communiquer quelques chiffres de l'année 2019.

En 2019, l'action sociale a représenté plus de la moitié du budget global, 2 058 allocataires du RSA, 255 enfants placés en famille d'accueil, plus de 3 000 bénéficiaires de l'APA à domicile, près de 2 000 bénéficiaires de l'APA en établissement, 750 bénéficiaires de la PCH, 3 500 examens pédiatriques réalisés par la PMI, 453 bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées, 410 personnes en situation de handicap, plus de 25 000 appels reçus par la MDPH, 18 000 rendez-vous conduits par les assistants sociaux polyvalents de secteur, et 913 installations du pack domotique.

Nous avons travaillé sur un projet commun avec les Départements du Val-d'Oise et de l'Eure-et-Loir, expérimenté actuellement à l'UTAS de LA SOUTERRAINE grâce à notre projet d'aménager l'UTAS dans les locaux de Traces de pas. L'objectif est d'offrir une grande visibilité des politiques sociales, de conférer une qualité de service accrue aux usagers, de se doter d'un système de pilotage de la qualité de service, de simplifier et garantir l'accès aux droits pour les usagers et d'améliorer la qualité de travail des agents.

Au cours de l'année 2019, nous avons poursuivi la réorganisation des UTAS. Nous avions commencé, en septembre 2018, par modifier leur périmètre pour l'harmoniser avec celui des EPCI. Nous avons désormais de nouveaux territoires bien identifiés, dotés de nouveaux dispositifs opérationnels.

La Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes, la CRIP, a été confortée. L'ensemble de ses professionnels a suivi une formation de six jours pour leur permettre une montée en compétences dans le domaine de l'évaluation de l'enfance en danger. Nous avons parallèlement amélioré et affiné les procédures de travail.

L'opération « sapeur-pompier référent » a été mise en place. Un partenariat a été scellé lors des Assises nationales santé, secours et territoires, qui se sont tenues en mars à LA SOUTERRAINE, entre le Conseil départemental, Domotique assistance et le SDIS 23.

Financée par la Conférence des Financeurs, l'opération a pour objectif d'éviter qu'une équipe de sapeurs-pompiers soit dérangée pour relever des personnes ayant chuté. Les personnes âgées restant de plus en plus longtemps à leur domicile, cela engendre des chutes. L'objectif de ce partenariat est de mobiliser lors d'une alarme, soit un sapeur-pompier retraité, soit un binôme de sapeurs-pompiers actifs dotés d'un véhicule léger pour assurer le secours à ces personnes.

L'année 2019 a été fortement consacrée au retour à l'emploi : une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et de facilitation de l'accès à l'emploi a été signée entre l'Etat et le Département en juin 2019. Les actions en faveur des publics en difficulté ont été renforcées ; dix actions sont proposées, cofinancées par l'Etat, pour un montant de 186 000 €. Je citerai, entre autres, le renforcement de l'accompagnement des travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA, car nous constatons, dans nos commissions de suivi des publics, que ces derniers rencontrent de grandes difficultés à retrouver un emploi ; la diffusion d'un carnet pour l'emploi ; et le renforcement des équipes en charge de l'accompagnement grâce au recrutement d'un psychologue du travail. N'oublions pas également la préparation des jeunes confiés à l'ASE pour qu'après leurs dix-huit ans, ils ne soient pas lâchés dans la nature sans aucun suivi. A cette fin, nous mettons à leur disposition des logements du parc social.

Je souhaiterais également faire un zoom sur le numérique. Le Département a, en effet, été retenu au premier appel à projets concernant le Pass numérique. Ainsi, 300 000 € sont attribués pour soutenir les publics éloignés du numérique – notamment les personnes âgées – qui seront aidés dans la prise en main des matériels, la découverte d'internet, la gestion des mails et des démarches en ligne. Deux journées organisées à LAVAVEIX-LES-MINES, les 3 et 4 octobre dernier, ont rassemblé une large diversité d'acteurs ; y ont été abordés les thèmes suivants : le travail social et le numérique, le numérique et la formation, et le numérique comme solution aux problèmes contemporains.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pourrions revenir sur nombre de sujets, mais sur le dernier notamment, nous sentions qu'avec la dématérialisation des démarches, il nous fallait aller plus loin mais, avec les temps particuliers que nous venons de vivre, nous voyons tout l'intérêt de rendre accessible l'outil numérique au plus grand nombre de Creusois.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'entendre Mme FAIVRE qui, devant s'absenter, nous présente maintenant le rapport d'activité 2019 de la quatrième commission – Mobilités.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX ANNEE 2019

MOBILITES

RAPPORT N° CD2020-06/3/34 *(suite)*

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des infrastructures et du numérique. – La Creuse, ce sont 4 400 kilomètres de routes départementales et 1 600 ouvrages d'art – ce n'est pas une grande nouveauté ! Ce sont 2,32 M€ investis pour le très haut débit et 9,5 M€ pour les voiries et ouvrages d'art. Enfin, pour refléter une partie du travail de nos services, ce sont 539 arrêtés de circulation, dont 69 pour épreuves sportives.

Vous est projetée une photo de la salle de FLEURAT où s'est tenue la réunion publique pour la commercialisation de la fibre suite à la mise en service. Comme vous le voyez, nous y étions nombreux. Après BOURGANEUF fin 2018, durant le SDAN pilote, avec le Jalon 1, c'est au tour de FLEURAT, des communes du GRAND-BOURG et de SAINT-PRIEST-LA-PLAINE de disposer de la fibre. Plus de 500 foyers et entreprises étaient concernés. Nous sommes dans ce qui constitue le Jalon 1, soit 28 000 prises pour la Creuse.

Nous avons pris du retard lors des études, que les entreprises ne parviennent pas à rattraper. La crise liée au Covid-19 n'a rien arrangé. Le Jalon 1 devrait durer jusqu'à la mi-2021, mais se superposera le Jalon 2 dont le marché, en cours de négociation, devrait être attribué à la rentrée.

Concernant les ouvrages d'art, nous vous présentons une photo des travaux de réparation du pont situé au lieu-dit « Les Trois Ponts » sur la commune de Saint-Silvain-Bellegarde. Nous avons choisi parce qu'au-delà de l'aspect sécuritaire des travaux, l'aspect environnemental a été traité. Ce pont illustre la qualité de travail qui peut être fournie en sous-traitance, grâce également à la coordination assurée par le service des travaux neufs et ouvrages d'art du Conseil départemental.

Je citerai ensuite le fameux rond-point de « La Seiglière » qui a été mis en service après quatre ans de travaux, avec « La Clide », bien sûr, en novembre 2019. Ce chantier a reçu le label d'éco-chantier en raison des mesures de préservation du milieu et des différentes espèces qui ont été prises. Il est à noter que le projet retenu, qui a été modifié par rapport au double échangeur prévu à l'origine, est moins impactant pour les espèces protégées et les zones humides que ne l'était le projet initial.

Pour rappel, l'autorisation a été obtenue après des années et des années d'études d'impact. Au-delà des engagements et des obligations, par cet éco-chantier, le Département a souhaité privilégier les solutions innovantes et respectueuses de l'environnement proposées par les entreprises qui ont obtenu le marché et limiter les émissions de gaz à effet de serre en utilisant des matériaux innovants, granulats et autres.

Enfin, je rappelle que le projet prévoyait l'aménagement d'une aire de covoiturage de vingt-deux places, dont les travaux commenceront sous peu.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame FAIVRE.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Pour revenir sur le carrefour de « La Seiglière », je sais que vous avez lancé une réflexion pour habiller le centre du rond-point qui est un peu vide, il est vrai, à l'heure actuelle. C'est un sujet qui revient souvent dans les questionnements des Aubussonnais. Cette

route est tellement passante que cet emplacement pourrait être l'occasion d'exposer plus encore la Creuse.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des infrastructures et du numérique. – Cela est prévu, mais n'est pas terminé.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avions pensé impliquer les jeunes, à la croisée des lycées ou des formations en arts appliqués, que ce soit à FELLETIN, AUBUSSON ou LA SOUTERRAINE. Sans doute serait-il bon de relancer cette idée, monsieur BOMBARDIER, puisque vous rencontrez les principaux la semaine prochaine.

Nous pourrions envisager de lancer un appel à projets pour que ces étudiants puissent réfléchir à ce que pourrait être ce lieu si particulier, à la croisée des chemins entre FELLETIN, AUBUSSON, la tapisserie, les histoires de licornes, etc. A voir ce qu'ils sont capables de réaliser lors de petites manifestations à LA SOUTERRAINE, je pense qu'il serait intéressant de les faire travailler sur un tel projet. Je suis chaque fois bluffée par leur imagination, et avoir un regard neuf nous ferait du bien !

M. DUMONTANT. – Je trouve également très intéressant d'envisager que notre jeunesse puisse exprimer son approche du sujet et se réapproprier la Creuse, ou plutôt s'approprier leur Creuse car les jeunes en ont parfois une vision qui n'est pas très positive.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est intéressant également d'investir un lieu qui n'est pas forcément propice à la déclinaison d'œuvres artistiques ou culturelles.

Nous en prenons note et j'y reviendrai à la rentrée.

La parole est à Mme PALLIER.

Mme PALLIER. – Il est question du carrefour de « La Seiglière » mais, lors des travaux, vous avez été amenés à réaménager également le carrefour du « Pré Cantrez ». De nombreux habitants du secteur viennent nous en parler aujourd'hui, car ils sont très inquiets et nous demandent si ce carrefour va rester en l'état, avec ces quilles en plastique. Quels sont les projets pour ce carrefour du « Pré Cantrez » ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des infrastructures et du numérique. – Naturellement, ces matériaux de chantier, ces quilles, n'ont rien de définitif. En revanche, d'après les services, la configuration actuelle est celle qui, apparemment, conviendrait le mieux. Même si les personnes ont été déroutées au départ, il semblerait que la sécurité routière en soit améliorée. Peut-être y a-t-il eu quelques erreurs au début dans la manière d'aborder ce carrefour, mais il est maintenant sécurisé et les retours positifs confirment ce qui avait été pressenti. Les travaux devraient désormais se faire rapidement, peut-être pas d'ici à la fin de l'année, mais assez rapidement.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je propose à Mme FAIVRE de poursuivre, en nous présentant l'unique rapport de la commission Mobilités pour ce budget.

LE PLAN D'INTERVENTION VEGETATION 2020-2021

Rapport CD N° 2020-06/4/32

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des infrastructures et du numérique – Il vous est proposé de reconduire le plan d'intervention végétation, PIV, à l'identique du précédent, avec les axes habituels : assurer la sécurité, la viabilité et la propreté du réseau. Cette présentation sera l'occasion de vous rappeler les raisons de ce plan. Je précise que s'il est reconduit à l'identique, il prévoit toutefois quelques adaptations liées à la crise sanitaire. Je me propose également de faire un point sur le fauchage, auquel s'est intéressée la presse ces derniers temps.

Les objectifs sont rappelés dans le rapport. Le principe d'un fauchage raisonné n'est pas nouveau. Bien qu'il ait été engagé dès 2009, il a mis du temps à se mettre en place. Le principe est plus écologique, mais également plus économique. Réunir les deux me semble de bonne politique. Limiter le nombre de coupes et augmenter la hauteur de coupe à un minimum de 10 à 12 cm – c'est-à-dire une hauteur différente de la hauteur de pelouse – n'est pas toujours facile. Nous avons parfois des retours d'élus communaux étonnés, mais cela obéit à un principe qui a pour vocation de sauvegarder la flore et la faune, en conservant le plus de surface en végétation naturelle. Nos responsables d'équipe nous confiaient qu'au début, il avait fallu souder les hauteurs de lames parce que les agents eux-mêmes avaient du mal à être convaincus.

Depuis 2016, les nouvelles pratiques se sont ancrées. Elles ont été acceptées progressivement par les acteurs de la collectivité, la population et les élus locaux. Elles permettent également de limiter les coûts des engins, la casse et l'usure du matériel, la consommation de carburant et de réduire les besoins en matériel.

Pour rappel, le fauchage a lieu de mai à juillet. Il fait l'objet de deux interventions successives. La première coupe dite « de sécurité » intervient de mai à mi-juin. A cette occasion, les routes structurantes font l'objet d'un passage large, ou de deux passes moins larges. Le réseau secondaire, une passe d'une largeur modérée.

En raison de l'actualité et du confinement, comme tout le monde a pu le constater, cette première coupe a démarré en retard cette année. Mais, aujourd'hui, le réseau est en sécurité. A ce jour, en ce 26 juin, l'intégralité de la première coupe est réalisée sur notre réseau. Son objectif est de dégager le gabarit routier et d'assurer la sécurité.

La seconde coupe, dite « de propreté », se déroulait de mi-juin à fin juillet. Avec le fauchage raisonné, elle est devenue une seconde coupe de sécurité.

Le débroussaillage, quant à lui, intervient plus tard, de septembre à avril. Nous avons supprimé la taille sommitale des haies riveraines privées qui, *a priori*, doivent être taillées par les propriétaires.

Durant la période de crise sanitaire, il n'y a pas eu d'intervention en dehors des urgences pour assurer la sécurité de la route et l'activité économique des entreprises. La reprise par les agents a été progressive dès la première phase de déconfinement, se déroulant sur trois semaines environ, pour assurer la sécurité sanitaire des agents, adapter la continuité des services à ces contraintes et laisser le temps aux agents de s'approprier les nouvelles pratiques de travail.

La première coupe de fauchage a pris du retard en raison d'une croissance rapide de la végétation, très tôt dans la saison, d'une reprise décalée de deux semaines pour les UTT du nord. Le matériel ayant été mutualisé, ce retard s'est répercuté sur les UTT du sud. Certains engins de la VH sont transformés pour le fauchage et le confinement a débuté alors que les tracteurs n'avaient pas encore été modifiés. Cela s'est donc fait après le confinement.

De plus, les agents ont apporté un renfort aux collèges pour l'entretien des espaces verts au moment de la reprise. Les règles sanitaires à respecter ont ralenti les interventions. Les nouvelles conditions de travail, les contraintes pour le transfert des agents, la reprise progressive du personnel et l'impossibilité de travailler par équipe sur un même engin ont induit certains retards.

Voilà pourquoi je vous annonce que la deuxième coupe va débuter, mais ne se fera pas sur l'intégralité du réseau comme les autres années ; les équipes sélectionneront les zones à prioriser.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ce PIV ?...

Je propose d'adopter le Plan d'intervention Végétation 2020/2021, tel qu'annexé au présent rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous reprenons le fil de l'ordre du jour par la présentation du rapport d'activité 2019 de la troisième commission – Attractivité du territoire.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX ANNEE 2019

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

RAPPORT N° CD2020-06/3/34 *(suite)*

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire. – Catherine GRAVERON, Présidente de cette troisième commission, aurait dû vous présenter ce rapport d'activité concernant l'attractivité du territoire. En son absence, je vais vous en dresser un résumé.

Rendre notre département attractif dans tous les domaines en ayant une vision à long terme des objectifs à atteindre passe par des projets structurants et utiles aux différentes populations, jeunes et moins jeunes, susceptibles de s'y installer et d'y vivre ou de continuer à y vivre dans les meilleures conditions.

Les conditions d'accueil des nouvelles populations sont une préoccupation majeure de notre collectivité. Pour ce faire, le Conseil départemental intervient à différents niveaux : l'aménagement du territoire ; les politiques agricoles avec l'aide aux CUMA et aux comices ; la transition énergétique avec le développement durable – eau, biodiversité, énergies renouvelables, espaces naturels et autres ; les activités de loisir et de pleine nature : le tourisme ; le Laboratoire départemental d'analyses d'AJAIN pour l'hygiène alimentaire, la santé animale et le contrôle sanitaire des eaux ; l'action territoriale et l'accompagnement des projets des collectivités – comme vous pourrez le constater, ils ont été nombreux et le seront encore ; les collèges et les cités scolaires, l'enseignement du premier degré et les allocations cantines et les classes découvertes ; le soutien au monde sportif ; la préservation et la valorisation du patrimoine ; les archives départementales ; la lecture publique avec le rayonnement de la bibliothèque départementale et, il faut le souligner, le dynamisme des 250 bénévoles et des 52 salariés des bibliothèques de réseau ; et le soutien aux associations, structures et événements culturels.

Nous commençons par le bilan sur l'information touristique. Tout d'abord, nous avons remplacé 22 panneaux RIS – renseignements, informations et services – qui étaient obsolètes, renouvelés en partenariat avec les intercommunalités et leurs offices de tourisme. En 2019, après une étude avec les intercommunalités, une campagne de remplacement des panneaux a été lancée. Ces panneaux ont été installés dès décembre 2019 : une face, commune à tous, présente la carte départementale comportant des informations pratiques touristiques, culturelles et sportives, l'autre face étant dédiée aux informations des intercommunalités pour mettre en valeur les sites remarquables de leur territoire.

Je passerai rapidement sur l'aménagement du territoire, dont nous avons déjà parlé ce matin. Créée en 2018, l'Agence départementale d'ingénierie de la Creuse a modifié ses statuts lors de son assemblée générale du 7 novembre 2019, et s'appelle désormais l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse. Ces évolutions permettront de porter collectivement des projets sur les territoires et de répondre aux besoins d'expertise qu'elles attendent. Elles s'articulent autour de deux axes : l'axe Aménagement et l'axe Attractivité.

Les contrats Boost'ter, finalisés en 2019, ont été appuyés par les huit EPCI. Ils soutiennent les projets d'investissement et l'ingénierie territoriale. Au total, 3,4 M€ ont été fléchés sur cette nouvelle génération de contrats qui s'étendront de 2019 à 2023. Parmi les premiers dossiers traités dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, je citerai principalement le soutien apporté à l'ingénierie thématique en lien avec l'appel à projets « Accueillir en Massif central » et aux premiers projets présentés par Creuse Grand Sud et par l'Agglomération du Grand Guéret, à savoir la gare en commun à FELLETIN, projet porté par l'association Quartier Rouge ; la création de logements adaptés aux personnes âgées à FAUX-LA-MONTAGNE, à l'initiative de la SCIC l'Arban ; et l'acquisition de matériel par l'association Terre du Milieu pour le prochain festival *Check in Party.*

Nous sommes, bien évidemment, sensibles à la valorisation de notre patrimoine naturel. Comme chacun sait, deux de nos rivières, la Gioune et le Pic, ont été labellisées « Site

rivières sauvages », mettant en valeur nos territoires, leur qualité environnementale et leur mode de gestion. La Creuse est l'un des rares départements français à avoir deux rivières labellisées sur son territoire. Il paraissait opportun de mettre en lumière ce patrimoine ; un livret a donc été édité sur le Pic et la Gioune, fruit de la collaboration du service du milieu aquatique et de la Direction de l'environnement. Dans la continuité de la valorisation de l'eau, un second livret reprend une cartographie des fontaines monumentales de la Creuse, allant des petites fontaines de village aux fontaines plus monumentales.

En 2019, une opération de recensement a été menée par l'unité Patrimoine et paysages, plus particulièrement par le service Conservation des antiquités et objets d'art. Le Conseil départemental, propriétaire de plusieurs objets mobiliers à valeur patrimoniale et artistique, a décidé d'en dresser l'inventaire dans l'objectif de garantir leur préservation et leur mise en valeur.

En termes d'intérêt des populations, La Creuse est également une destination sportive. Aux côtés de la ville de GUERET, de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, de Creuse Oxygène et de Creuse Tourisme et de l'État, le Département s'est engagé dans le dossier « Guéret – Centre de Préparation aux JO de Paris 2024 » afin d'accueillir des délégations étrangères se préparant à l'événement dans la discipline VTT. Une candidature commune a été présentée en juin 2019 pour l'obtention du label « Terre de Jeux ». Ce label, qui réunit les aspects de célébration des Jeux Olympiques et de mobilisation des territoires est un préalable obligatoire pour déposer une candidature en tant que centre de préparation aux Jeux olympiques, CPJ, et pouvoir accueillir des délégations nationales de compétiteurs.

Le Département, au travers de ses services et de l'expertise de Creuse Tourisme, est en charge des volets communication et promotion, et y affectera les moyens humains nécessaires. En outre, en cas de labellisation CPJ, le Conseil départemental financera la création d'un poste d'ambassadeur de communauté en ligne au sein de Creuse Tourisme et d'un poste d'ambassadeur au sein de Creuse Oxygène. Le travail construit en partenariat est conçu pour s'étendre au-delà de l'année 2024. Un nom et un logo ont été donnés à ce projet, qui s'intitule TerraSports23.

Le Département a largement soutenu les actions menées en matière de sport nature ; il a renforcé ses équipes et conduit des actions afin de conforter durablement le dynamisme et l'attractivité du territoire sur cette thématique. Ainsi, le 19 décembre, s'est tenue la première commission départementale des espaces, sites et itinéraires. Prévue par la loi, cette commission est pilotée par le Conseil départemental. Elle se compose de 36 membres et de trois collèges. Elle a pour principal objet la définition d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires, le PDESI, visant à structurer une politique départementale concertée dans le domaine des sports de nature.

2019 fut l'année des labels, puisque le label « Terre de cyclisme » est venu conforter la collectivité dans sa politique en matière de sports de loisirs – de cyclisme notamment – ainsi que le projet de centre de préparation aux JO 2024.

Pour ce qui est de l'offre culturelle, l'enveloppe dédiée à la culture et aux associations culturelles s'est élevée à 2,8 M€.

Nous avons connu deux temps forts en cette année 2019. Le premier est celui du Festival Coquelicontes qui, avec 45 spectacles, a permis d'accueillir plus de 2 500 spectateurs.

Cela montre bien l'intérêt du public creusois pour ce festival. L'an dernier, les trois Départements de l'ex-Région Limousin ainsi que l'Agence du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel soutenaient ce festival. La Haute-Vienne s'étant retirée, une convention a été conclue avec la Corrèze afin que le contrat Lecture itinérance et l'édition Coquelicontes perdurent.

Le second temps fort est celui du festival Mômes à la Page. Il avait posé ses valises du 18 au 22 juin 2019 à CHAMBON-SUR-VOUEIZE. C'est l'occasion pour plus de 500 élèves de rencontrer des auteurs et des illustrateurs et pour une cinquantaine de bibliothécaires et autres animateurs de participer à une journée professionnelle autour du livre. Ce festival offre également une journée grand public, qui a permis d'accueillir plus de 300 visiteurs, venus en famille échanger avec les auteurs et les illustrateurs et acheter leurs livres sur les stands des libraires creusoises qui participaient. De nombreuses activités et ateliers créatifs ont été proposés par les agents des bibliothèques, de la bibliothèque départementale et des associations partenaires.

Toujours concernant la culture, nous en venons au rayonnement de la Vallée des Peintres. L'opération *Vallée des peintres entre Berry et Limousin* rayonne de plus en plus. L'année 2019 a été marquée par de nombreux événements. Je citerai, entre autres, l'exposition qui s'est tenue durant quatre mois à RUEIL-MALMAISON et qui a rencontré un franc succès ; la commande de deux réalisations dans le cadre du pôle de recherche – une œuvre contemporaine et un guide du paysage ; une étude de développement marketing et scientifique réalisée par les étudiants de l'ESSEC ; l'implantation de panneaux routiers interdépartementaux portant le logo « Vallée des Peintres entre Berry et Limousin » ; des échanges approfondis avec la Normandie et l'Ile-de-France ; la présentation de la Vallée à l'occasion de colloques aux musées de BORDEAUX, de SAVIGNY-EN-VERON ou encore au Parc régional de la Brenne ; l'accompagnement des journalistes lors du reportage pour l'émission *Des racines et des ailes*, très regardée, qui s'est révélé une excellente promotion pour notre territoire.

En musique, 2019 a vu la première édition du Festival international de musique, baptisé Musique à la Source, qui s'est tenu du 2 au 10 août 2019 grâce au soutien appuyé du Conseil départemental. Ce fut une réussite. Dix concerts se sont déroulés au sein de monuments religieux, allant de l'église d'AUBUSSON à l'abbatiale d'EVAUX-LES-BAINS en passant par la chapelle de l'Hôtel du Département. Face à ce succès, une seconde édition était d'ores et déjà programmée. Malheureusement, en raison du contexte actuel, je ne pense pas qu'elle puisse se tenir au mois d'août de cette année.

Mme CAZIER. – Elle aura lieu.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire. – C'est parfait. Je n'en ai pas encore été informée, mais je prendrai contact avec Valentin TOURNET. Je me félicite que cette deuxième édition ait bien lieu, et j'espère que ce sera le début d'une longue continuité.

Pour en venir aux collèges, nos collégiens sont bien dans leur tête ! Ils ont bénéficié de l'usage des outils numériques, grâce au plan de déploiement de tablettes lancé en 2018. Ces outils, à destination des élèves et enseignants, ont été un chantier prioritaire en 2019. Après celui de BENEVENT-L'ABBAYE, les collèges de SAINT-VAURY et CHAMBON-SUR-

VOUEIZE ont été dotés l'an dernier. Depuis, ceux de BONNAT, BOUSSAC, CHATELUS-MALVALEIX, PARSAC et Martin NADAUD à GUERET l'ont été. Ce NuméRICOllège est aussi une montée en puissance de l'Espace numérique de travail, l'ENT, avec plus de 500 000 visites comptabilisées et un accès renouvelé à des ressources numériques en ligne : aide aux devoirs, exercices, presse et manuels. Après tout ce qui s'est passé et l'école à la maison, on ne peut que reconnaître tout l'intérêt de la mise en œuvre de ces tablettes. C'était réellement une nécessité pour les enfants.

Nos collégiens sont également bien dans leur corps, puisqu'ils pratiquent également le sport. A cet égard, je souligne qu'une nouvelle section sportive a été labellisée par le rectorat et ouvrira au collège de FELLETIN en discipline tennis. Au total, La Creuse compte douze sections sportives.

D'autres collégiens œuvrent activement à être bien dans leur assiette. Après une première série d'actions en 2015 en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du tri et de la réduction des déchets, cette opération a été renouvelée en 2019. Il a été proposé aux sept collèges situés sur le territoire d'Evolis 23 de lancer la démarche. Le développement de ces projets est réalisable grâce à l'implication des agents des collèges. Nous évoquions précédemment toute l'importance de la pédagogie de nos agents qui viennent en soutien de l'équipe pédagogique et des encadrants des collèges.

Parmi les actions, je citerai l'installation de tables de tri des déchets, la création de sites de compostage, la mise en place d'un poulailler pour montrer combien les poules sont utiles, la valorisation des restes d'assiette qui sont recyclés, la réduction de la consommation de papier, l'introduction de produits frais, locaux, bio et variés – qui s'inscrit totalement dans les orientations du Conseil départemental de consommer local et le plus naturel possible dans les années à venir –, l'installation de bars à salade, et une sensibilisation des élèves sur l'équilibre alimentaire qui est tout à fait d'actualité.

L'appel à projets du Département a permis à deux établissements de postuler sur le projet « Etablissement en démarche de développement durable », proposé par l'académie de Limoges, qui permet d'obtenir une labellisation académique.

Bien dans leur classe, les élèves, les enseignants et les membres de l'équipe pédagogique du collège Martin NADAUD de GUERET se sont retrouvés en mode « Hackathon », en collaboration avec le réseau Canopé, pour un temps innovant et participatif visant à repenser ensemble les espaces scolaires et améliorer les conditions d'enseignement. Les élèves de Martin NADAUD sont partis de l'existant et, à l'aide de dessins et d'échanges verbaux, ont exprimé leurs priorités et leurs attentes. Puis, des maquettes ont été construites, chacun a pu imaginer ces nouveaux espaces permettant de vivre les apprentissages et les temps scolaires dans les meilleures conditions possible.

J'en profiterai pour faire un zoom sur la mutualisation des agents de maintenance dans les différents chantiers. Cette mutualisation des savoir-faire, évoquée également ce matin, doit permettre aux agents d'exécuter des travaux communs dans différents locaux de collège. Cela a concerné l'infirmerie du collège de CHATELUS-MALVALEIX pour un rafraîchissement, la rénovation des menuiseries extérieures du collège de BOUSSAC et celle du foyer et du centre de documentation et d'information de celui de BONNAT. Ces travaux, de qualité, qui ont permis de mettre en lumière les savoir-faire et la capacité de mutualisation des compétences de nos agents.

Pour ce qui est du bilan de l'accueil, en mars 2019, le Conseil départemental s'est engagé aux côtés des communautés de communes Creuse Grand Sud, Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Sud-Ouest et Monts et Vallées Ouest Creuse, dans une réponse concertée à l'appel à projets « Accueillir en Massif central », dont l'objectif est la reconquête démographique des territoires de ce massif. Le partenariat Massif central, qui était à l'initiative de cet appel à projets, a sélectionné toutes les candidatures creusoises – celles du Département et des quatre EPCI.

Il s'agira de mobiliser une ingénierie dédiée pendant trois ans afin de mettre en œuvre les programmes d'actions et de rejoindre ainsi les territoires engagés, comme la communauté d'agglomération du Grand GUERET et la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche. Dans ce projet collectif, comme cela a été dit tout au long de la journée, le Département entend jouer un rôle de soutien des EPCI. Je rappelle que le soutien de l'ingénierie consacrée à l'accueil est prévu dans le cadre des contrats Boost'ter. Il entend également amplifier la dynamique en travaillant sur quatre axes : développer la culture de l'accueil ; construire et fédérer un réseau départemental de l'accueil ; favoriser l'installation et l'exercice de professionnels de santé ; et engager une démarche collective de marketing territorial à l'échelle départementale. Cette dernière action s'inscrit dans les priorités du Plan Particulier pour la Creuse et bénéficie à ce titre d'une aide de l'État de 100 000 €.

Dans le cadre de son agence, le Conseil départemental vient également en aide aux territoires et aux communes. Ainsi, pour l'aménagement du bourg de CROZANT, le maire avait sollicité le Conseil départemental pour l'accompagner par le biais de la direction de l'Animation territoriale. Cette direction a coordonné la démarche, en ayant comme objectif la rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Ce projet transversal implique une mobilisation des structures en lien avec leurs compétences en économie, tourisme, aménagement routier et paysager, ainsi que de la population locale, qui doit être consultée afin de déterminer un projet commun adapté aux besoins et aux usages de tous.

L'année 2019 a été consacrée à la phase de cadrage et de définition du projet, au travers d'une démarche participative. Les visiteurs et les habitants ont été sollicités par le biais d'un questionnaire diffusé localement durant la période estivale et de la présentation d'une exposition interactive, en août et septembre, assortie d'ateliers thématiques, d'octobre à décembre. Au total, plus de 500 usagers du bourg ont été mobilisés et ont participé activement aux travaux proposés. Pour y avoir assisté, je peux vous affirmer qu'un travail considérable a été réalisé en coordination et en collaboration avec les différents acteurs et que les agents du Conseil départemental présents sur ce dossier ont été très actifs et moteurs.

Nous passons au bilan du Laboratoire départemental d'analyses, LDA. En 2018, le LDA obtenait le marché du contrôle sanitaire des eaux de consommation et de loisir de la Creuse pour la période 2018-2020. Pour cette seconde année d'exécution, le LDA s'est vu confier la réalisation par ses équipes de terrain de prélèvements d'eau de piscine, qui étaient auparavant assurés par l'Agence régionale de santé, l'ARS.

Le plateau technique de biologie moléculaire-PCR est monté en puissance pour la détection de la diarrhée virale bovine, la fameuse BVD, qui impacte fortement l'élevage bovin : 25 000 analyses ont été réalisées durant la campagne 2018-2019, contre 7 500 pour la précédente.

Par ailleurs, le laboratoire a été retenu par la coopérative départementale agricole d'action sanitaire, le CDAAS, le groupement de défense sanitaire de la Haute-Vienne, pour la réalisation des analyses de santé animale. Avec ce nouveau marché, le laboratoire se positionne comme l'un des acteurs incontournables du diagnostic vétérinaire en région. Le volume d'activité des secteurs d'immuno-sérologie et de biologie moléculaire-PCR a considérablement progressé. Il a quasiment doublé durant la campagne 2019-2020, atteignant quasiment 400 000 prises de sang contre 230 000 prises l'année précédente.

Pour ce qui est de la préservation de l'eau, le service Environnement du Conseil départemental a organisé, en juin 2019, les 23emes Journées techniques de l'association régionale Loire-Bretagne des services d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration, l'ARSATESE, et des cellules de l'ASTER – animation et suivi technique à l'entretien des rivières. Ce rendez-vous a permis de rassembler 85 participants venus de vingt-huit départements. Ce fut l'occasion pour notre Département de démontrer toute sa sensibilité et son adhésion aux problématiques de l'eau, au changement climatique et aux nécessaires futurs chantiers territoriaux. De nombreuses interventions techniques se sont succédé, favorisant les partages de connaissances et les retours d'expérience et ponctuées d'interventions fort intéressantes, enrichissant le débat, comme celle du climatologue à la Chambre d'agriculture de la Creuse sur le réchauffement climatique ou celle portant sur les nouveaux outils informatiques ministériels. Ces journées se sont conclues sur une note agréable, puisqu'elles ont été l'occasion pour les participants de découvrir les richesses patrimoniales et naturelles de notre département en visitant la Cité de la Tapisserie à AUBUSSON et en découvrant les cascades d'Augerolles sur la rivière Le Pic, labellisée « Site Rivières Sauvages ».

Je pense que nous sommes tous convaincus que l'eau est un enjeu d'avenir. Avec le changement climatique, nous nous rendons compte que l'eau est un bien précieux et qu'il va nous falloir développer des politiques adaptées. Coordinateur, expert technique et partenaire financier, le Conseil départemental accompagne les collectivités et les syndicats dans une meilleure gestion de l'eau.

Cet accompagnement a été renforcé grâce à la convention signée entre le Département et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en septembre 2019. Cette convention se décline selon deux enjeux : d'une part, l'atteinte du bon état des masses d'eau et la prise en compte des usages locaux de l'eau ; d'autre part, l'accompagnement des maîtres d'ouvrage afin de leur permettre de bénéficier au mieux d'un régime d'aides spécifique proposé par l'Agence de l'eau.

Le Conseil départemental devra également réaliser des études en prévision du transfert des compétences alimentation en eau potable et assainissement des communes vers les intercommunalités, prévu au 1er janvier 2026 au plus tard. Il devra aussi apporter une assistance technique aux collectivités et syndicats pour faire face à leurs obligations réglementaires. Il créera également un observatoire des données sur l'eau sous la forme d'un portail d'information géographique. Cet observatoire a vocation à devenir un véritable outil d'information et d'aide à la décision des élus. L'outil a été lancé, une personne ressource dédiée ayant été recrutée. Je précise que le Département a pu bénéficier d'un cofinancement de 50 % de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre de cette politique.

Telles sont les principales lignes de ce rapport d'activité. Je souhaiterais souligner que ces réalisations attestent de la volonté du Département de poursuivre le travail en

collaboration étroite avec les collectivités territoriales et les autres institutions. Le récent sondage de la Banque des territoires vient nous conforter dans notre souhait de développer l'accueil, l'attractivité de notre département, et de soutenir les territoires. D'après ce sondage, les Français ont confiance en leur Département et en attendent un soutien accru dans les domaines de l'emploi, de la protection de l'environnement et du développement économique – cette dernière compétence lui ayant pourtant été retirée par la loi NOTRe de 2015. La proximité leur semble un gage d'attention et d'efficacité.

Comme évoqué ce matin, je reviendrai rapidement sur le difficile épisode que nous avons connu ces derniers mois, qui ne peut que nous conforter dans les choix que nous avons opérés. La Creuse peut espérer connaître un regain d'intérêt de la part des citadins des grandes agglomérations qui souhaitent s'orienter vers un nouveau mode de vie, plus sain et plus paisible. Nous avons bien perçu cet engouement pour un retour aux sources lors du Salon de l'agriculture où notre stand a suscité la curiosité et l'intérêt des visiteurs. S'il était besoin de preuve, je vous renvoie à la déclaration des Gîtes de France, que nous avons tous entendue ce matin à la radio, sur les réservations qui explosent et la satisfaction des loueurs qui constatent que La Creuse rencontre un regain d'intérêt.

Forts de ce succès, nous envisageons de renouveler l'expérience en présentant au prochain Salon de l'agriculture un stand plus vaste et plus représentatif. Nous allons travailler dès septembre à l'élaboration de cette deuxième édition. Je tiens d'ailleurs à remercier vivement nos agents du service Communication et Logistique ainsi que tous les partenaires présents sur le stand. Ces onze jours ne se sont pas limités à quelques pas de danse, je puis vous assurer que tout le monde a travaillé d'arrache-pied pour la promotion de notre Département et de ses savoir-faire. Malgré de longues journées, le sourire et la convivialité de chacun ont su conquérir les visiteurs en quête d'une nouvelle destination nature.

Durant ce confinement, les dossiers importants qui engageront financièrement notre collectivité, relatifs à l'accueil, au marketing territorial, au plan Santé ont été travaillés afin de répondre aux attentes des Creusois. Ils vous seront proposés dans les prochains mois.

M. LOZACH, qui n'est plus présent, nous disait ce matin qu'il fallait travailler sur ce thème de l'accueil pour permettre à notre territoire de vivre et de se développer, mais à propos d'accueil de populations, je vous invite tous à consulter le site internet *laconciergerie23.fr*, qui sera mis en ligne sur la page Attractivité. Ce sera un véritable portail pour tous, avec des pages dédiées à tous ceux qui souhaitent venir s'installer et travailler en Creuse. Elles trouveront toutes les informations pratiques concernant le logement, les écoles et la vie quotidienne. Une page sera également dédiée aux professionnels de santé ainsi qu'à toutes les aides du Plan Santé dont ils peuvent bénéficier.

Pour conclure, l'attractivité d'un territoire n'est pas l'affaire d'une seule personne. Elle passe par un travail collectif, concerté et partagé. Je laisse maintenant le soin à mes collègues de vous présenter les prochains rapports.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie. Au travers de ce rapport d'activité et des différents rapports que nous allons examiner, nous mesurons en effet toute la richesse des politiques qui sont engagées.

Mme BUNLON va nous parler du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité du service public, qu'elle a déjà présenté devant la CTAP, la Conférence territoriale de l'action publique, au Conseil régional à BORDEAUX.

APPROBATION DU SDAASP
SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION
ET D'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

RAPPORT N° CD2020-06/3/21

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur. – Avant de présenter ce rapport, permettez-moi d'ajouter un mot sur les JO 2024 puisque, vous le savez, c'est un peu notre cheval de bataille à l'heure actuelle. Selon les dernières informations, la décision sera prise au cours de l'été et l'avis, favorable ou défavorable, sera rendu en septembre. Nous aurons peut-être à opérer alors quelques changements dans notre copie mais, pour l'instant, nous sommes toujours en attente de la décision.

J'en viens au Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le SDAASP, élaboré dans le cadre de la loi NOTRe.

Ce schéma, piloté conjointement par la Préfecture et le Département, traduit une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services entre tous les acteurs du territoire creusois. Son objectif vise à renforcer l'égalité entre les territoires. En le parcourant, vous aurez constaté qu'il dresse un bilan de l'offre et des programmes d'actions existants et présente un plan de développement de la mutualisation.

Le schéma a été soumis pour avis aux EPCI ainsi qu'au Conseil régional et à la Conférence territoriale de l'action publique, CTAP. Nous voulions savoir s'ils avaient des modifications à proposer. A ce jour, tout est revenu positif. Nous le soumettons donc pour approbation au Conseil départemental.

Ce schéma s'appuie sur trois axes, six orientations et dix-huit fiches action. Les trois axes sont : structurer et mutualiser le réseau d'accueil de proximité ; favoriser l'accès à la formation et accompagner les usages du numérique ; et soutenir l'attractivité territoriale. Pour être plus pragmatique, je vous propose de ne citer que quelques exemples dans chacun de ces axes.

Pour ce qui est de l'axe 1, le Département compte quatorze MSAP, maisons de service au public, dont deux seulement sont labellisées France Services. Une action prévoit d'accompagner les MSAP vers la labellisation France Services.

Pour ce qui est l'axe 2, je soulignerai, s'agissant des transports et de la mobilité, l'action n° 12 qui participe à la promotion et au développement du covoiturage. Entre également dans cet axe, le Pass Numérique et quatorze tiers-lieux regroupés au sein du réseau TELA pour faciliter l'accès aux droits *via* l'usage du numérique. La conciergerie, chère à Catherine GRAVERON, s'inscrit également dans les actions de cet axe 2, notamment l'action n° 7 visant à centraliser l'information sur une plateforme dédiée.

Pour ce qui est de l'axe 3, soutenir l'attractivité territoriale, je citerai le Plan de santé « Dites 23 ! », la plateforme *JOB23.fr* visant à promouvoir les emplois non délocalisables, et tout ce qui concerne les équipements en faveur des jeunes enfants et les enjeux en termes de gardes d'enfants.

Je vous propose de visionner un petit film récapitulatif.

(Il est procédé à la projection d'un film portant sur le Schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public.)

Mme LA PRESIDENTE. – Ce format raccourci est intéressant pour se faire une idée du schéma. Je vous engage à l'adresser aux mairies et aux intercommunalités, car il est vrai que les documents trop lourds finissent souvent au fond des tiroirs. Or il importe de faire vivre ce schéma.

Souhaitez-vous poser des questions ou formuler des remarques ?...

Sans grande surprise, ce schéma balaie les tendances actuelles : mutualiser le réseau d'accueil de proximité en développant les politiques d'accueil ; favoriser l'accès à l'information et accompagner les usages du numérique ; et soutenir l'attractivité territoriale. La notion d'accessibilité aux services au public est confortée par la vision que le Département n'est pas un territoire en déshérence, bien au contraire, et que la mutualisation des informations et la façon d'y accéder, que nous avons travaillée avec le réseau des tiers lieux qui sont maintenant très bien organisés et maillent le territoire de manière optimale, si elle n'est pas totalement numérique, l'est pour une bonne part.

Il faut veiller, car c'est une demande que nous avons parfaitement identifiée au cours de ce travail, à ce que les personnes qui n'ont pas accès à l'outil numérique continuent à bénéficier de la valeur humaine, du présentiel et qu'à la mairie de la plus petite à la plus grande commune, un agent administratif soit présent pour accompagner aux premières démarches.

Nous poursuivons cette réflexion, en approfondissant notamment la question du tiers de confiance. Pour exposer en deux mots cette problématique, si je demande à la secrétaire de mairie de remplir pour moi ma déclaration d'impôts, elle peut m'aider mais ne peut le faire sous son entière responsabilité. C'est cette notion de tiers de confiance que nous devons affiner afin de sécuriser tout ce qui devient déclaratif ou accessible par internet.

Si vous n'avez pas d'autres remarques, je vous propose d'approuver le projet de SDAASP qui vient de vous être présenté, et de m'autoriser à signer la convention partenariale avec la Préfecture. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRATS BOOST'COMM'UNE 2020-2022

RAPPORT N° CD 2020-06/3/22

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit de nouveaux contrats d'un format particulier qui, comme M. SIMONNET va nous l'expliquer, permettra aux plus petites communes, aux moins riches, à celles qui en ont le plus besoin, de bénéficier d'aides proportionnelles à leurs besoins.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – La proposition qui vous est présentée avec ces contrats Boost'comm'une s'inscrit dans la droite ligne de toutes les actions que nous énumérons depuis ce matin puisqu'elle vise à aménager et développer le territoire en accompagnant les porteurs de projets et les collectivités, qui sont les premiers aménageurs du territoire.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, le Département joue en la matière un rôle central. Il est devenu la collectivité de proximité par excellence. Nous le constatons dans tous les domaines, particulièrement dans celui-ci. Avec ces contrats Boost'comm'une, nous avons voulu porter l'accent sur le principe de solidarité entre les territoires et travailler sur une stratégie partagée. Cela signifie tout simplement que nous allons coconstruire des projets en associant le bloc communal, le bloc intercommunal, le Département, la Région – qui peut être intégrée à nos échanges – et l'ensemble des satellites qui apportent leur expertise dans les domaines dont ils ont la charge.

Nous ciblons les communes de moins de 3 000 habitants, soit la grande majorité des communes creusoises. La raison en est simple : bien souvent, ces communes ne disposent pas de l'ingénierie permettant porter des projets, de les étudier, les mûrir, en connaître la faisabilité. L'idée est donc de les coconstruire avec elles. Nous proposons donc une contractualisation sur trois ans pour apporter une aide à l'investissement aux communes afin qu'elles puissent réaliser des projets leur permettant de se développer. Comme Catherine DEFEMME l'a rappelé, l'attractivité et l'aménagement du territoire sont les leviers qui nous permettront d'inverser la tendance dans le département.

L'instauration de la péréquation positive dont parlait Mme la Présidente vise à aider davantage les communes qui en ont le plus besoin. Nous nous fondons sur les indices fiscaux pour déterminer leur potentiel financier – obtenu en recherchant toutes les recettes auxquelles peut prétendre une collectivité – et déterminer leur capacité à investir et à porter des investissements. A partir de ces critères justes et équitables, fondés sur des éléments factuels, nous avons construit avec les services, et notamment avec M. Eric MATHE, une proposition de règlement. Le principe de péréquation jouera pour les communes inférieures ou égales à 300 habitants ; elles bénéficieront d'un bonus, car nous savons qu'elles seront pénalisées et ce sont celles que nous souhaitons aider davantage. Leurs charges de fonctionnement équivalent, en effet, à celles d'une grosse commune et, en conséquence, il leur est plus difficile d'investir.

Une enveloppe de 3 M€ a été ouverte lors du vote du budget départemental en février dernier, pour la période 2020-2022. Le projet de règlement est annexé au rapport auquel je vous renvoie.

J'entends déjà mes collègues de l'opposition me dire que nous avons répondu à leurs demandes en rétablissant le FDAEC. Le FDAEC nouveau serait donc arrivé ! Je préfère prendre les devants. Je me souviens que vous nous aviez accusés en 2015 ou 2016 de le supprimer, mais vous connaissez les raisons pour lesquelles nous avions préféré le suspendre.

Nous ne l'avons pas fait de gaîté de cœur. Notre propos n'était de sanctionner les collectivités, qui sont nos partenaires ; nous l'avions fait pour des raisons budgétaires et financières.

Nous partons du principe que, pour pouvoir dégager une capacité d'investissement, il faut réduire la voilure et se recentrer sur ses compétences régaliennes, les compétences obligatoires de la collectivité, avant de se pencher sur des compétences optionnelles ou facultatives. Vous le savez bien, monsieur LEGER, pour être vous-même à la tête d'une commune qui rencontre des difficultés financières. S'il est très important d'aider les communes, nous devons avant tout tenir nos missions principales. C'est ce que nous faisons depuis cinq ans et nous récoltons aujourd'hui les fruits de ce travail soutenu qui nous permet d'investir aujourd'hui 3 M€ pour les communes et pour les EPCI et de mettre en place un fonds de solidarité Covid-19 de 1,5 M€. C'est symbolique, mais ces 7 M€ en direction des territoires sont un signal fort que la majorité départementale de notre Conseil départemental envoie aux territoires pour les assurer de sa solidarité, leur permettre d'investir pour être plus accueillants et plus attractifs.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous tenions vraiment à aider ceux qui peinent le plus à investir. Comme nous l'avons rappelé ce matin, il existe encore de petites communes pour lesquelles le prix du kilomètre de voirie représente un coût réel et les travaux de réparation d'une église, qu'il s'agisse d'une commune de cent ou de mille habitants, coûtent aussi cher.

Comme l'indiquait Nicolas SIMONNET, nous avons vérifié que nous disposions des moyens nécessaires pour cette durée de trois ans. Nous avons pris le temps de construire un dispositif en adéquation avec ceux qui en ont le plus besoin. Je plaisantais ce matin quand je disais que nous étions la droite sociale, mais je pense qu'il y a de cela : notre vision d'une gestion rigoureuse nous permet par la suite d'être solidaires, en particulier avec ceux qui en ont le plus besoin.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je n'avais pas prévu d'intervenir, madame la Présidente, mais puisque M. SIMONNET me tend la perche, je dirai tout d'abord que vous n'êtes jamais aussi bons que lorsque vous vous inspirez de nos propositions ! Je salue donc votre proposition, sorte de FDAEC revisité, modernisé. L'aide qu'elle peut apporter aux communes ne pose aucun souci, elle est d'un montant équivalent annuellement à celui du feu-FDAEC qui, de mémoire, s'élevait à 1,1 M€. Non, vraiment, c'est très bien lorsque vous nous écoutez !

Le hasard fait que cette proposition arrive un an avant l'élection départementale si je me fie au calendrier... mais c'est une pure remarque !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, dans moins d'un an puisqu'elle doit se tenir l'année prochaine en mars, me semble-t-il.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

La différence notable est que nous savions tous que l'attribution des aides au titre du FDAEC était à la discrétion de chaque conseiller général. Finalement, aucune répartition

n'équivalait à l'autre. C'était un premier facteur de grande disparité selon les cantons. Puis, chaque année ou groupe d'années, selon les modalités retenues, une commune devait s'inscrire dans la démarche.

La vision est ici très différente. A l'instar de ce que nous avons fait avec les intercommunalités, il s'agit de se rapprocher de la commune et de l'amener à réfléchir à définir ses projets prioritaires, autres que la réfection du chemin rural ou de la voirie communale, car le développement relève d'une autre conception. L'enveloppe de la DETR avait été maintenue, puis augmentée. Nous avions bien dit qu'il fallait pour les projets très basiques avoir recours aux financements d'Etat et veiller surtout à consommer cette enveloppe afin qu'elle ne reparte pas à Paris et ne soit pas diminuée l'année suivante.

Cette proposition vise à accompagner la commune pour savoir ce qui fait sens – s'il faut rénover l'église ou lancer tel ou tel projet –, à apporter des cofinancements, voire à travailler sur un projet plus global avec l'intercommunalité. Elle s'inscrit dans une autre démarche qui va au-delà de la petite boutade consistant à dire que là où existait du FDAEC, nous remettons du FDAEC. Cela n'a pas grand-chose à voir, me semble-t-il. Vous le mesurerez pleinement lorsque vous prendrez connaissance des modalités d'attribution qui s'appliquent aux communes du département.

La parole est à M. SIMMONET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Vous avez raison de le souligner, madame la Présidente, l'approche est totalement différente. Nous proposons une stratégie partagée, nous coconstruisons et ciblons ensemble les priorités du territoire. Ce n'était pas l'esprit du FDAEC, même si je ne crache pas dans la soupe car, pour les communes, le FDAEC présentait aussi son intérêt pour investir. Personne ne peut dire qu'il n'est pas intéressant de bénéficier de quelques milliers de euros. En revanche, l'approche est différente, ce qui change beaucoup les choses.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- d'instituer, pour les années 2020 à 2022, un règlement d'aide en faveur de l'investissement des communes, dénommé contrat Boost'comm'une, conformément au projet ci-annexé ;
- d'adopter les modèles de contrat-type et de fiche-projet ci-annexés ;
- de me confier le soin de conclure et de signer les contrats appelés à intervenir avec les communes éligibles en application dudit règlement, sous réserve d'en informer la Commission Permanente du Conseil départemental lors d'une séance qui suivra la signature de chaque contrat. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRATS BOOST'TER

RAPPORT N° CD2020-06/3/23

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport n'a rien à voir avec la défusion hypothétique de Monts et Vallées Ouest Creuse, il résulte du travail de partenariat engagé avec les trois Présidents des trois ex-nouvelles intercommunalités issues de la défusion de Monts et Vallées Ouest Creuse.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Fusion, défusion : depuis le 1er janvier de cette année, ce territoire Monts et Vallées Ouest Creuse a retrouvé son territoire originel, au grand plaisir de notre collègue Laurent DAULNY. Dans le cadre des contrats Boost'ter qui accompagnent le partenariat entre le Département et les EPCI, il a fallu apporter la même aide à ces trois nouvelles intercommunalités, qui ne pouvaient être sanctionnées d'avoir choisi la défusion.

Une enveloppe de 455 000 € a été allouée à chaque EPCI – hors Haute Corrèze Communauté qui a été doté d'une enveloppe de 215 000 € pour les communes creusoises de son territoire, qui se répartit en 355 000 € pour les projets d'investissement structurants, la somme étant proratisée au nombre d'années restantes, puisque les contrats sont prévus sur cinq ans, et en 100 000 € pour l'ingénierie territoriale.

Cette enveloppe a été validée par Mme la Présidente auprès des Présidents actuels des EPCI, en un beau geste de solidarité.

Mme LA PRESIDENTE. – Je rappelle que certains de nos chargés de mission travaillent depuis plusieurs années sur ce territoire ex-Monts et Vallées Ouest Creuse. Ainsi, dans le cadre du Syndicat mixte des ruines de CROZANT, Nadia CHARPENTIER a réalisé un remarquable travail participatif d'animation sur un projet global d'animation du bourg et, Laurence FIDRY a bien œuvré sur la Vallée de peintres.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas ajouter de postes de chargé de mission, d'autant que nous savons combien la période est difficile. Vous en avez tous été d'accord. Je tiens à remercier les Présidents des trois communautés de communes d'avoir œuvré dans une vision partagée avec le Conseil départemental.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Je voudrais apporter une précision sur ces contrats Boost'ter, que nous regardions de Monts et Vallées Ouest Creuse. Le crédit de 355 000 € étant accordé au prorata, la mesure sera intéressante pour nous. Nous avons longuement évoqué la question avec Etienne LEJEUNE, car il est plus facile de parler de LA SOUTERRAINE que de BENEVENT-GRAND-BOURG où plus grand-monde ne pilote l'avion à l'heure actuelle. Mais, en tout état de cause, la communauté de communes a prévu de programmer deux projets sur le territoire. J'espère donc que ce rapport sur ces contrats Boost'ter, dont l'examen arrive en temps et en heure, sera voté.

J'aimerais pouvoir signer ces contrats rapidement, car l'avenant qui interviendra par la suite relatif à l'économie n'est pas négligeable non plus. Cela me paraît être une excellente nouvelle pour les EPCI de pouvoir disposer ainsi de 284 000 € sur quatre ans pour chaque territoire. Cette aide sera essentielle à la reconstruction de nos communautés de

communes, dont l'une notamment allait au-devant de grandes difficultés. Je ne vous cache pas que le redémarrage sera compliqué pour tous, y compris pour le Pays Dunois, car des dépenses de fonctionnement colossales ont été engagées. S'agissant de l'investissement, je ne m'inquiète pas. Je ne me fais pas plus de souci pour LA SOUTERRAINE ; ils connaîtront les mêmes tracas de fonctionnement, surtout après la crise du Covid-19 et les fermetures du Centre aqualudique ou de l'Espace Yves Furet, pour ne citer qu'eux, mais nous rencontrerons tous des difficultés.

Pour soutenir et aider l'investissement des communes et, au-delà, l'économie et faire travailler les entreprises sans attendre, ces contrats seront un plus pour nos territoires parce qu'un véritable besoin de soutien à l'économie se fait sentir aujourd'hui. Grâce aux contrats Boost'ter, nous pourrons travailler rapidement pour faire avancer les projets sur les territoires de l'ex-Monts et Vallées Ouest Creuse.

Je remercie donc le Conseil départemental d'avoir été à l'écoute de nos trois nouvelles intercommunalités.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Une précision, madame la Présidente. Bien que l'ancienne nouvelle communauté de communes de BENEVENT-GRAND-BOURG n'en ait absolument pas besoin, je voterai favorablement cette proposition.

Mme LA PRESIDENTE. – Si je comprends bien, des crédits d'investissement seront inscrits au budget en équipements non départementaux qui ne seront pas consommés ?

M. LABAR. – Nous consoliderons un prêt relais de 700 000 €, qui arrive à échéance en 2021, mais nous n'aurons pas besoin de tout ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas de la trésorerie ni de l'aide au fonctionnement ! Nous en plaisantons à moitié, car la situation est loin d'être réglée sur votre territoire. Je m'en suis entretenue avec quelques-uns de vos élus et avec vous-même, monsieur LABAR. Nous allons nous revoir, et nous étudierons comment vous accompagner dans vos priorités.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je précise que le contrat Boost'ter de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse n'avait pas été signé mais, grâce au travail réalisé en amont, avant la défusion, nous ne partons pas de rien.

Il vous est proposé :

Concernant les communautés de communes Bénévent – Grand Bourg, du Pays Dunois et du Pays Sostranien :

- - d'adopter les contrats Boost'ter à intervenir sur le secteur de l'Ouest Creuse tels qu'ils figurent en annexe 1 et qui se composent d'un mode d'emploi et d'une stratégie partagée ; étant précisé que les ajustements budgétaires figurent à la décision modificative n°1 ;
- - de m'autoriser à signer ces contrats ;

De rapporter la délibération n°CD2019-09/3/22 du Conseil départemental du 27 septembre 2019 en tant qu'elle concerne le contrat Boost'ter de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

Concernant la communauté d'Agglomération du Grand Guéret, les communautés de communes de Portes de la Creuse en Marche, Creuse Confluence, Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud et Haute Corrèze Communauté :

- - d'approuver l'avenant n°1 relatif au mode d'emploi des contrats Boost'ter joint en annexe 2 et, en cas d'accord,
- - de m'autoriser à signer cet avenant.

Enfin, en cas d'accord, vous voudrez bien m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

AVENANT AUX CONTRATS BOOST'TER
MESURE EXCEPTIONNELLE

RAPPORT N° CD2020-06/3/24

Mme LA PRESIDENTE. – Cette proposition a été travaillée en parfait partenariat avec les intercommunalités qui nous ont sensibilisés très tôt aux conséquences complexes qui résulteraient de cette période de confinement. Nous avons voulu imaginer une réponse, prévoir un accompagnement. Mais dans quel cadre ? Des Départements ont essayé mais, en raison de la loi NOTRe se sont heurtés à un refus catégorique de l'Etat. Malgré le contexte actuel et les difficultés que nous pressentons et que nous vivrons partout en France – et donc aussi en Creuse – dans les prochains mois et au début de l'année prochaine, il nous a été interdit d'engager le moindre euro pour financer des aides économiques.

Comme vous le savez, en Creuse, nous sommes têtus. Nous connaissons bien nos territoires. Aussi avons-nous trouvé un moyen de les accompagner en solidarité territoriale *via* l'Agence d'aménagement et d'attractivité et les contrats Boost'ter. Nous proposons donc cet avenant qui, par mesure exceptionnelle, permettra de constituer une réserve, un fonds supplémentaire de soutien aux actions que vous avez décidé de développer dans le cadre de ces contrats de territoire.

Pour conclure, permettez-moi d'ajouter une simple remarque. Je vous invite à fermer les yeux quelques instants, à voir nos petits villages, leurs clochers et, malgré tous les appels à projets qui ont fleuri ces dernières années, imaginer leurs centres-bourgs en grande difficulté, le tissu de services locaux qui s'amenuise et les rideaux des commerces qui se baissent pour ne plus rouvrir. Ce serait un véritable drame ! Nous serons donc présents à vos côtés pour soutenir le développement local dans cette nouvelle relation de confiance qui

s'instaure entre les intercommunalités et le Département. Mais naturellement, le Conseil départemental ne consacrera pas un euro aux aides économiques !

M. LEGER. – Cette aide est la bienvenue. Le Conseil départemental et la Région font preuve de réactivité. Une soixantaine de communautés de communes qui n'avaient pas encore signé de convention dans le cadre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, le SRDEII, les ont signées très rapidement avec la Région afin de pouvoir déployer les aides économiques. Nos collectivités, à la hauteur de leurs moyens, doivent être au rendez-vous de la crise qui sera sans doute très grave demain. Nous nous devons d'être aux côtés du monde économique. Sans lui, sans ses emplois, nous assisterions à la mort de nos territoires. Nos aides, celles de l'Etat, de la Région, des communautés de communes et des communes suffiront-elles ? Nul ne le sait, mais nous nous devons d'être aux côtés des commerçants, des artisans, des chefs d'entreprise et des associations employeuses pour sauver ce monde rural en grande souffrance, car ce sont encore les plus fragiles qui souffriront plus vite et plus gravement que les autres de la crise économique et sociale qui s'annonce.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous aurez noté qu'il est question d'attribuer une aide de 10 € par habitant et de prévoir une enveloppe de 1,5 M€ pour les aides post-Covid. Une partie de cette dernière permettra aux différents acteurs de se munir d'outils et de plateformes numériques, car nous avons pu constater que si les circuits courts fonctionnent, encore faut-il avoir conçu un petit site permettant de passer commande, de préparer la livraison, etc. Aujourd'hui, les chambres consulaires nous indiquent que c'est là que s'expriment les difficultés. Cela recroise les orientations, souhaitables et souhaitées, du Plan alimentaire territorial.

Nous n'allons pas reparler de l'accueil, mais j'ai parfois le sentiment que l'on segmente les choses alors qu'un bourg qui n'a plus de commerces, plus de vie, n'est pas plus attractif pour les personnes en vacances que pour ses habitants. C'est donc toute une manière de concevoir la Creuse et ses atouts et de parvenir à booster tous ces éléments qui permettront d'en donner une image dynamique et accueillante.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Ce fonds de soutien auprès des territoires doit exercer un effet de levier pour en faire des territoires vivants. Ces 10 € par habitant doivent appeler d'autres montants, à savoir la participation des communautés de communes et des communes. Pour avoir vu plusieurs plans mis en place par des territoires, par des EPCI, certains s'en sont vraiment servis. Cela ouvre des possibilités financières dont nous sommes conscients. Certains territoires ont abondé en ce sens, certaines communes également. D'autres ne l'ont pas fait. Nous ne portons pas de jugement, mais l'objectif était bien de créer cet effet levier.

Ce dispositif est réellement intéressant. C'est encore une illustration de la stratégie partagée que nous souhaitons mettre en place qui peut rassembler tout le monde.

Mme LA PRESIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'adopter le projet d'avenant type au contrat Boost'ter, tel qu'il figure en annexe ;
- de fixer à 10 € par habitant, l'enveloppe pour chacun des territoires suivants : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Communauté de communes

Creuse Confluence, Communauté de communes Creuse Grand Sud, Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, Communauté de communes Bénévent l'abbaye, Communauté de Communes du Pays Sostranien, Communauté de Communes du Pays Dunois, Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche et, pour la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté, au prorata du nombre d'habitants creusois ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relevant de la mise en œuvre des avenants;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. (Adopté à l'unanimité.)

SOUTIEN EN FAVEUR DES COMICES AGRICOLES

RAPPORT N° CD2020-06/3/25

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Dans le cadre des actions en faveur des territoires, le Département soutient les manifestations organisées par les professionnels du secteur agricole. Les comices bénéficient d'une aide qui s'inscrit dans un règlement adopté après la réforme de la carte cantonale. Or le redécoupage des cantons a causé des dommages collatéraux, notamment s'agissant de l'organisation de comices agricoles. Cela peut vous paraître dérisoire, mais cela ne l'est pas pour les éleveurs qui sont très attachés à cette tradition d'exposer leurs plus belles bêtes. Alors qu'il existait un comice par canton, nous nous sommes retrouvés avec des cantons dans lesquels se tenaient deux, voire trois comices. C'est toujours un choix cornélien de soutenir tel comice plutôt que tel autre.

L'intention est donc de déverrouiller la situation. Dans un souci de proximité et de bassin de vie, notre Assemblée envisage de permettre à deux comices au maximum par canton de bénéficier de l'aide départementale, car il est difficile de demander à un éleveur de parcourir trente ou quarante kilomètres pour participer à un comice ou un foirail.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de modifier le règlement d'aide en faveur des Comices agricoles conformément au projet annexé. *(Adopté à l'unanimité.)*

SOUTIEN EN FAVEUR DES CUMA

RAPPORT N° CD2020-06/3/26

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Comme nous le faisons depuis

plusieurs années, nous vous demandons d'adopter l'enveloppe financière de 130 000 € par an, correspondant aux besoins des CUMA. Ce n'est pas tant sur le montant de l'enveloppe que sur le règlement d'intervention de ce soutien que porte ce rapport.

L'agriculture vit, se modernise et évolue. Aujourd'hui, des agriculteurs de plus en plus nombreux sèment du maïs, pour sa protéine. Or, pour récolter le maïs, et même l'herbe, il faut disposer d'une ensileuse. Le coût d'une ensileuse est très élevé, de l'ordre de 150 000 €. Or notre règlement plafonnait les aides à 22 000 €. Le Président et les élus de la CUMA23 nous ont sollicités arguant que, pour l'achat d'un tel matériel, 20 000 € n'étaient que du saupoudrage et qu'il faudrait déplafonner et porter les aides jusqu'à 40 000 €. Nous avons donné notre accord, en précisant que sur l'enveloppe de 130 000 €, nous accompagnerions à hauteur de 40 000 € pour l'achat d'ensileuses automotrices. Si, l'année prochaine, toutes les CUMA sont dotées d'une ensileuse, l'aide pourrait concerner d'autres outils. Le règlement est évolutif.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous nous adaptons aux besoins.

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Je viens de découvrir que l'enveloppe de 130 000 € n'a été utilisée qu'à hauteur de 73 000 €. Avez-vous des explications précises à ce sujet ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – D'une année sur l'autre, la consommation des enveloppes varie. Cette année, la demande portait sur l'achat d'ensileuses mais, avec la création des nouvelles Régions, un règlement régional avait été mis en place, et chaque Département était invité à mettre au pot commun régional. Nous l'avons fait une année, mais nous n'avons absolument pas consommé l'enveloppe parce que le règlement ne correspondait pas à l'achat de matériel intéressant pour nos agriculteurs. Il portait surtout sur du matériel innovant, expérimental, correspondant plutôt aux plaines céréalières. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes retirés du dispositif régional et avons repris notre propre dispositif départemental qui correspond davantage à nos besoins.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de modifier le règlement d'aide en faveur des CUMA, conformément au projet annexé au rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

CHEQUE SOLIDARITE TOURISME

RAPPORT N° CD2020-06/3/27

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – La Région Nouvelle-Aquitaine est venue en soutien au monde économique en portant, entre autres, ce dispositif « Chèque

Solidarité Tourisme » qui prend la forme de chèques utilisables dans toute la Région Nouvelle-Aquitaine pour des prestations d'hébergement, de restauration, de loisirs touristiques.

Afin de créer un effet de levier, la Région invite les Départements à abonder le dispositif. C'est une bonne méthode sur le principe. Le Département de la Creuse propose de l'abonder à hauteur de 0,50 € par habitant, ce qui représenterait une enveloppe de l'ordre de 60 000 € pour la Creuse.

Cette proposition vise toujours à conforter le tissu économique dans le domaine touristique. Elle va dans le même sens que le dispositif mis en place par Creuse Tourisme concernant le « Repos des héros », qui m'a valu d'être cité par M. le Président de l'opposition dans sa tribune politique de la Gazette de la Creuse, ce dont je ne suis pas peu fier, et qui m'a permis de signer 50 000 € de chèques aux hébergeurs et restaurateurs en Creuse. C'est une aide, bienvenue, que nous injectons directement dans le territoire départemental. Le dispositif national « Repos des héros » a été décliné dans de nombreux départements. Ces héros sont les personnels soignants mais, comme M. LEGER l'avait bien souligné, ce sont aussi tous les acteurs de l'alimentaire qui ont répondu présents pour nous nourrir pendant le confinement et ceux qui ont permis le transport des marchandises ; bref, toutes ces personnes qui étaient sur le pont et au front.

Ce Repos des Héros mis en place dans les Pyrénées-Atlantiques nous est apparu fort intéressant. Nous avons souhaité l'abonder en nous appuyant sur un réseau qui permet une communication nationale. La Creuse ne pouvant doter d'un plan médias de cette envergure, nous avons décidé de surfer sur celui qui existait. Franchement, je préfère être un suiveur que d'aller à échec. Ce dispositif fonctionne ; qui plus est, ce « Repos des héros » est une noble action qui va dans le sens de tout ce que nous avons instauré jusqu'à présent. De nombreux héros vont donc venir se reposer en Creuse et, indirectement, cela permet de faire connaître notre département et les retombés dépasseront largement les 50 000 € engagés par le Département.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai d'ailleurs été agréablement surprise par l'une de mes petites-cousines qui travaille dans les hôpitaux parisiens et qui avait entendu parler de ce dispositif, dans d'autres départements mais aussi en Creuse, et qui en était très fière. Bravo donc pour cette initiative qui s'étend à l'échelle nationale ! Grâce à Creuse Tourisme, la Creuse a été l'un des premiers Départements à se lancer dans cette stratégie. Bravo à l'action de Creuse Tourisme, car il s'agit d'une merveilleuse proposition et un geste fort de solidarité !

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- de participer financièrement au dispositif « Chèque Solidarité Tourisme » porté par Région la Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 0,50 € par habitant ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce dossier, notamment pour les modalités de partenariat. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de faire une pause de quelques instants.

La séance est suspendue.

(Suspendue à 16 h 27, la séance est reprise à 16 h 37.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des rapports de la troisième commission.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
REGLEMENT D'AIDES
PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'AEP

RAPPORT N° CD2020-06/3/28

Mme LA PRESIDENTE. – Thierry GAILLARD va nous rappeler la façon dont cet important travail a été réalisé ainsi que nos objectifs et nos attentes concernant cet énorme dossier qui a nécessité plus de deux ans de réflexion.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je ne développerai pas dans le détail les différentes phases d'élaboration du Schéma départemental d'alimentation en eau potable, nous en aurions pour plusieurs jours. J'indiquerai seulement que ce chantier a été lancé voilà plus de deux ans. Ce fut un long travail. Ce schéma était fortement demandé et, sachant les épisodes de canicule que nous avons traversés, notamment en 2019, et la sécheresse qui nous a frappés l'été dernier, nous en mesurons la réelle nécessité. Nous avons en ces occasions pu constater que la ressource en eau du département était loin d'être inépuisable et présentait des zones de fortes tensions.

Cette étude s'est déroulée en trois phases principales. La première, la plus longue mais aussi la plus nécessaire, a été celle de l'état des lieux et du diagnostic sur le département et l'ensemble de ses unités de gestion, qui sont au nombre de quatre-vingt-quatre. J'y reviendrai par la suite, car cela me semble être l'un des points de faiblesse. Nous avons pu mesurer combien la ressource en eau est très inégale selon les endroits du département. De même, les éléments de sécurisation et de protection de la ressource témoignent de niveaux très variés.

La deuxième phase portait sur la définition et l'évaluation des différents scenarii et a permis de déterminer les priorités d'action.

La troisième phase consistait à développer un plan d'action opérationnel sur les dix à quinze prochaines années de manière à se projeter et à organiser les travaux qui devraient être conduits en partenariat avec l'ensemble des unités de gestion et avec notre partenaire principal qu'est l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Cette étude est terminée. Elle a permis d'émettre des hypothèses et de déterminer des priorités d'action, dont certaines urgences. Les principales sont les travaux à envisager sur le bassin de GOUZON ; en anticipation sur la finalisation du schéma, une étude de faisabilité

est déjà en cours concernant une interconnexion de substitution éventuelle avec le Département de l'Allier. Se pose également de manière urgente toute la problématique de GUERET et ses alentours. Autre gros dossier également : la recherche d'une ressource complémentaire pour le syndicat du bassin de la Rozeille, non pas que la ressource soit insuffisante, elle l'est largement avec la retenue de BEISSAT, mais ce syndicat qui concerne une large partie du département est dépendant d'une ressource unique et se retrouve donc en position de fragilité. Des faiblesses mais aussi des forces ont été identifiées, sur lesquelles il nous faut travailler.

La volumétrie financière des travaux à conduire est proche des 70 M€, voire des 80 M€, sur une période de dix à quinze ans. Je vous laisse imaginer la difficulté à trouver ces financements. L'Etat et l'Agence de l'eau ont été associés aux discussions puisque nous sommes allés dans le sens qu'ils nous demandaient ; ils nous accompagneront, mais il reste un travail important à fournir sur la gouvernance.

Des réflexions ont été engagées. Nous en avons déjà beaucoup discuté. Nous avons rencontré en début d'année à Moulins le Président du SNEA, le syndicat de l'Allier, pour étudier ce que nous pourrions envisager pour le Département de la Creuse. Aujourd'hui, avec 84 unités de gestion, il sera impossible de porter des projets structurants à l'échelle d'un bassin ou d'un territoire. La crise sanitaire liée au Covid-19 a retardé la réflexion. Puis, il y a eu les élections municipales, et arrivent celles au sein des intercommunalités. Les discussions reprendront après l'installation de tous les Conseils municipaux, des syndicats et des EPCI. Je pense, en effet, que s'agissant des travaux structurants, il faudra sûrement étudier la question à une autre échelle. L'idée serait de s'orienter vers une structure départementale ; il n'est pas question de déposséder les gestionnaires de leur réseau, mais d'atteindre la capacité permettant de porter des projets structurants non à l'échelle d'une commune ou d'un petit territoire, mais à une échelle plus globale.

Pour donner un exemple, pour sécuriser la ville de GUERET, il est question d'un projet d'une nouvelle prise d'eau à la Roche Talamie sur la commune de CHÂTELUS-LE-MARCHEIX qui, avec toutes les unités de gestion limitrophes, permettrait une sécurisation de BOURGANEUF à GUERET. Ce projet est estimé à plus de 20 M€, il ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Mais il s'agit bien de préserver la qualité de la ressource en eau du département, de sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour tous les usages, notamment pour l'abreuvement du bétail, et de manière équitable, par le biais d'interconnexions allant dans tous les sens, créant un maillage qui évite qu'une partie du territoire se retrouve en tension et en grande difficulté.

Nous poursuivons ces travaux de notre côté et, lorsque les Conseils municipaux, les syndicats et les EPCI seront installés, nous reprendrons les échanges. Nous nous appuierons également sur l'Association des maires et adjoints de la Creuse, l'AMAC, qui peut être un bon relais pour amorcer et mener à bien ces discussions. Des rencontres sont également prévues avec les EPCI car, au stade où nous en sommes, un transfert de compétences pour l'eau et l'assainissement est prévu pour janvier 2026 vers les communautés de communes. Il faut donc tout mener en parallèle. Nous avons déjà prévu des rencontres avec l'animateur de la communauté de communes Creuse Grand Sud à ce sujet. Il faudra, en effet, réaliser un état des lieux précis de chaque secteur territoire – nous disposons déjà d'éléments dans le schéma qui permettront d'avancer plus vite et dans de meilleures conditions – portant sur la connaissance patrimoniale ainsi que sur l'état des réseaux et des unités de gestion, qui sont très disparates d'une structure à une autre. Enfin, il faudra envisager des études de transfert pour harmoniser l'ensemble.

Un grand chantier s'ouvre donc devant nous. Nous disposons d'un formidable outil qui n'aura de sens que s'il se décline de manière opérationnelle sur l'ensemble des critères définis dans ce schéma. Il nous faut aujourd'hui approuver ce schéma dont nous pourrons rediscuter en groupes de travail. Nous avons continué à travailler puisque la troisième phase du schéma a été présentée pendant le confinement, dans un format peu habituel puisque nous étions en visioconférence avec tous les membres du comité de pilotage, tous acteurs de l'eau : élus, Agence de l'eau, fédération de pêche, établissements publics de bassin. La troisième phase et l'intégralité du schéma ont été présentées lors de cette réunion. Nous disposons de tous les éléments pour être en ordre de marche. Mais le sujet le plus important à l'heure actuelle concerne le mode de gouvernance, car il s'agit de mettre tout cela en musique. La volonté est là, mais le travail à réaliser reste important.

Ce dossier comporte trois points : la présentation du schéma, la modification du règlement d'aide et une première programmation. Je viens de vous présenter le premier point. Souhaitez-vous avoir plus de précisions à ce sujet ?

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être sera-t-il nécessaire de faire un zoom sur le nouveau règlement d'aide et d'en rappeler les critères. Quoi qu'il en soit, ce travail me semble répondre aux objectifs attendus, objectifs partagés à l'échelon départemental avec les services de l'Etat. Nous disposons enfin d'un vrai document de planification et de programmation.

Nous l'avons compris, il s'agit d'anticiper les tensions des ressources en eau en lien avec un changement climatique avéré et surtout d'anticiper la question du conflit des usages : eau potable ; eau pour l'industrie, en particulier l'industrie agroalimentaire ; eau pour les agriculteurs et l'abreuvement du bétail ; mais aussi eau de loisir car, au-delà de la question de savoir si je remplis ou pas ma piscine, l'eau de loisir concerne le secteur du tourisme et l'attractivité de notre territoire. Chaque utilisateur voit cela de manière très spécifique. C'est en cela que notre rôle doit être coordonnateur et permettre aux utilisateurs d'échanger pour imaginer ce que doit être la préservation de l'eau en période complexe. Il s'agit donc de se pencher sur une gestion plus intégrée et plus solidaire de la ressource en eau.

Enfin, les éléments sont posés, analysés, constatés, et les orientations sont là, devant nous. Thierry GAILLARD l'a redit, il va s'agir de rassembler celui qui a de l'eau et ne veut pas la donner au voisin et celui qui voudrait des centaines de milliers d'euros pour s'interconnecter sans pour autant sécuriser l'alimentation. Le sujet est très complexe. Je remercie ceux qui ont suivi et piloté ce travail essentiel. Je sais que le Conseil départemental était attendu par les régies et tous les syndicats de l'eau du département, qui nous ont fait confiance pour porter ce schéma en intégrant les problématiques des uns et des autres. Merci à nouveau pour nous avoir fourni cet outil-méthode !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – C'est une véritable aide à la décision.

Mme LA PRESIDENTE. – Effectivement. De toute façon, il n'est plus possible de prendre des décisions sans mettre en place de tels outils. Trois pages et quatre photos ne suffisent plus pour

attirer des financements. Cette époque est révolue depuis longtemps, surtout sur des enjeux tels que celui-ci !

Voilà à quoi sert aussi un Conseil départemental. C'est une collectivité solidaire, proche des problématiques de terrain. Nous faisons du social à tous les niveaux, allant jusqu'à travailler sur ces importantes questions de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

Je laisse M. GAILLARD poursuivre par la présentation du nouveau règlement d'aides.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Avant d'en parler, je tiens à préciser que sans ce schéma, avec ce qui se passe aujourd'hui avec les agences de l'eau dont la puissance de frappe porte sur des territoires très vastes, je serais très inquiet quant aux aides qu'elles pourraient apporter à des collectivités ou des structures qui ne feraient pas les choses de manière organisée. Dans ce domaine comme dans d'autres, le temps du saupoudrage est terminé. Si nous ne sommes pas en capacité de porter des projets structurants, ayant du sens à l'échelle d'un territoire plus grand, nous n'irons pas loin. L'avenir nous le dira, mais ce schéma est un véritable outil, qui n'aura de sens que si nous le déclinons de manière opérationnelle.

J'en viens donc au règlement d'aides car, à partir des éléments mis en évidence dans le schéma, nous avons été amenés à modifier celui qui existait de manière à l'adapter et à en faire une déclinaison opérationnelle pour des projets en conformité avec le Schéma départemental.

Pour vous en vous présenter les grandes lignes, l'intervention du Département, en complément des aides apportées par l'Agence de l'eau, vise à financer les études, les acquisitions foncières ainsi que tous les travaux réalisés dans le domaine de l'eau potable, conformément aux orientations du schéma.

Sont concernés les communes, les EPCI, les syndicats et toutes les structures de gestion de l'eau.

Quatre critères d'éligibilité ont été retenus.

Premièrement, le prix de l'eau doit être supérieur à 1 €/m^3, en ajoutant la part fixe et la part variable. Comme je l'ai dit en réunion d'élus et le répète, il n'est pas responsable de prévoir un prix inférieur. Lorsque l'on est élu, il n'est pas responsable de se vanter de faire payer l'eau à 0,1 € le m^3, voire de ne pas la faire payer du tout. Il faut avoir conscience que ce n'est pas uniquement l'eau que l'on paie mais toute l'infrastructure nécessaire pour amener l'eau au robinet. Cela a un coût qui, comme vous le savez, n'est pas négligeable. Ce critère correspond également à une condition fixée par l'Agence de l'eau et, ce faisant, nous nous plaçons dans la même configuration.

Deuxièmement, il est prévu que les collectivités qui sollicitent des subventions présentent un budget comprenant les amortissements des ouvrages fondés sur une estimation précise de la valeur du patrimoine.

Troisièmement, nous nous appuyons sur l'indice linéaire de perte. Il s'agit d'un ratio particulièrement intéressant pour apprécier l'état d'un réseau. Ce critère s'exprime en mètre cube par jour et par kilomètre de canalisation. Il permet de comparer des réseaux, de détecter les réseaux dits « fuyeurs ». En certains points du département, des réseaux enregistrent des pertes de 30 %, 40 %, voire 50 % : quand vous produisez 3 millions de mètres cubes, 1,5 million s'évapore dans la nature. Il est donc bien de trouver d'autres ressources et de construire des usines de traitement. Il est bien également de ne pas gaspiller la ressource existante.

Le quatrième critère est l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service, que les collectivités devront renseigner sur un logiciel SISPEA pour prétendre à une subvention.

Les modalités de calcul et d'attribution seront fixées sur le montant hors taxes de la dépense estimée et sur la base du taux d'aide applicable conformément aux tableaux annexés au rapport. Des bonifications seront possibles. Je vous renvoie au rapport pour les détails, mais l'idée est de travailler sur des projets structurants dépassant les limites administratives d'une commune ou d'un syndicat, partant du principe que l'eau ne connaît pas les frontières administratives.

Nos taux d'aide viendront en complément des taux de l'agence de l'eau. Dans la mesure où cette dernière subventionne certains programmes à hauteur de 40 ou 50 %, cela nous permet d'atteindre un financement global de 70 % à 80 %, car il s'agit souvent de projets très onéreux.

Le Département devra être associé dans les phases préparatoires du projet et dans le suivi de sa réalisation. Il ne veut pas être qu'un guichet payeur et doit être associé, car nos agents, très compétents en la matière, pourront apporter une assistance technique et assurer une mission de conseil. Ce sera donc une nécessité.

Je vous renvoie au rapport pour savoir tout ce qui est éligible pour les études, les acquisitions foncières et les travaux. Il y a quelques nouveautés. Le Département se réserve le droit d'apprécier le caractère prioritaire d'un projet en application du Schéma départemental. Il ne s'agit pas de travailler de manière isolée, mais en concertation afin de bénéficier d'une vision globale à l'échelle du département et venir en appui de projets structurants et cohérents à l'échelle territoriale.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Comment se fera la communication à l'égard des communes et des intercommunalités ? Ce document de travail est assez lourd ; sans doute faudrait-il prévoir un document plus synthétique sur le plan d'aides afin que les communes sachent celles auxquelles elles peuvent prétendre en fonction de leur projet.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Une fois préparée, la communication sera transmise aux 84 UGE – unités de gestion de l'eau – actuelles et présentera les conditions d'éligibilité et les

modalités de dépôt des dossiers. Nos services vont s'y consacrer dès à présent, mais ce règlement devait être voté au préalable.

Le document sera synthétisé pour être tout à fait compréhensible, mais les élus des collectivités ne doivent pas hésiter à appeler nos services s'ils ont besoin de précisions. Quoi qu'il en soit, la façon dont nous souhaitons travailler au cours des années qui viennent nécessitera de nombreuses réunions et un travail de préparation, de communication et de pédagogie. Nous avons bien conscience que si le plan que je vous expose paraît assez simple, sa mise en œuvre sera plus compliquée car, comme le disait Mme la Présidente, bien souvent, chacun raisonne en fonction de son territoire. J'en connais qui disent avoir une ressource en eau suffisante pour leur commune de 300 habitants et se moquer de savoir si la commune voisine dispose ou non de ressources. Je caricature à peine. Ce n'est tout simplement pas possible, mais nous ne pourrons pas avancer contre la volonté des élus du territoire. Il ne faut donc pas être dans la contrainte, mais dans l'explication et la pédagogie.

C'est la raison pour laquelle nous devons nous appuyer sur l'AMAC, mais pas uniquement. Nous devons être au top dans notre communication pour faire comprendre aux gens l'impérieuse nécessité de travailler en lien, car il est clair que certains se retrouveront en grande difficulté, comme ce fut le cas pour GUERET durant l'été 2019.

Mme GALBRUN. – Vous nous présentez un nouveau Schéma départemental logique et fort utile, mais il en existait déjà un. En me référant à l'historique des schémas successifs, je constate qu'au fond, les objectifs restent les mêmes, même si les données varient. De façon constante, les objectifs ont été définis comme étant « d'assurer à la population permanente ou saisonnière une alimentation en eau potable satisfaisante, en qualité et en quantité ».

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Les objectifs n'ont pas changé, bien évidemment.

Mme GALBRUN. – Les objectifs sont toujours les mêmes, avec des déclinaisons et des données nouvelles.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Les objectifs n'ont pas varié ; il s'agit, en effet, d'offrir à l'ensemble des Creusois un approvisionnement en eau potable destiné à tous les usages, en quantité suffisante et en qualité. En revanche, la différence de taille est qu'il en existe aujourd'hui une déclinaison opérationnelle. Nous disposons désormais d'un calibrage et d'une déclinaison précise de l'ensemble des travaux à réaliser ainsi que des coûts. Ainsi, pour certains secteurs, nous savons que deux ou trois options s'offrent à nous, sur lesquelles nous pouvons travailler selon que l'on imagine telle ou telle interconnexion.

Les schémas précédents n'étaient pas aussi précis et ne contenaient absolument aucun élément de cette nature. Parvenir à un schéma d'une telle consistance nous a demandé deux ans et demi de travail avec trois cabinets d'études. Nous disposons d'un document, que je ne vous ai pas présenté mais que nous pouvons vous communiquer, qui entre dans les moindres

détails, secteur par secteur. Nous avons également défini des captages prioritaires et stratégiques en termes d'approvisionnement.

Forts de tous ces éléments, nous pouvons avancer. C'est d'ailleurs pour cela que nous l'avons fait. Maintenant, pour avancer, il ne manque que la volonté de travailler ensemble en pesant pleinement les enjeux, et de l'argent.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un Syndicat départemental pour lever quelques centimes d'euro par mètre cube d'eau afin de financer les travaux destinés à sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans son ensemble. Même si nous avons connu d'autres schémas et en connaîtrons d'autres, celui-ci s'inscrit dans cette lignée et doit servir d'outil d'aide à la décision. Il y a urgence et je pense que tous les acteurs ont pris conscience de la problématique liée à la ressource en eau, aux difficultés que nous rencontrerons dans les années à venir, aux crises climatiques, etc. Je suis sûr que la volonté est là, bien réelle. Encore faut-il disposer des financements.

Je ne suis pas un fervent défenseur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, mais je reconnais que, sans elle, nous ne ferions rien. Pour les travaux d'assainissement collectif et tous les autres, sans l'Agence de l'eau, il faut bien l'avouer, nous ne ferions rien. Aussi nous faut-il rester vigilants aux orientations qu'elle souhaite donner à la ressource en eau.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pour compléter cette présentation, j'ajouterai que nous avons cartographié le département et que disposons désormais de tous les éléments permettant d'avancer. Je vous ai cité l'exemple de GUERET. Outre l'hypothèse dont je parlais, il en existe une autre, toutes deux sont de l'ordre de 5 à 7 M€ et pourraient aller jusqu'à 20 M€. Ainsi, sur le secteur de GOUZON, qui permettrait de sécuriser à la fois le secteur de BOUSSAC et le bassin de GOUZON, la volumétrie des travaux s'entend entre 8 et 12 M€. Dans ce domaine, nous parlons tout de suite de sommes énormes.

L'idée d'un Syndicat départemental peut être abordée de plusieurs façons. A cet égard, l'exemple de l'Allier me semble particulièrement intéressant. Sur la soixantaine de membres que compte ce syndicat siège une dizaine d'élus du Conseil départemental auprès de représentants des communes et des syndicats. Pour l'autofinancement, ce syndicat départemental prélève un montant de l'ordre de 0,10 à 0,13 € sur chaque facture d'eau. S'il ne gère pas les réseaux d'eau à la place des syndicats ou des communes, en revanche, il porte et finance les projets structurants à l'échelle départementale. Les collectivités n'ont donc pas à financer directement ces travaux.

C'est une des pistes sur lesquelles notre réflexion doit avancer, mais cela ne se fera pas tout seul. Le Syndicat de l'Allier a été créé en 1992. Aujourd'hui, quelques collectivités du département n'y adhèrent pas, mais elles sont très peu nombreuses. En revanche, leur réseau d'interconnexions est dense car certains secteurs, comme celui de MOULINS, sont largement alimentés en eau contrairement à d'autres. Grâce à ces interconnexions, lorsque la ressource

baisse en un point, il suffit d'ouvrir les interconnexions pour sécuriser l'approvisionnement en eau de l'ensemble du réseau.

La finalité est de sécuriser l'approvisionnement et la ressource. En la matière, nous devons continuer à travailler sur les périmètres de captage et sur la nécessaire protection pour produire une eau de qualité, car n'oublions pas que, dans notre département, nous sommes confrontés sur certains sites à des difficultés liées à l'arsenic et à la radioactivité. Notre eau est également très acide – et donc, très corrosive pour les canalisations. Nos réseaux sont très anciens et très peu de collectivités ont investi pour les renouveler. Ce n'est pas seulement le cas en Creuse. Que le cas de la Creuse ne soit pas isolé ne me rassure pas pour autant, car nous serons très rapidement confrontés à des montants de travaux élevés.

Si nous produisons toutes les interconnexions nécessaires, nous avancerons dans le bon sens. Nous pourrons mobiliser des financements de l'Agence de l'eau. Pour les avoir rencontrés à plusieurs reprises, nous en avons reçu l'assurance. Cela n'aurait pas été le cas avant l'élaboration de ce schéma qui nous permet de nous projeter sur une période de dix à quinze ans. Je peux vous l'affirmer. Nous avons d'ailleurs pu constater que des collectivités ont vu leurs projets rejetés par l'Agence de l'eau en l'absence de ce Schéma départemental.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Donc, préparons 2026 et le transfert de la compétence « eau » du bloc commune-syndicat à l'intercommunalité, et agissons dès à présent afin d'éviter les situations que vivent certaines parties du territoire !

M. FOULON. – Qui sont catastrophiques !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – J'en profite pour dire qu'avec nos agents, je me mets à la disposition des intercommunalités pour les rencontrer si elles le souhaitent. J'ai été sollicité avant-hier par la Communauté de communes Creuse Grand Sud ; nous rencontrerons ses représentants dès juillet, qui souhaitent commencer à travailler sur le sujet. Nous nous mettons à la disposition de toutes les communautés de communes qui le souhaitent, pour échanger et partager ces informations.

J'ajoute, car ce n'est pas anodin et Catherine DEFEMME y a fait référence, que nous avons créé un observatoire de l'eau. Nous générons, en effet, et continuerons à générer beaucoup de données dans ce domaine, données dont nous ne faisons malheureusement rien. L'idée n'est donc pas de les garder pour nous mais de les partager avec l'ensemble des unités de gestion pour avancer de manière cohérente et concertée.

Quant aux études de transfert, elles sont à l'heure actuelle subventionnées à 50 % par l'Agence de l'eau. Si je prends le cas de la Communauté d'agglomération, nous bénéficions également d'un cofinancement de 25 %. Il est prévu dans le règlement d'aides d'accompagner les études de transfert afin d'être facilitateur dans ce domaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Rien ne serait pire que de voir approcher la date fatidique du 31 décembre 2025 et qu'il ne se soit rien passé. C'est un sujet de forte préoccupation, dans notre Département mais aussi ailleurs. Même si ce transfert n'intervient pas, il est important de le préparer. Ce n'est jamais du temps perdu. M. GAILLARD sait ce qu'il a à faire dans les prochaines semaines.

Pour répondre à la question de Marie-France GALBRUN, peut-être pourrions-nous organiser une grande rencontre à la rentrée pour présenter ce schéma, les orientations et les objectifs qui se sont dessinés ainsi, bien évidemment, que le nouveau règlement d'aides, si les conditions sanitaires le permettent. Je pense ce nouveau règlement d'aides suscitera de nombreuses questions, mais les réponses seront faciles à apporter, et M. GAILLARD pourra réorienter cette stratégie dans un système dans lequel il convient d'organiser et de prévoir tout ce qui se joue autour de cette question de la ressource en eau.

Au-delà d'un schéma de l'eau potable, de l'eau en général et de la ressource en eau, se posent également les questions d'assainissement, car protéger l'eau, c'est aussi contrôler et améliorer le rejet des eaux de consommation des habitants, en particulier. Il reste encore un certain nombre de points difficiles dans le Département. Des travaux ont été réalisés, mais ce n'est pas parce que l'on refait une station que l'effet est atteint pour toujours. Bien au contraire, cela nécessite une multitude de contrôles. Il convient également de s'informer sur les nouvelles méthodes et apporter l'ingénierie nécessaire pour les rendre plus performantes et les faire durer plus longtemps. C'est un tout, et nous sentons bien que les communes et les syndicats, qui sont encore petits, et, demain, les intercommunalités n'auront pas forcément les moyens de recruter des chargés de mission. Donc, mutualisons : voilà un beau projet !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Lorsque l'on aborde le problème de l'eau potable, il faut avoir en tête que l'on parle de l'eau en général parce que la qualité d'eau potable que les collectivités sont en capacité de distribuer dépend de la qualité des milieux aquatiques – sur lesquels nous avons une cellule ASTER très performante dans le Département qui réalise un superbe travail. Les contrats territoriaux de milieu aquatique, signés dans quasiment tout le Département, permettent d'améliorer la qualité du milieu naturel aquatique. Quand on compare les chiffres d'il y a une vingtaine d'années à ceux d'aujourd'hui, la situation n'a fait que progresser – et tant mieux ! Mais il faut aussi prendre en compte la qualité des rejets, qui peuvent être un facteur de nuisance et de pollution, d'où l'assainissement. Je ne scinde jamais l'eau potable et le reste ; à mon avis, il faut prendre l'eau dans sa globalité, parce que le sujet est plus large que celui de la seule eau potable.

Je pense également à la préservation des zones humides et à tout ce qui va dans ce sens. Sans entrer dans le détail, nous voyons bien que la situation dans le département est parfois difficile. Il est même un syndicat pour lequel nous n'avons même plus d'interlocuteur, et nous ne savons absolument pas ce qui s'y passe. La situation est donc compliquée dans certaines zones en matière d'assainissement, mais pas seulement. Il est nécessaire d'organiser les choses différemment. Il ne serait pas responsable de considérer que tout va pour le mieux à tel endroit, alors que rien ne va à tel autre et que puisque c'est à 50 kilomètres, on s'en moque ! Nous devons avoir une vision départementale qui n'oublie personne. La tâche ne sera pas simple, j'en conviens.

Mme LA PRESIDENTE. – Elle est pourtant impérieuse.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le troisième point de ce rapport concerne une proposition de première programmation. Il s'agit d'une programmation modeste puisqu'il est proposé d'inscrire 900 000 € au budget, mais nous avons connu les événements que chacun sait et sommes dans une année d'élections.

Dans l'attente du schéma, les dossiers n'ont pas été déposés. Selon le règlement d'aides que nous avions déjà modifié, pour être pris en compte en 2020, ces dossiers devaient être déposés avant le 1er décembre de l'année *n-1*, soit le 1er décembre 2019, bloquant, de fait, le lancement des travaux. Nous établirons une programmation au fil de l'eau, dans la limite des crédits budgétaires attribués.

Cette programmation est simple, elle concerne la commune de SOUBREBOST pour des travaux sur les périmètres de captage, pour un montant de 2 275,05 €, la commune de DONTREIX pour une étude patrimoniale, diagnostic et schéma directeur, pour l'alimentation en eau potable, pour 2 210,00 € ainsi que la commune de VIDAILLAT pour des études préalables, DUP et post-DUT, relatives à des captages, pour un montant de 810,66 €.

Cette première programmation est donc une petite programmation, dont le montant total s'élève à 5 295,71 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose donc à l'Assemblée départementale :

- d'adopter le Schéma départemental d'alimentation en eau potable, tel qu'il vous a été présenté ;
- d'adopter le projet de règlement départemental d'aides pour l'alimentation en eau potable, annexé au rapport ;
- d'accorder les subventions correspondantes aux porteurs de projets pour l'alimentation en eau potable ;
- d'adopter le projet de programmation que Thierry GAILLARD vient de nous présenter pour SOUBREBOST, DONTREIX et VIDAILLAT, pour une somme de 5 295,71 € ;
- et de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

DEMANDE D'ADHESION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE (EPTB VIENNE)

CD 2020-06/3/29

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Dans ce rapport, nous vous proposons d'adhérer à l'EPTB Vienne.

Cet établissement public territorial du bassin de la Vienne est situé sur les têtes de bassin des principaux cours d'eau du bassin de la Vienne. Le Département de la Creuse représente à peu près 20 % de la surface de ce bassin sur lequel sont recensés 104 000 habitants. Ce territoire présente de nombreux enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques, mais également à la gestion quantitative de la ressource en eau.

Même si nous n'adhérions pas à cet établissement jusqu'à présent, nous entretenions un travail de concertation régulier entre la cellule ASTER du Département et l'EPTB Vienne. Nous travaillons déjà depuis de nombreuses années avec eux. En 2019, par l'entremise de ses élus, le Département s'est largement investi dans la construction du SAGE Creuse. Il s'agit, je le rappelle, du plus gros SAGE de France, qui ne fait que démarrer puisque son installation a eu lieu au mois de février 2020, parallèlement à la finalisation du Schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Ce système de SAGE vise à définir une stratégie concertée en vue d'améliorer la gestion de la ressource en eau. Inscrite dans les priorités du SAGE Creuse, cette ambition est en parfaite cohérence avec le Schéma que nous avons défini, et l'EPTB Vienne s'est déjà donné les moyens d'y parvenir. Le Département souhaite donc engager un partenariat avec l'établissement public sur plusieurs études inscrites, notamment, dans le futur contrat de transition écologique. Il souhaite une large concertation autour de la gestion et de l'utilisation de l'eau avec l'ensemble des acteurs du territoire, notamment avec la Chambre d'agriculture.

Cette adhésion est l'expression d'un partenariat renforcé et d'une volonté commune d'aller vers une gestion optimisée et intégrée de la ressource en eau sur ce bassin-versant. Créé en 2007, l'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert. Ses membres sont actuellement les Régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, les Départements de la Vienne, de la Charente, de l'Indre et Loire, la Communauté urbaine du Grand Poitiers, la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault et Limoges métropole. Il est administré par un comité syndical qui s'appuie sur une équipe de huit agents. Ses missions s'inscrivent en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de la préservation des zones humides. L'EPTB Vienne pilote le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Creuse, le SAGE Creuse ; l'établissement a effectué toutes les études de préfiguration. C'est dire l'intérêt de travailler de façon plus rapprochée avec lui.

Pour adhérer à l'EPTB Vienne, l'Assemblée départementale doit se prononcer sur l'adhésion du Département de la Creuse pour l'année 2020 et s'acquitter d'un montant de 24 553 €. Cette cotisation est ajustée annuellement selon trois critères : un tiers surface, un tiers population et un tiers potentiel fiscal.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- de donner un avis favorable à l'adhésion du Département de la Creuse à l'EPTB Vienne ;
- de verser la cotisation correspondante ;

- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

LANCEMENT DE L'ETUDE
TRANSFERT DES MASSES D'EAUX ETANGS/RIVIERES
DANS DES CONDITIONS D'ETIAGES SEVERES

RAPPORT N° CD2020-06/3/30

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce rapport a trait au lancement d'une étude sur le transfert des masses d'eau entre les étangs et les rivières dans des conditions d'étiages sévères.

Nous sommes dans un contexte de changement climatique. Ceux qui en doutaient en ont aujourd'hui la parfaite démonstration, et je pense que nous n'en mesurons pas encore tous les effets. L'adéquation entre la ressource en eau, de plus en plus faible quantitativement, et ses usages pose la question d'une vision globale et territorialisée de cette gestion de l'eau.

C'est le sens donné au SAGE Creuse dont je viens de parler. L'idée émerge d'utiliser les bassins du Limousin afin de conforter les débits des rivières lors des étiages sévères, notamment pour l'utilisation de l'eau potable ou l'abreuvement du bétail. Nous en avons connu, je pense que nous en connaîtrons encore. Il s'agit donc de vérifier la faisabilité de ces différents projets de façon quantitative et qualitative. Cela intéresse l'ensemble des acteurs, en particulier les agriculteurs, la DDT et l'EPTB.

Le Département de la Creuse souhaite également s'impliquer dans cette gestion responsable et solidaire. Il propose de réaliser l'étude en partenariat avec l'EPTB Vienne, la Chambre d'agriculture, la DDT et l'OFB et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette étude serait financée à 50 % par l'Agence de l'eau et s'inscrirait dans le cadre du contrat de transition écologique du Département de la Creuse. Elle alimenterait également le SAGE Creuse sur sa phase de diagnostic.

Les avantages de cette démarche seraient d'avoir une meilleure connaissance des transferts de masses entre les étangs et les rivières ; d'asseoir le partenariat entre tous les acteurs autour de la prise en charge de la mobilisation de la ressource en eau et la réaffirmation de la volonté du Département dans la prise en charge d'une gestion durable et solidaire de l'eau, dont on ne peut plus douter aujourd'hui ; et de permettre la communication autour de cette prise en charge.

S'agissant des modalités d'intervention, le Département copilotera l'étude et en assurera la prise en charge financière à concurrence de 50 %, soit un montant de 49 943 € sur une durée de dix-huit mois.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose :

- de donner un avis favorable au lancement de l'étude : « Transferts de masses étangs/rivières dans des conditions d'étiages sévères ;
- d'imputer la dépense liée au financement de l'étude au chapitre 907.38, article 2031 ;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS EN CREUSE (SME)

REPARTITION DE L'ACTIF
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT

RAPPORT N° CD2020-06/3/31

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il s'agit aujourd'hui de valider la répartition de l'actif dans le cadre de la dissolution de ce syndicat qui a été prononcée par délibération du Conseil départemental en date du 27 septembre 2019, en conséquence de la loi NOTRe puisque la compétence du traitement des déchets a été transférée à la Région, tout au moins, s'agissant du plan de prévention.

Dans le cadre de cette dissolution, le comité syndical, réuni le 4 février 2020, a défini des modalités de répartition de l'actif. Chacun des membres du SME doit délibérer dans les mêmes termes afin que cette décision soit applicable.

Le montant global de l'actif, de 148 171,39 €, est à répartir entre les neuf membres du SME. Il se décompose comme suit :

- 141 480,39 € correspondant au solde d'une subvention de l'ADEME perçue par le SME pour le portage, entre 2012 et 2017, d'un programme local de prévention des déchets auquel sept de ses membres ont participé – je rappelle que le Département en tant que membre n'avait pas de compétence directe en ce domaine, et qu'EVOLIS avait son propre plan de prévention des déchets et percevait à ce titre une subvention de l'ADEME pour son propre programme ;
- 6 691 € correspondant aux autres actifs du Syndicat.

Pour ce qui est de la proposition de répartition, je vous renvoie au tableau figurant dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est à noter qu'il n'a pas été trouvé de solution idoine. Peut-être la réflexion se fera-t-elle à nouveau à l'échelon départemental ou extra-départemental dans quelque temps. Il est vrai que les périmètres des Régions ne nous confortent pas notre réflexion : aujourd'hui, nos déchets sont loin de ne rester qu'en Nouvelle-Aquitaine. Ce traitement sera complexe.

M. FOULON. – Oui, très complexe.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, les collectivités qui ont la compétence ont accompli énormément d'efforts ces dernières années en termes de réduction et de tri des déchets. Il importe de le saluer. Mais face à l'augmentation prévisionnelle, pour ne pas dire programmée, de la TGAP, la situation sera complexe.

Nicolas SIMONNET a raison, ce sont également des sujets qui pourront être réfléchis ou traités dans le cadre de l'Agence départementale. Je suis certaine que ce sujet reviendra très rapidement devant nous.

Le syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse est définitivement dissous. En conséquence, je vous propose :

- d'adopter les critères relatifs à la répartition de l'actif du Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse dans le cadre de sa dissolution, conformément au rapport.
- d'accepter la répartition de l'actif du SME entre les membres du Syndicat, qui représente pour le Département une somme de 3 345,50 €.
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DEPARTEMENTAUX ANNEE 2019

AFFAIRES GENERALES, MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

RAPPORT N° CD2020-06/3/34 *(suite)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose d'aborder la présentation du rapport d'activité de la première commission, et donc des principales actions conduites en 2019 dans le cadre des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique.

(*Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)*

M. SAUTY, Président de la première commission. – Cette année, nous avons privilégié le travail collaboratif en mode projet afin d'éviter que nos services ne travaillent en silo et de favoriser une meilleure organisation. A cette fin, des formations sur le travail transversal en mode projet ont été dispensées aux personnels d'encadrement.

Nous avons également agi sur le bien-être des agents au travail en organisant, par exemple, des séances de relaxation contre le stress. Nous avons veillé à proposer une ambiance de travail plus saine, grâce à des aménagements adaptés ; je pense notamment à la mise en place de protocoles de nettoyage plus écologiques et à la dotation en mobilier de qualité faisant intervenir notre technicienne en charge de l'approche ergonomique.

Quant au dialogue social, nous avons désigné un chargé du dialogue social qui prépare les réunions du CHSCT et du CT et plusieurs groupes de travail ont été créés, dont un relatif à la situation des agents des collèges.

Nous avons également veillé à diminuer la précarité des agents, notamment dans le cadre du recrutement des personnels en charge de la viabilité hivernale. Nous avons accentué la dématérialisation, tout en veillant à protéger nos données. On se rend compte que, dans le contexte du confinement, la dématérialisation est un processus majeur auquel tous les grands organismes se trouvent confrontés. La réflexion conduite très en amont, dès 2019, visant à réinformatiser le parc et à créer des dispositifs de stockage de 80 téraoctets des données numériques des services, a permis de faire face à la situation et à ce qui pourrait se produire par la suite. Fort heureusement, le travail des services s'était fait en ce sens !

Par ailleurs, une réflexion a été conduite en vue de faciliter l'accès des petites entreprises à la commande publique. Nous avons organisé une seconde rencontre avec les entreprises, car il devient de plus en plus difficile de trouver des prestataires pour des marchés inférieurs à 25 000 €.

Nous travaillons également sur des actions de sensibilisations et de formation pour des achats plus responsables.

Nous poursuivons le travail d'accessibilité et de sécurisation des bâtiments, notamment des collèges. Nous avons débloqué 300 000 € à cette fin. Les études ont été menées pour les collèges de BOUSSAC, CHENERAILLES et PARSAC. Un focus a été porté sur le nouveau réseau d'alimentation en eau potable du collège Martin NADAUD, dont la situation avait beaucoup fait parler à l'époque, pour un coût total de travaux qui s'élève à 90 000 €.

Le rapport d'activité offre un zoom particulier sur la première centrale photovoltaïque située à l'Etang des Landes. En réalisant cette fameuse centrale photovoltaïque sur la toiture de la grange, nous avons amorcé une politique d'énergie renouvelable. Les travaux ont été réalisés au cours du premier semestre 2019. Cette centrale, d'une surface de 57 m², permettra de produire 10 000 KWh. Cet investissement a représenté 85 000 € dont nous espérons un retour sur investissement sur quinze ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de cette présentation.

S'il n'y a pas d'observations ni de questions, nous poursuivons l'ordre du jour en abordant les rapports de la commission des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2020

RAPPORT N° CD2020-06/1/33

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il s'agit de la première décision modificative de l'année

budgétaire. Vous le verrez, elle est assez simple puisque les nouvelles inscriptions sont financées par redéploiement du crédit pour Dépenses imprévues sur les sections d'investissement et de fonctionnement.

Nous avons pris en compte l'actualité malheureuse de la pandémie de Covid-19. Le Département a décidé d'affecter, d'une part, un budget exceptionnel d'investissement de 1,4 M€ contribuant à des aides réparties comme suit :

- la voirie départementale, pour 1 M€ ;
- des travaux sur les bâtiments, dont les collèges, pour 0,4 M€, dont le détail figure dans le rapport.

D'autre part, le Département a décidé d'accompagner les intercommunalités, afin de limiter l'impact social de la pandémie. À cette fin, une enveloppe de 1,5 M€ a été affectée pour les intercommunalités, dont 294 470 € seront reversés à l'Agence d'attractivité et d'aménagement pour envisager des démarches collectives en matière de numérique et de communication.

En outre, par suite de la création, au 1er janvier 2020, des communautés de communes du Pays Sostranien, du Pays Dunois et de Bénévent-Grand Bourg, le Département a souhaité relancer le dispositif de contractualisation avec chacune d'entre elles. Nous avons déjà évoqué le sujet, je n'y reviens pas. Je souligne qu'une enveloppe de 80 000 € est également prévue pour le financement de postes d'agents de développement chargés du suivi des contrats dans ces trois intercommunalités.

Sur le plan comptable, la Décision Modificative n° 1 sera impactée comme suit :

- En investissement, pour des projets structurants, sont prévus 497 000 € sur quatre ans, soit 124 250 € répartis comme suit :
  - Chapitre 919.1 article 204141 (études, biens mobiliers) : 30 000 €
  - Chapitre 919.1 article 204142 (travaux) : 94 250 € ;
- En fonctionnement, pour l'ingénierie territoriale,
  - Chapitre 939.1 article 657349 : - 20 000 €.

Les inscriptions nouvelles, à hauteur de 3 004 250 €, sont financées par redéploiement des crédits pour dépenses imprévues votés au budget primitif 2020, soit, en investissement, un montant de - 1 524 250 €, et en fonctionnement, un montant de - 1 480 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons nous permettre d'apporter ce soutien important parce que les résultats sont là. Aujourd'hui, et sans décisions modificatives internes aux chapitres, nous prenons sur les lignes de dépenses imprévues, tant en investissement qu'en fonctionnement. C'est une pratique que nous avions plutôt l'habitude de voir dans les communes mais qui est, finalement, très pratique.

Je vous propose de voter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2020 du Budget Principal, chapitre par chapitre.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		Pour	Contre	Absten-tion		Pour	Contre	Absten-tion
90 - Equipements départementaux								
Chapitre 902 : Enseignement	155 000 €	26	0	0				0
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	1 145 000 €	26	0	0				
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	100 000 €	26	0	0				0
91 - Equipements non départementaux								
Chapitre 919 : Développement	124 250 €	26	0	0				
95 – Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	- 1 524 250 €	26	0	0				
TOTAL	**0 €**	**26**	**0**	**0**	-			

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		Pour	Contre	Abst.		Pour	Contre	Abst.
93 - Services individualisés								
Chapitre 939 : Développement	1 480 000 €	26	0	0	-			
95 - Chapitres de prévision sans réalisation					-			
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	- 1 480 000 €	26	0	0	-			
TOTAL	**0 €**	26						

Je vous propose également de voter les autorisations de programme concernant la voirie, à hauteur de 1 M€ :

- Chapitre 906.21 article 2031 - études routières : 10 000 € ;
- Chapitre 906.21 article 231512 (10500) - programmes d'axes : 680 200 € ;
- Chapitre 906.21 article 231514 - ouvrages d'art : 100 000 € ;
- Chapitre 906.21 article 23153 - aménagements de sécurité : 39 800 € ;
- Chapitre 906.21 article 231512 (10300)- traverses : 170 000 € ;

(Adoptées à l'unanimité.)

Je vous propose enfin de voter les autorisations de programme concernant les contrats Boost'ter à hauteur de 497 000 € :

- Chapitre 919.1 article 204141 - études, biens mobiliers : 120 000 €
- Chapitre 919.1 article 204142 - travaux : 377 000 €.

(Adoptées à l'unanimité.)

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX ANNEE 2019

RAPPORT N° CD2020-06/1/34 *(suite et vote)*

Mme LA PRESIDENTE. – Le rapport d'activité de l'année 2019 vous a été présenté tout au long de la journée. Nous avons eu le loisir d'en débattre.

Je vous invite donc à me donner acte de la communication du rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2019, qui a donné lieu à un débat. *(Adopté à l'unanimité.)*

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 7 FEVRIER 2020

RAPPORT N° CD2020-06/1/36

Mme LA PRESIDENTE. – Le procès-verbal de la séance précédente qui s'était déroulée le 7 février 2020, essentiellement consacrée à la présentation du budget prévisionnel, vous a été transmis.

Avez-vous des observations à formuler ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc d'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 7 février 2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Mme LA PRESIDENTE. – Avant de procéder à l'examen et au vote sur les vœux, je dois vous faire une communication particulière.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale introduit, pour certains emplois de direction, la notion d'emploi fonctionnel qui laisse la possibilité à l'autorité territoriale, dans le cadre d'une procédure particulière, de faire le choix de ses collaborateurs administratifs les plus proches.

Eu égard à l'importance du rôle des titulaires de ces emplois et de la nature particulière des responsabilités qui leur incombent afin de mener à bien la politique souhaitée par la collectivité, il doit exister une grande confiance dans les relations professionnelles qui président à la mise en œuvre de cette politique. En arrivant à la tête de cette collectivité, j'ai fixé un certain nombre d'objectifs en termes d'efficacité de l'action de modernisation des modes de fonctionnement.

C'est dans cette perspective que je vous annonce aujourd'hui que Mme Sylvie MAKARENKO, qui avait été recrutée en décembre 2019 et détachée dans l'emploi fonctionnel de Directrice générale adjointe des services en charge du Pôle Ressources et modernisation de l'administration ne nous a pas donné satisfaction. En tout cas, nous avons pu constater une perte de confiance, liée notamment à une vision différente des modes de

fonctionnement de la collectivité. Mme MAKARENKO n'a pas su rapidement, à notre avis, impulser la dynamique de changement souhaitée en faisant preuve de la bienveillance nécessaire au management de ces équipes, mettant ainsi en cause la crédibilité de l'action départementale.

Aussi ai-je décidé, ainsi que le prévoit la loi, de mettre fin au détachement de la Directrice générale adjointe des services, dans le respect des textes en vigueur, bien évidemment, et de la procédure qui y est attachée à cet effet. L'entretien préalable avec l'intéressée s'est tenu le 25 juin 2020.

En vertu de la loi susvisée, l'Assemblée départementale délibérante doit en être informée, ce que je fais en cet instant, comme nous le ferons auprès du Centre national de la fonction publique territoriale.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Depuis notre dernière session, nous avons eu à déplorer la disparition d'un de nos anciens collègues, Conseiller général de FELLETIN, M. Pierre GAUDON pour lequel je souhaiterais que nous ayons une pensée, notamment ceux qui l'ont connu.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait. Je vous remercie de nous l'avoir rappelé.

Je vous invite à observer une minute de silence en sa mémoire. *(Mmes et MM. les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.)*

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au vote sur les vœux et motions qui ont été examinés en première commission.

Sur la nécessité de préserver les recettes des collectivités locales impactées par l'état d'urgence sanitaire

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du Groupe de la Gauche

M. SAUTY, Président de la première commission. – Cette motion d'urgence a été adoptée à l'unanimité.

Elle est ainsi rédigée :

« **Considérant** que le projet de loi de finances rectificative prévoit une enveloppe financière destinée au bloc communal et aux Conseil départementaux afin de compenser l'impact financier exceptionnel de leur engagement dans la crise sanitaire, notamment ses conséquences en matière de chute des recettes et de hausse des dépenses ; que 1,7 milliard d'euros seraient fléchés sur les communes et leurs groupements et 2,7 milliards d'euros seraient censés compenser la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les Départements ;

« **Considérant** que la plupart des communes sont touchées par une forte diminution de leurs recettes domaniales et que l'enveloppe précitée ne compensera que la moitié de leurs pertes ;

« **Considérant** que la dotation de soutien à l'investissement local, ou DSIL, ne sera abondée que d'un milliard d'euros ; que la mesure concernant les pertes de DMTO se traduira par une simple avance de trésorerie ;

« **Considérant** donc que ces mesures ne sauraient traduire la mise en œuvre d'une clause de sauvegarde sur les recettes fiscales et domaniales des collectivités, ni constituer un plan d'urgence et de soutien à même d'assurer le maintien des capacités d'intervention et d'investissement du bloc communal et des Conseils départementaux ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Premier ministre**, la compensation intégrale des dépenses supportées par les collectivités locales ainsi que des recettes non perçues par celles-ci en raison de l'état d'urgence sanitaire. »

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux vœux et motions examinés par la deuxième commission.

Mme VIALLE, Présidente de deuxième commission. – La deuxième commission a examiné les six vœux, motions et motions d'urgence. Tous ont été adoptés en l'état, sans modification et à l'unanimité.

Ils sont donc maintenus dans leur rédaction initiale, comme suit.

Pour la concrétisation de projet résultant du Ségur de la santé

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du Groupe de la Majorité

« **Considérant** que la crise sanitaire à laquelle fait face notre pays met en évidence toutes les défaillances de notre système de santé ;

« **Considérant** que le personnel soignant est continuellement sous tension et que la qualité de prise en charge des patients est altérée ;

« **Considérant** que le système hospitalier français est sous-financé, la dotation de fonctionnement pour les centres hospitaliers n'augmente pas ;

« **Considérant** que chaque année les hôpitaux publics doivent payer 840 millions d'euros d'intérêt de leur dette ;

« **Considérant** que la dette des hôpitaux est de 29,5 milliards d'euros, l'équivalent de 42 % du chiffre d'affaires de 1 000 hôpitaux publics, ce qui rend tout investissement impossible ;

« **Considérant** que le Ségur de la santé avait vocation à favoriser la concertation et que cette concertation a été très limitée ;

« **Considérant** que le Ségur de la santé doit aboutir à des accords concrets permettant une restructuration profonde de l'ensemble du système de santé français ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN**, que découlent du Ségur de la santé de vrais engagements pour une restructuration complète et saine du système de santé français. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour l'octroi de la prime COVID-19 à l'ensemble des agents hospitaliers

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
Au nom du Groupe de la Majorité

« **Considérant** que l'ensemble des agents hospitaliers ont fait preuve d'une mobilisation et d'un dévouement sans faille durant les moments les plus difficiles de la crise sanitaire qui a touché notre pays ;

« **Considérant** que le versement de la prime COVID-19 fait l'objet d'un certain nombre de modalités d'attribution et de distinctions, en fonction notamment des territoires ou des statuts administratifs des agents ;

« **Considérant** que c'est l'ensemble des agents hospitaliers qui ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent et qu'il paraît alors inconcevable que cette prime soit soumise à de telles conditions de versement visant à évincer certains agents pourtant fortement mobilisés ;

« **Considérant** que cette méthode d'attributions est injuste et inégale ;

« **Considérant** que l'octroi d'une prime aux agents hospitalier constituait un geste minimum de reconnaissance de leur mobilisation et de leurs efforts, établir des conditions de sélection revient à établir des injustices ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN**, de mettre un terme aux conditions de sélection d'octroi de la prime COVID-19 et d'accorder aux agents hospitaliers la reconnaissance qu'ils méritent. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour une attribution équitable de la prime « COVID-19 »

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du Groupe de la Gauche

« La crise de la COVID-19 a montré l'engagement des agents de la fonction publique hospitalière, des EHPAD et de l'aide à domicile. La Nation a une dette vis-à-vis d'eux. Cette dette impose une parfaite équité dans le versement d'une prime exceptionnelle.

« Or, les personnels hospitaliers ne perçoivent pas systématiquement cette prime et son montant diffère selon le classement de la région. S'agissant des EHPAD, le Gouvernement avait pris l'engagement de reconnaître l'investissement sans faille des personnels. Un décret assure l'attribution d'une prime d'un minimum de 1 000 € pour tous les personnels employés par un EHPAD, qu'ils soient médicaux ou non, qu'ils soient titulaires, contractuels ou apprentis. Dans un tiers des départements la prime est de 1 500 €.

« L'Assurance maladie prend en charge le versement de celle-ci pour tous les établissements et services tarifés par elle, y compris lorsqu'elle n'est pas la seule à facturer. Les services de soins infirmiers à domicile sont éligibles au même titre que les EHPAD.

« En revanche, nos services d'aide et d'accompagnement à domicile ne sont pas tarifés pas l'Assurance maladie, mais par les Conseils départementaux. En conséquence, l'Etat affirme que le versement d'une prime incombe aux Départements. Il met en avant que des Conseils départementaux versent en ce moment une prime destinée aux agents des services d'aide à domicile : 500 € pour les Conseils départementaux du Nord et de la Dordogne, 1 000 € pour ceux de la Somme et de l'Essonne et 1 500 € en Meurthe et Moselle, etc.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« **Rend hommage** aux soignants, agents techniques et administratifs, aux aides et accompagnants, qu'ils travaillent à l'hôpital, dans les EHPAD ou à domicile,

« **Demande à M. le Premier ministre** que la prime exceptionnelle « COVID » soit identique pour tous, sans exclusive, et prise uniformément en charge par l'Assurance maladie,

afin que nos aides à domicile ne soient pas ignorés par ce témoignage de reconnaissance et de justice sociale. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour l'amélioration des conditions de travail
et de la rémunération des personnels hospitaliers

Motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN,
au nom du Groupe de la Gauche

« Depuis une vingtaine d'années, 95 hôpitaux ont été fermés et 69 000 lits supprimés. L'organisation de l'hôpital public, fondée sur le modèle des flux tendus et de la chasse aux coûts, est remise en question par la crise du coronavirus. Cette dernière a mis en exergue les difficultés de notre hôpital et la souffrance de ses agents. Il est urgent de tirer les enseignements de cette épreuve, particulièrement en matière de déroulement des carrières, d'amélioration des parcours professionnels et de renforcement de l'attractivité de la fonction publique hospitalière.

« **Considérant** que l'Etat n'a pas répondu à des attentes fortes, légitimes et précises exprimées depuis plusieurs années, notamment en termes de reconnaissance et de valorisation des personnels soignants, aides-soignants, infirmiers, aides médico-psychologiques et agents techniques ;

« **Considérant** que la France est l'un des pays européens qui rémunère le moins bien ses soignants hospitaliers ;

« **Considérant** la nécessité de déployer un plan de refonte de notre système de santé, avec pour objectif prioritaire l'amélioration des salaires, des carrières, des conditions de travail, mais aussi des modes de financement et de gestion administrative ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,

« Demande à M. le Ministre de la Santé que des mesures de revalorisation salariale des professions hospitalières soient prises sans délai, parallèlement à un renforcement tant des instances paritaires et de dialogue social que de l'offre territoriale de soins. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour la sauvegarde des missions des CMPP

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT,
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** la refonte des missions des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) de la Nouvelle-Aquitaine, décidée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et précisée dans un cahier des charges de novembre 2019 ;

« **Considérant** qu'il est regrettable que les professionnels travaillant dans les CMPP n'aient pas été consultés ou associés préalablement ;

« **Considérant** la demande de l'ARS de recevoir en priorité des jeunes patients dits « porteurs de troubles neuro-développementaux », ce qui risque de se faire au détriment des autres pathologies, qualifiées abusivement de « légères » par l'ARS, qui représentent pourtant la grande majorité des files d'attente dans les CMPP ;

« **Considérant** que ces enfants porteurs de troubles dits légers devront être réorientés vers des solutions loin d'être satisfaisantes : soit vers le secteur libéral, ce qui acte la disparition de la gratuité des soins pour eux ; soit vers les RASED – réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – dans les écoles, alors même que nous connaissons la situation d'affaiblissement de ces structures ; soit vers les structures sanitaires pédopsychiatriques qui sont déjà saturées ;

« **Considérant** que l'accès libre des familles au CMPP risque de disparaître : en effet, la mise en place d'un fonctionnement en « plateforme », tel que demandé dans le cahier des charges, limite la liberté des familles de choisir le lieu de soins,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,

« Demande à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé que le cahier des charges défini par l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle-Aquitaine soit retiré en l'état. »
(Adopté à l'unanimité.)

Pour la suppression de la tarification à l'activité dans les hôpitaux et des Agences régionales de santé

Motion d'urgence présentée par M. Philippe BAYOL, au nom du Groupe de la Gauche

« En 2004, le Ministre de la Santé présentait une réforme instituant la tarification à l'acte. En 2007, le Président Sarkozy prônait l'hôpital-entreprise, la tarification à l'activité à 100 %, les économies structurelles. Le plan Hôpital 2007 a également poussé les hôpitaux à s'endetter sur les marchés financiers. Or, deux ans plus tard, ces emprunts se sont souvent révélés toxiques et insoutenables. Ainsi, en 2009, la loi HPST – Hôpital, Patients, Santé et Territoires – a renforcé la centralisation hospitalière, créé les ARS et mis l'accent sur la prise en charge ambulatoire des patients, donc la réduction du nombre de lits, et parfois la fermeture de services. Dans le cadre de la T2A, les hôpitaux ont reçu un budget en fonction du nombre d'actes réalisés et de leur cotation. Cette règle de financement a privilégié les actes techniques et quantifiables au détriment du service rendu, du soutien apporté aux territoires et des conditions de travail des professionnels de la santé.

« **Considérant** qu'il est temps d'agir pour améliorer la situation du service public de la santé ; qu'il aura fallu une crise comme celle du Covid-19 pour que notre pays soit placé devant cette impérieuse exigence ;

« **Considérant** que le service public hospitalier doit fonctionner en synergie avec les autres structures médicales et médico-sociales du territoire ; qu'il faut se détourner d'une logique administrative et financière cloisonnée et opter pour un hôpital et des projets médicaux dont l'objectif premier redeviendrait la prévention et l'accès à des soins de qualité pour tous et sur tout le territoire, en coordination avec l'ensemble des acteurs locaux de la chaîne de la santé ;

« **Considérant** que les liens et la concertation entre l'hôpital public et les collectivités se sont distendus, en raison notamment de la transformation en 2009 des conseils d'administration en simples conseils de surveillance ;

« **Considérant** la nécessité de sortir d'une logique comptable ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Premier ministre et à M. le Ministre de la Santé**, de supprimer la tarification à l'activité et les Agences régionales de santé ; de mettre en place une gouvernance sanitaire et un financement tant des soins que des politiques de prévention adaptés à la prise en charge des malades sur tout le territoire et à même de faire face aux crises sanitaires les plus aiguës. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au vœu et à la motion d'urgence examinés par la troisième commission.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire. – La motion d'urgence présentée par Mme GALBRUN concernant la société LSI à LA SOUTERRAINE ainsi que le vœu de M. MORANÇAIS sur le désengagement de la Poste ont été adoptés sans modification à l'unanimité.

Le vœu est ainsi rédigé :

Sur le fonctionnement de la Poste
et son désengagement auprès des territoires

Vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS,
au nom du Groupe de la Majorité

« **Considérant** que la Poste est aujourd'hui détenue à hauteur de 34 % par l'Etat et 66 % par la Caisse des dépôts et consignations ;

« **Considérant** que la continuité du service public est un principe à valeur constitutionnelle dont le respect devrait s'imposer aussi aux organismes dont l'Etat est actionnaire ;

« **Considérant** qu'en vertu des valeurs d'égalité et de solidarité, l'Etat ne doit pas abandonner ses concitoyens sans service public et que les habitants des territoires ruraux ont les mêmes droits que les autres ;

« **Considérant** que la crise sanitaire a contribué à dégrader davantage l'organisation et le fonctionnement des services postaux sur nos territoires ;

« **Considérant** que cette dégradation du service rendu s'amplifie, avec la diminution des tournées postales, la suppression de la distribution du courrier notamment le samedi, des insuffisances notables concernant les horaires d'ouverture dans bon nombre de bureaux de poste ; des coûts supplémentaires demandés aux collectivités locales pour la prise en charge des envois, des difficultés rencontrées par plusieurs entreprises pour accéder à certains services de La Poste et un délai d'acheminement du courrier qui ne cesse d'augmenter ;

« **Considérant** que l'amélioration du fonctionnement de la Poste est absolument nécessaire afin de rendre aux divers usagers les services auxquels ils ont droit ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 26 juin 2020,**

« **Demande à Mme la Ministre chargée de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT**, d'imposer à la Poste une collaboration renforcée avec les élus locaux, afin de rétablir un service de qualité, qui participera ainsi à développer l'attractivité des territoires ruraux. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire. – La motion d'urgence se lit ainsi :

Pour la sauvegarde de l'industrie automobile française et de ses sous-traitants, notamment de l'entreprise LSI de LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence déposée par Mme Marie-France GALBRUN au nom du Groupe de la Gauche

« Dès la fin de l'année dernière, deux ans après la reprise de GM&S Industry, le site LSI de LA SOUTERRAINE fonctionnait à seulement 50 % de ses capacités, en raison des engagements à hauteur de 22 M€ de commandes annuelles non respectés par les principaux donneurs d'ordre. Le constat était amer pour les 120 salariés. Yann AUGRAS, représentant syndical dont nous saluons l'engagement et la mémoire, a alerté sur ce fait avec son style direct et franc : « Il va manquer 2,5 M€ de la part de Renault et 6 M€ de PSA, presque 9 M€ de chiffre d'affaires. Les constructeurs laissent crever la boîte ! » Il relevait par ailleurs que l'outil de production avait été pourtant modernisé.

« **Considérant** qu'à compter du confinement sanitaire en mars dernier, cette usine déjà fragilisée s'est retrouvée directement impactée par l'arrêt de production des usines Renault et PSA et donc par un recul brutal des ventes – moins 30 % prévus en 2020 ; que toute la filière et ses 900 000 emplois sont placés dans une crise sans égale en raison de pertes financières abyssales ;

« **Considérant** que la pérennité de LA SOUTERRAINE Industry est menacée faute de commandes fermes et en dépit du financement du chômage partiel par l'Etat et des aides publiques d'urgence obtenues pour soutenir la trésorerie ;

« **Considérant** que la préservation de l'emploi industriel, au cœur de nos territoires ruraux, est un enjeu de premier plan, tout comme celui d'une meilleure solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Premier ministre et à M. le Ministre de l'Economie** de conditionner les aides de l'Etat, dans le cadre du plan de relance de l'industrie automobile et du projet de loi de finances rectificative, à la contrepartie d'une réimplantation des chaînes de valeur, d'une relocalisation de la production en France et d'un maintien de l'emploi, des sites et de nos savoir-faire locaux ; d'apporter un soutien actif et vigilant au Groupe GMD, particulièrement à son usine LSI déjà fragilisée par trois dépôts de bilan en une douzaine d'années et la perte de 160 emplois en 2017. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Enfin, qu'en est-il du vœu examiné en quatrième commission ?...

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Le vœu présenté par Catherine DEFEMME concernant la réouverture de la ligne BORDEAUX – LYON n'a pas appelé d'observation particulière en commission et, à ce titre, vous est soumis dans sa version originale.

Pour la réouverture de la ligne Bordeaux – Lyon

Vœu présenté par Mme Catherine DEFEMME,
au nom du Groupe de la Majorité

« **Considérant** que la SNCF ne propose plus aucun train direct à ce jour entre BORDEAUX et LYON ;

« **Considérant** que la ligne BORDEAUX-LYON représente une stratégie d'attractivité indispensable pour les territoires ruraux, en priorité pour la Creuse ;

« **Considérant** que la coopérative Railcoop a choisi pour la ligne BORDEAUX-LYON, le barreau nord par LIMOGES, GUERET, MONTLUÇON, GANNAT et ROANNE

pour tester son modèle économique, et a procédé à la déclaration d'intention de mise en service à l'Autorité de Régulation des Transports (ART) ;

« **Considérant** que les premiers trains Railcoop pourraient circuler à la fin de l'année 2022, soit dix ans après que la SNCF a mis fin à la seule desserte quotidienne de ce que l'on appelait alors un train d'équilibre du territoire soutenu par l'Etat ;

« **Considérant** que la société Systra, société réalisatrice de l'étude de marché, a confirmé la viabilité et le potentiel de ce projet ;

« **Considérant** que le rétablissement de cette ligne permettrait, en outre, de multiplier le nombre de combinaisons dans et entre des régions notoirement désertées par le train ;

« **Considérant** que le déploiement du transport ferroviaire sur l'ensemble du territoire, en priorité dans les régions mal desservies, est nécessaire afin de réduire l'impact écologique et de rendre aux usagers le service auquel ils ont le droit ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le 26 juin 2020,**

« **Demande à M. le Secrétaire d'Etat chargé des transports, Jean-Baptiste DJEBBARI**, de mettre en place tous les moyens nécessaires afin de permettre à ce projet novateur de voir le jour. » *(Adopté à l'unanimité.)*

CLOTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour étant épuisé, notre séance plénière s'achève.

Si cela est possible, nous nous retrouverons donc pour la séance plénière lors de laquelle les services de l'Etat, sous la houlette de Mme la Préfète, nous présenteront leur activité au titre de l'année 2019. Nous verrons comment nous adapter car, vous le savez, Mme la Préfète et les sous-préfets ne viennent pas seuls mais accompagnés de tous les directeurs et chefs de service de l'Etat, qui sont nombreux. C'est la raison pour laquelle il était difficile de nous réunir vendredi prochain, comme à notre habitude.

Je vous souhaite un bel été malgré tout. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches !

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quarante.)